

Juillet 2024

# Principes d'Investissement Durable

---

Crédit : Ferme forestière visible à Bijie, en Chine, le 31 mai 2024. (Photo de Costfoto/NurPhoto via Getty Images)

# Sommaire

---

<b>A.</b> Objectif des Principes d'Investissement Durable	3
<b>B.</b> Présentation de l'Investissement Durable	5
<b>C.</b> Notre approche d'Investissement Durable	7
<b>D.</b> Notre approche d'Investissement Durable	
<b>D1.</b> Intégration	14
<b>D2.</b> Stewardship	20
<b>D3.</b> Solutions	28
<b>E.</b> Le paysage réglementaire	43
<b>F.</b> La Responsabilité sociale des entreprises	50
<b>G.</b> Glossaire	51
<b>H.</b> Initiatives liées au développement durable	54
<b>Annexe I.</b> Les pratiques d'investissement durable au sein de notre pôle Global Platform Solutions	56

## À propos de Fidelity International

Fidelity International (également « Fidelity ») est l'une des plus grandes sociétés de gestion d'actifs au monde. Il s'agit d'une entreprise privée de solutions d'investissement et d'épargne-retraite, présente dans 28 pays et servant les intérêts de plus de 2,8 millions de clients à travers le monde. Créée en 1969 en tant que filiale internationale de Fidelity Investments aux États-Unis, Fidelity est devenue une organisation indépendante en 1980. Aujourd'hui, elle est principalement détenue par la direction et la famille fondatrice, le solde appartenant à des organisations caritatives. Nos clients vont des banques centrales, fonds souverains, grandes entreprises, institutions financières, assureurs, gestionnaires de patrimoine, aux particuliers. En date du 31 mars 2024, Fidelity International gère 816,9 milliards de dollars pour le compte de ses clients. Cet encours englobe les chiffres cumulés des actifs (sous gestion et administration) des clients de Fidelity International et de Fidelity Canada. Toutefois, il convient de noter que les résultats financiers de Fidelity International et de Fidelity Canada ne sont pas consolidés sur le plan de la présentation des informations financières.

# A. Objectif des Principes d'Investissement Durable

Chez Fidelity International, nous avons bien conscience que pérenniser notre position privilégiée en tant que l'une des plus importantes sociétés de gestion d'actifs au monde dépend de notre capacité à continuer de satisfaire ou dépasser les attentes sans cesse croissantes de nos clients en matière d'investissement durable. Le présent document sur les Principes d'Investissement Durable (les « Principes ID ») vise à définir les lignes directrices et les exigences minimales relatives aux activités d'investissement durable au sein de Fidelity.

Le document sur les Principes ID commence par une « Présentation de l'Investissement Durable » à l'intention de tous les investisseurs. Partant de là, nous décrivons alors ce que sont les Convictions en matière d'Investissement Durable, les outils d'intégration, les notations, les processus, les initiatives de stewardship et les solutions d'investissement de Fidelity, puis présentons une synthèse des réglementations importantes en matière de durabilité. Chaque section du reste du document débute par une introduction destinée à tous les investisseurs, suivie de précisions techniques à l'intention des investisseurs professionnels. Un glossaire est présenté à la fin du document afin de définir les termes clés.

Les informations présentées dans les Principes ID sont complétées par [notre site Internet](#) ou par les liens figurant dans le présent document.

## Champ d'application

Fidelity International est une société de gestion d'actifs internationale qui exerce **deux activités principales** :

1. **Investment Solutions & Services (ISS)**, un pôle qui propose aux clients intermédiaires, institutionnels et autres professionnels de l'investissement des fonds dans lesquels eux-mêmes et leurs clients peuvent investir, ou des mandats dédiés qui prennent la forme de solutions sur mesure.
2. **Global Platform Solutions (GPS)**, un pôle qui comprend les activités d'épargne salariale, d'épargne financière personnelle et de conseil.

Le document sur les Principes ID vise à présenter l'approche d'investissement durable d'ISS. Il comprend également une vue d'ensemble de l'approche d'ISS en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), ainsi qu'une synthèse de la démarche d'investissement durable du pôle GPS à l'Annexe I, et ce, à titre de référence générale. La RSE et GPS ont des structures de gouvernance distinctes de celles de l'activité ISS.

### *Périmètre géographique*

Les Principes ID, ainsi que les dispositifs et documents de procédure associés, sont applicables à Fidelity International et à ses filiales, à l'exception des sociétés affiliées de Fidelity Canada. Ils ne s'appliquent pas non plus à Fidelity Management & Research (FMR) et à Fidelity Institutional Asset Management (FIAM).

### *Produits*

Les Principes ID s'appliquent à nos produits d'investissement, lesquels peuvent inclure des fonds<sup>1</sup> et des mandats<sup>2</sup>, et peuvent également s'appliquer aux services de conseil ESG<sup>3</sup> à la demande des clients. L'approche décrite dans ce document constitue le socle des fonds de Fidelity International, de nos mandats dédiés et de notre fonction de prestation de services de conseil en investissement, au travers desquels nous sommes en mesure de mettre à profit

1 Dans notre contexte, un fonds est un portefeuille d'actions, d'obligations ou d'autres titres géré par un gérant professionnel.

2 Un mandat est une instruction donnée par un client à un gérant de portefeuille pour superviser un ensemble de capitaux ou d'investissements dans différents fonds, comprenant généralement une stratégie d'investissement, des directives en matière de contrôle des risques, etc.

3 Le « conseil » fait référence aux recommandations d'investissement fournies par nos gérants professionnels à nos clients.

cette approche afin d'aider nos clients à atteindre leurs objectifs durables, de manière personnalisée. Les mandats dédiés suivent cette approche, sauf indication contraire expressément attachée à l'un ou l'autre desdits mandats. Les Principes ID s'appliquent à nos produits financiers gérés activement ou de manière systématiques<sup>4</sup>. Les Principes ID peuvent ne pas s'appliquer aux fonds indiciels cotés (« trackers ») de Fidelity gérés de manière purement passive<sup>5</sup> et ne s'appliquent pas aux fonds que Fidelity ne gère pas, mais qui peuvent être disponibles via l'une de nos plateformes d'investissement telles que FundsNetwork.

### **Classes d'actifs**

Les Principes ID, ainsi que les dispositifs et documents de procédure associés, s'appliquent aux actions et aux obligations. Dans le présent document, nous abordons également l'application de nos principes à d'autres classes d'actifs telles que la gestion diversifiée, le crédit privé et l'immobilier.

### **Délégation**

Lorsque Fidelity International délègue la gestion des investissements à des sociétés de gestion externes, notamment à Fidelity Investments (FMR et FIAM) et Geode (collectivement appelées « délégataires »), ces dernières ne sont pas tenues de suivre les Principes ID de Fidelity International et peuvent avoir mis en place des politiques différentes afin d'encadrer leur approche d'investissement durable. Dans le cadre du processus de sélection des délégataires externes, Fidelity International prend en considération leurs politiques en matière de développement durable et attend d'eux qu'ils intègrent les enjeux ESG dans leur processus de prise de décision en matière d'investissement. Fidelity International procède également en permanence à une vérification approfondie de manière à déterminer si ces délégataires intègrent les enjeux ESG de façon analogue à Fidelity International.

---

4 Les produits financiers gérés de manière systématique sont ceux qui investissent généralement sur la base d'un ensemble prédéfini de règles et de stratégies quantitatives.

5 Les fonds indiciels cotés (« trackers ») investissent en suivant les positions et la performance d'un indice de marché ou d'un sous-ensemble de celui-ci.

# B. Présentation de l'Investissement Durable

Cette vue d'ensemble a pour objectif de fournir des informations générales sur les concepts de l'investissement durable avant de présenter l'approche propre à Fidelity dans les sections suivantes.

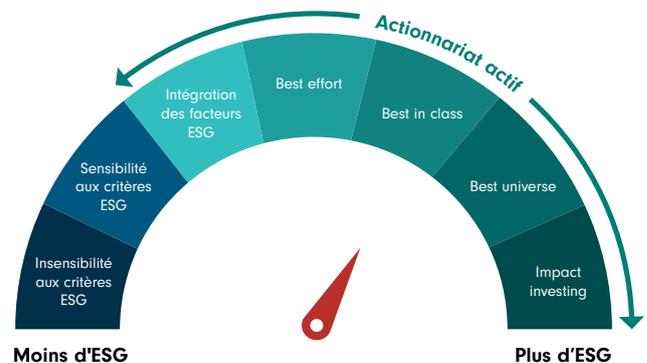
## Qu'est-ce que l'Investissement Durable ?

L'Investissement Durable (ID) est l'un des exemples de finance durable qui prend en considération les risques et les opportunités en matière environnementale, sociale et de gouvernance d'entreprise (ESG) dans le processus d'investissement. Ce faisant, il a pour double ambition la réalisation d'objectifs d'investissement financier et non-financier. La sphère ESG couvre un large éventail d'enjeux, dont notamment les suivants :



## Les investisseurs peuvent intégrer les facteurs ESG dans leurs portefeuilles de différentes manières (se reporter au diagramme ci-dessous).

Au fur et à mesure que la sensibilisation aux problématiques ESG progresse, les investisseurs peuvent **exclure** les secteurs ou les entreprises qui ne répondent pas à leurs critères ESG spécifiques. Afin de s'assurer que les capitaux sont utilisés de manière responsable, les investisseurs durables peuvent adopter un « **actionariat actif** » afin d'intégrer les facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement et de nouer un dialogue constructif avec les entreprises investies en vue de les encourager à progresser. Dans le cadre de l'investissement durable, les investisseurs tendent à être convaincus que des critères stricts en matière de responsabilité d'entreprise sont généralement judicieux sur le plan commercial et susceptibles de protéger et améliorer les performances des investissements.



Source : Fidelity International, 2024.

## Pourquoi la finance durable est-elle importante ?

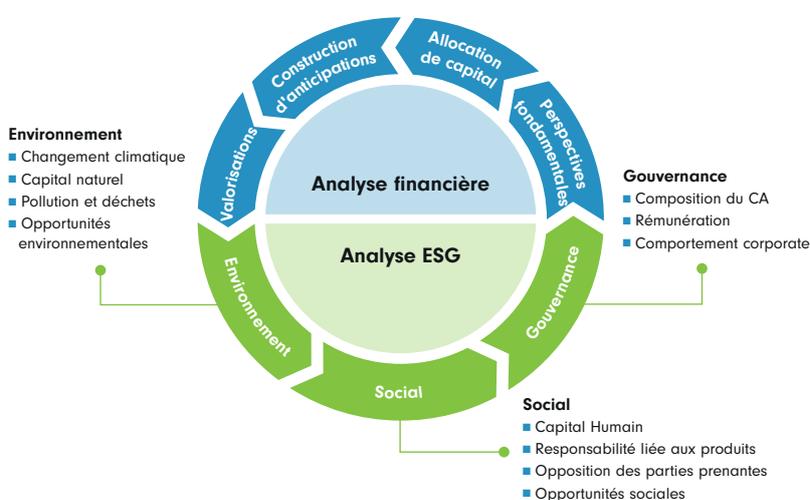
La finance durable a un rôle clé à jouer en orientant les investissements vers des objectifs officiels de durabilité, tels que des engagements internationaux sur le climat, l'inclusion sociale et les pratiques de bonne gouvernance. En consacrant des capitaux à des causes ou des entités durables via différents instruments financiers, la finance durable fait partie intégrante de la transition vers un avenir « net zéro » et une économie plus résiliente, en complément des capitaux publics.

La finance durable pourrait désigner le financement des entités/produits/initiatives qui témoignent déjà aujourd'hui de caractéristiques ESG et de ceux/celles qui améliorent leur performance en matière de durabilité. Le « financement de la transition » fait spécifiquement référence aux investissements dans les solutions d'amélioration visant à décarboner les secteurs très émetteurs/où la réduction des émissions est une tâche difficile aujourd'hui et à accélérer la réalisation d'objectifs environnementaux tels que l'objectif « net zéro » d'ici 2050.

## Quel est le rôle d'un gestionnaire d'actifs dans l'investissement durable ?

Les sociétés de **gestion d'actifs** investissent les capitaux des particuliers et des entreprises en élaborant et en appliquant des stratégies qui créent de la valeur pour leurs clients. Ces stratégies peuvent prendre la forme de fonds composés de différentes classes d'actifs (telles que des actions, des obligations, etc.) ou de mandats d'investissement sur mesure.

Traditionnellement, les gérants d'actifs prennent leurs décisions d'investissement sur la base d'une **analyse** fondamentale des résultats financiers et des perspectives commerciales de leurs émetteurs, avec le concours éventuel de leurs analystes internes et/ou de fournisseurs de recherche externes. Dans le cadre de l'investissement durable, les gestionnaires d'actifs analysent en outre les principaux facteurs ESG qui sont importants pour les émetteurs et évaluent leur performance extra-financière. L'analyse des risques et opportunités ESG est essentielle afin d'évaluer l'impact durable d'un investissement dans un émetteur ou une entreprise, à la fois au regard des effets potentiels de ces facteurs sur l'émetteur et sa chaîne de valeur, et de l'impact de l'émetteur sur l'environnement et la société au sens large. Cette double approche conjuguant analyse financière et analyse ESG vise à obtenir une vision plus exhaustive des émetteurs et à réduire les risques d'investissement pour les clients des gestionnaires d'actifs.



Source : Fidelity International, 2024. La liste des facteurs ESG n'est pas exhaustive et n'est donnée qu'à titre d'illustration.

L'analyse ESG dans le cadre de l'investissement durable comprend généralement une évaluation quantitative des mesures et indicateurs de performance d'un émetteur et une évaluation qualitative s'appuyant sur la valeur ajoutée émanant de l'activité de stewardship.

Stewardship	
<p><b>Engagement :</b></p> <p>Échanges entre les investisseurs et les entreprises investies, visant à encourager l'adoption de pratiques commerciales plus durables</p>	<p><b>Vote par procuration :</b></p> <p>Permet aux investisseurs d'exprimer leurs préférences ESG en votant sur les propositions du conseil d'administration</p>

Source : Fidelity International, 2024. À titre d'illustration uniquement.

Notre approche en matière d'actionnariat actif comprend généralement les pratiques suivantes qui nous permettent d'influencer les émetteurs pour qu'ils adoptent des comportements plus durables.

### Notre approche d'actionnariat actif

- Rencontres sociétés et correspondance officielle
- Résolutions d'actionnaires
- Engagement collaboratif
- Vote par procuration
- Politique publique

Source : Fidelity International, 2024. À titre d'illustration uniquement.

# C. L'Investissement Durable chez Fidelity

## Nos convictions en matière d'Investissement Durable

Notre objectif est de travailler ensemble pour concevoir un horizon financier pérenne. Atteindre ces objectifs exige indéniablement de prendre en compte et d'intégrer les risques et opportunités ESG.

Chez Fidelity, nous avons bien conscience que pérenniser notre position privilégiée en tant que l'une des plus importantes sociétés de gestion d'actifs au monde dépend de notre capacité à continuer de satisfaire ou dépasser les attentes sans cesse croissantes des investisseurs en matière d'investissement durable et celles des communautés au sein desquelles nous opérons. À cette fin, notre taille, notre envergure et notre présence sur les marchés locaux nous confèrent un accès aux directions d'entreprises que peu de sociétés de gestion sont en mesure de revendiquer et nous considérons qu'il est de notre obligation fiduciaire de les utiliser pour influencer les comportements des entreprises en vue de générer de meilleures performances financières à long terme et d'éviter les principales incidences négatives de ces dernières. Afin de générer de meilleurs résultats pour le compte de nos clients, nous devons constamment évoluer. Cette évolution est illustrée par nos Convictions en matière d'Investissement Durable, qui guident l'approche et les activités exposées dans le reste du présent document :

1. **L'intégration des enjeux du développement durable se traduit par de meilleurs résultats financiers, environnementaux et sociaux à long terme pour nos clients et un large éventail de parties prenantes.**
2. **Un stewardship efficace allie des approches « bottom-up », thématique et systémique.**
3. **Une vision mondiale conjuguée à une compréhension locale nous aide à produire une recherche éclairée et des résultats positifs en matière de stewardship.**

## Les thèmes durables systémiques

Nos convictions témoignent également du fait que notre capacité à créer de la valeur en tant société de gestion diversifiée internationale est influencée par des thèmes durables systémiques. Ces thèmes sont susceptibles de présenter à la fois des risques et des opportunités pour les investissements que nous réalisons pour le compte de nos clients. Nous avons identifié quatre thèmes systémiques pour lesquels nous pensons que l'investissement durable peut contribuer à l'atténuation des risques : le **changement climatique**, l'**érosion de la nature**, les **disparités sociales** et la **gouvernance**.

Gouvernance		
La bonne gouvernance - aux niveaux multilatéral, national, sectoriel - est une condition première d'une action efficace en matière de durabilité		
Climat	Erosion de la nature	Disparités sociales
Les impacts physiques et de transition se reflèteront sur les performances financières et le prix des actifs.	L'activité économique exige plus du capital naturel qu'elle ne peut l'entretenir.	La participation de multiples parties prenantes - au sein des nations et entre elles - est essentielle pour garantir une large participation à la croissance économique.

Source : Fidelity International, 2023.

Par exemple, le changement climatique est de plus en plus reconnu comme un risque systémique pour les marchés de capitaux. Ce faisant, il nécessite des réponses à de multiples niveaux. Nous avons développé un cadre d'influence afin de nous aider à identifier où et comment nous pouvons aligner et approfondir nos efforts. Le tableau ci-dessous illustre la façon dont ces différents niveaux d'influence sont liés au changement climatique et présente des exemples à chaque niveau.

Niveau d'influence par rapport au changement climatique	A l'échelle systémique	Industrie, secteur et/ou portefeuille	Entreprise, entité	Individuelle
<b>Description</b>	Nos systèmes économiques, sociaux et écologiques sont interconnectés et affectés par le changement climatique d'une manière qui n'est pas encore totalement appréhendée, mais qui a de vastes implications pour les marchés de capitaux.	L'atténuation ou l'adaptation face au changement climatique et les solutions associées impliquent déjà des changements dans différentes industries, en particulier dans les secteurs à fortes émissions, et nécessitent des efforts collaboratifs pour accélérer la transition nécessaire. Reconnaissance de l'influence distincte du secteur financier (tels que les banques, les assureurs) en tant qu'intermédiaires qui, à leur tour, influencent les industries/secteurs.	L'allocation du capital, l'engagement et le vote influencent le changement de comportement des émetteurs.	Les connaissances, les compétences et l'expérience des individus sont essentielles pour influencer et amener le changement.
<b>Exemples d'actions menées par Fidelity</b>	Fidelity est membre de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) et s'est engagée à réduire de moitié l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'investissement d'ici à 2030, avec pour référence l'année 2020, et à atteindre des émissions nettes zéro d'ici à 2050 (pour nos positions en actions et en obligations d'entreprise). En tant que détenteurs d'actifs, nous avons fixé des objectifs spécifiques de réduction des émissions pour nos investissements immobiliers directs et notre solution de retraite en entreprise par défaut, FutureWise.  Engagement actif dans le développement de normes de marché, de consultations réglementaires et de groupes sectoriels (président du groupe de travail sur l'engagement et la politique pour l'Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC), signataire de la norme mondiale sur le lobbying climatique responsable) (voir section H).	Engagements thématiques, entrepris individuellement ou de manière collaborative.  Engagements thématiques spécifiques au secteur financier. (voir section D2).	Des outils systématiquement appliqués qui renseignent l'allocation des capitaux et l'actionnariat actif (notations ESG, notations climat - voir section D1).	Formation interne et externe sur le climat (voir section D3).  Des détails sur la façon dont nous gérons notre propre empreinte en tant qu'entreprise et les risques liés au climat sont disponibles dans notre ( <a href="#">Rapport sur le climat 2023</a> ).

Source : Fidelity International, 2024.

## L'approche de Fidelity en matière d'Investissement Durable

En notre qualité de société de gestion d'actifs, nous avons l'obligation fiduciaire d'agir dans l'intérêt de nos clients. Dans le contexte de l'investissement durable, nous avons élaboré une approche comportant trois composantes clés (intégration, stewardship et solutions) en vue de proposer à nos clients une gamme de stratégies d'investissement répondant à leurs objectifs financiers et extra-financiers, ainsi que de se conformer à des réglementations sur la durabilité qui évoluent rapidement en matière de dénomination et de publication d'informations au niveau des produits. Des précisions relatives à notre approche figurent à la Section D.



Source : Fidelity International, 2024. À titre d'illustration uniquement.

## La réponse de Fidelity aux réglementations mondiales en matière de durabilité

Le paysage réglementaire mondial relatif à l'investissement durable et à la publication d'informations en matière de durabilité ne cesse d'évoluer rapidement. Une réglementation clé en Europe est le règlement (UE) 2019/2088 « Sustainable Finance Disclosure Regulation » dit SFDR sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ce règlement vise à améliorer l'information sur les produits d'investissement durable et à accroître la transparence des déclarations de durabilité faites par les intervenants sur les marchés. Il a été suivi par la réglementation Sustainability Disclosure Requirements (SDR) au Royaume-Uni et par d'autres initiatives réglementaires nationales, notamment en Australie, à Hong Kong, au Japon, à Singapour et à Taïwan.

Fidelity suit les réglementations et directives nationales et régionales en matière de développement durable à travers le monde et s'applique à se conformer à toute législation applicable ayant un impact sur les émetteurs et nos fonds. Nous sommes plus que conscients de la nécessité d'évoluer en permanence, en adaptant notre approche d'investissement, afin de répondre à une réglementation évolutive et de conserver la confiance de nos clients.

Une liste de réglementations importantes et le statut de conformité de Fidelity figurent à la Section E.

## Les principaux engagements de Fidelity en matière de durabilité

Nous avons signé des engagements externes afin d'éclairer notre approche d'investissement durable et de veiller à ce qu'elle soit en adéquation avec les meilleures pratiques du secteur, ainsi que les objectifs de durabilité de nos clients, régulateurs et parties prenantes au sens large. Nous avons également défini nos attentes minimales à l'égard des entreprises dans lesquelles nous investissons, afin de les aider à s'améliorer constamment au regard des enjeux du développement durable et de faciliter la gestion des risques de durabilité au sein de nos portefeuilles financiers et nos activités.

### Climat

- **Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI)<sup>6</sup>** (depuis 2020)
  - vise à réduire de moitié l'intensité des émissions de carbone (« empreinte carbone ») des Scope 1 et 2 d'ici 2030, par rapport à un niveau de référence de 2020 pour nos positions en actions et obligations d'entreprises.
  - vise à aligner 35 % de nos actifs sur une trajectoire « nette zéro d'ici 2050 », avec des objectifs intermédiaires pour 2025 et tous les cinq ans par la suite. Le pourcentage de nos actifs alignés sur cette trajectoire sera revu périodiquement.

### Nature

- **Finance for Biodiversity Pledge** : en tant que signataire et membre fondateur depuis 2021, nous nous sommes engagés à protéger et à restaurer la biodiversité via nos activités de financement et nos investissements, la collaboration et le partage des connaissances, le dialogue avec les entreprises, des évaluations d'impact, la définition d'objectifs et l'établissement de rapports publics sur ces activités en 2025 ou plus tôt.
- **Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)** : membre du forum depuis 2021 afin d'œuvrer en faveur de la mission de la Taskforce et de contribuer au développement de ses nouvelles recommandations en matière de transparence.
- **Financial Sector Deforestation Action Initiative** : signée en 2021 en vue de s'engager à recourir au dialogue et l'actionnariat actif afin de mettre fin à la déforestation d'ici 2025 due aux produits agricoles à l'origine de la plus grande partie des incidences négatives - bœuf, soja, huile de palme, pâte à papier et papier - dans le cadre de la transition mondiale vers une production durable.

### Disparités sociales

- **Investors Against Slavery and Trafficking Asia-Pacific (IAST APAC)** : en tant que membre fondateur depuis 2020, nous nous employons à lutter contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains au sein de l'ensemble de nos activités de gestion et de notre entreprise.
- Publication de déclarations annuelles en vertu des lois sur l'esclavage moderne (*Modern Slavery Acts*) au Royaume-Uni et en Australie.

### Gouvernance

- Adoption des UK, Japanese et Taiwan's **Stewardship Codes/Principles**.
- **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** : signataire depuis 2012.
- Fixation, dans le cadre de nos Principes et directives de vote, d'attentes minimales en matière de **diversité de genre des conseils d'administration** pour les entreprises dans lesquelles nous investissons : au moins 30 % de représentation féminine dans les pays les plus développés et 15 % dans tous les autres pays.

Outre les engagements suivants, nous participons également à d'autres initiatives liées au développement durable, à l'instar de celles énumérées dans la section H du présent document.

---

<sup>6</sup> Pour de plus amples détails, veuillez consulter le Climate Report 2023 de Fidelity International.

## La gouvernance de l'Investissement Durable

**Le contrôle et la supervision de tout ce qui a trait à l'investissement durable reviennent à un comité sur l'investissement durable, le Sustainable Investing Operating Committee (SIOC). La responsabilité de l'investissement durable se situe à tous les niveaux de la structure de gouvernance de Fidelity. Nous révisons régulièrement notre structure de gouvernance, ainsi que les rôles et les responsabilités des comités et des groupes de travail, afin de nous assurer qu'ils sont pertinents et efficaces pour encadrer et guider l'ensemble de notre approche d'investissement durable.**

### Le Conseil d'administration de Fidelity International Limited (le « Conseil »)

Le conseil d'administration est l'organe de décision le plus élevé au sein de Fidelity International. Celui-ci est responsable de la stratégie générale de la société et de la supervision de Fidelity International, notamment au regard de la surveillance et du contrôle du profil de risque global et du cadre de gestion des risques de Fidelity.

Le Conseil est présidé par le président et se réunit tous les trimestres, voire plus si nécessaire. Le président de Fidelity est responsable de la mise en œuvre et de l'exécution de la stratégie commerciale de l'organisation, y compris la stratégie climatique. Le président rend compte au Conseil et est secondé par le Comité Exécutif (ComEx) dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application de la stratégie.

Le Conseil :

- Fixe les politiques et objectifs de l'entreprise, ainsi que les politiques et objectifs stratégiques ;
- S'assure qu'un système solide de contrôles internes existe au sein de Fidelity ;
- Définit et tient à jour des principes éthiques stricts ;
- Protège la réputation de la marque Fidelity ;
- Approuve les initiatives et les dépenses majeures ;
- Assure la stabilité financière de Fidelity.

Le Conseil est chargé de définir la stratégie commerciale de Fidelity relativement aux risques et opportunités, ainsi que le Système de gestion du risque d'entreprise (« Enterprise Risk Management », ERM). Il définit, supervise et contrôle le profil de risque global de Fidelity. Le Conseil est responsable de l'existence et de la tenue à jour d'une gouvernance, des structures et des contrôles internes appropriés afin que Fidelity soit en conformité avec les règles, les lois et les réglementations, ainsi qu'avec nos propres politiques. Il veille également à ce que nos politiques protègent nos clients. Le Conseil définit la tolérance au risque de Fidelity au regard des risques ESG et exerce la surveillance des risques ESG, dont notamment les risques liés à l'environnement et au climat. Le Conseil a créé une structure de gouvernance pour assurer le contrôle et la direction de l'entreprise via une délégation de pouvoirs à des comités et forums désignés.

Les comités concernés informent le Conseil du profil de risque, y compris des risques ESG, et de l'efficacité du système de gestion des risques. En outre, le Conseil reçoit toutes les problématiques de nature ESG qui lui sont soumises par les conseils d'administration et les comités des filiales. Des dirigeants, tels que le Chief Investment Officer (CIO), ont pour fonction de présider les forums de gouvernance et font partie des comités exécutifs, dont le ComEx. Notre CIO assiste aux réunions du Conseil.

### Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif (ComEx) est présidé par le président et se compose des responsables de département du pôle Investment Solutions and Services (ISS), du pôle Global Platform Solutions (GPS) et des fonctions Corporate Enabler (par exemple, Finance, Ressources humaines, Technologie, Corporate Communications). Son rôle est d'assurer la mise en œuvre quotidienne des décisions du Conseil dans l'ensemble de l'activité Services financiers. En ce qui concerne l'investissement durable, le ComEx est secondé par le SIOC et d'autres comités de gouvernance clés.

## Le Sustainable Investing Operating Committee

Le Sustainable Investing Operating Committee (SIOC) est un comité qui supervise l'approche d'investissement durable de Fidelity. Il est composé de cadres supérieurs, représentants de la gestion, de la distribution, des produits, des opérations et du juridique. Le SIOC se réunit une fois par mois et est présidé par le sponsor du ComEx, notre CIO. Le vice-président est notre Chief Sustainability Officer.

Le SIOC collabore avec l'équipe Investissement durable en vue de :

- définir des politiques et des objectifs en matière d'investissement durable
- superviser les Principes ID et les cadres et procédures connexes ayant trait à l'investissement durable (dont les cadres ESG, les outils analytiques et les listes d'exclusion).
- superviser l'exécution des droits de vote de Fidelity relatifs aux émetteurs investis, y compris les activités d'engagement et de vote par procuration.
- suivre l'environnement politique et réglementaire en matière d'investissement durable et de risques ESG, ainsi faciliter la conformité avec les réglementations locales.
- recevoir et examiner les mises à jour des initiatives d'investissement durable dans l'ensemble de l'entreprise.

Les travaux du SIOC sont éclairés par des experts techniques faisant partie des groupes de travail suivants :

- **Groupe consultatif sur les exclusions (Exclusion Advisory Group, EAG)** : un forum trimestriel composé de membres issus de l'équipe Investissement durable, ainsi que des fonctions en charge de la recherche couvrant différentes classes d'actifs, de la conformité, des risques, du juridique, de la distribution, du conseil & de la recherche en matière de construction de portefeuille, du contrôle des portefeuilles et du développement des produits, de l'approbation de toutes les mises à jour de la [Politique d'exclusion de Fidelity](#) et des listes trimestrielles d'exclusions de la société, et de la communication au SIOC de ces changements à des fins d'approbation.
- **Groupe consultatif sur le vote par procuration (Voting Advisory Working Group, VAWG)** : il se réunit selon les besoins pour examiner et formuler des recommandations sur les Principes et directives de vote de Fidelity et il informe le SIOC de toute modification à approuver. Le VAWG permet aux Responsables régionaux du stewardship et de la recherche au sein de l'équipe Investissement durable et de l'équipe en charge de la gestion actions d'apporter des conseils sur l'approche et la mise en œuvre, les priorités stratégiques, les sujets faisant l'objet de controverses, et d'autres questions ou exigences importantes liées à l'activité et au vote.
- **Groupe de travail sur les produits, mandats et solutions durables (Sustainable Product and Mandate Solutions Working Group, SPMS)** : il se réunit régulièrement en vue d'améliorer les dispositifs d'investissement durable nouveaux ou perfectionnés avant l'approbation du SIOC, de faciliter la discussion sur les complexités et les impacts, et de fournir une orientation visant à réduire les risques. Il veille également à ce que les principales parties prenantes soient impliquées en amont des nouveaux lancements de produits durables (au travers de différents types de véhicules au niveau mondial, à savoir des fonds, des mandats institutionnels, des ETF et des services) afin d'assurer l'alignement et l'adéquation avec le dispositif de référence de Fidelity, les attentes des clients et la conformité avec les normes réglementaires (le cas échéant).
- **Groupe de travail sur les investissements durables (Sustainable Investments Working Group, SIWG)** : composé de membres issus des fonctions en charge de l'investissement durable, de la gestion de portefeuille, des risques, de la conformité et du juridique, le SIWG se réunit tous les trimestres afin d'établir une responsabilité partagée au sein de l'entreprise pour l'évaluation des changements ou des mises à jour du modèle d'investissement durable, afin de garantir la préservation de l'intégrité globale du modèle.
- **Forum des risques de durabilité (Sustainability Risk Forum)** : un forum de surveillance des risques extra-financiers qui se réunit tous les mois pour dresser la liste, suivre et superviser les actions et la résolution des problèmes résultant des changements issus des activités de Responsabilité Sociale des entreprises (RSE) et d'Investissement Durable au sein des divisions de Fidelity. Il contrôle l'alignement des changements en matière d'ID sur le cadre de gestion des risques de l'entreprise et transmet, si besoin est, les problèmes aux responsables fonctionnels, aux comités de pilotage ou aux forums de gouvernance et soulève des problèmes thématiques et fournit, selon ce qu'il convient, des mises à jour au SIOC ou à d'autres forums de risque fonctionnels ou régionaux ou à des comités de gouvernance des risques.

Le Sustainable Investing Portfolio Office (SIPO) apporte son concours dans le cadre des changements réglementaires et commerciaux liés à l'investissement durable. Pour ce faire, le SIPO fournit des rapports réguliers au SIOC sur l'avancement et l'exécution des principaux changements réglementaires et stratégiques.

### L'Audit and Risk Committee (ARC) de FIL

L'ARC s'est vu être officiellement chargé par le Conseil de l'examen indépendant des contrôles internes. L'ARC est également responsable de la surveillance des risques au sein des entités, y compris des risques ESG (notamment les risques environnementaux et climatiques), et du reporting. L'ARC se réunit une fois par trimestre et est présidé par un administrateur non exécutif. Le Comité passe en revue les contrôles internes et les cadres de gestion des risques, le processus et l'intégrité des rapports financiers, ainsi que la portée et la couverture des audits internes et externes.

### Les Investment Risk Committees (IRC)

Un IRC a été créé pour les différentes classes d'actifs, dont notamment les actions, les obligations, la gestion diversifiée, la gestion systématique et les actifs dont la gestion est déléguée. Les IRC se réunissent une fois par mois et sont chargés de superviser la gestion des risques d'investissement, y compris des risques liés aux enjeux ESG. Ils sont composés de représentants issus des équipes risque, conformité, trading, de la société de gestion, ainsi que du Responsable de la classe d'actifs/gestion de portefeuille. L'objectif principal d'un IRC est de s'assurer que les portefeuilles sont gérés en accord avec leurs objectifs initiaux. L'IRC communique toutes les sources de préoccupation et les questions thématiques à signaler au Comité Risques & Conformité d'ISS (ISS Risk & Compliance Committee, RCC) et au Comité de gestion de portefeuille (Investment Management Committee, IMC). En outre, la surveillance des risques ESG des fonds est assurée par le service en charge du risque d'investissement (Investment Risk). Pour ce faire, ce dernier produit des rapports et des tableaux de bord dédiés contenant une sélection de mesures relatives à divers facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Chaque mesure est évaluée par rapport à des seuils définis qui diffèrent selon le type de fonds concerné. Les résultats et les exceptions sont communiqués aux membres de la direction et d'autres transmissions sont effectuées dans le cadre d'IRC plus larges (mondiaux), si nécessaire.

### Asset Class Governance and Oversight Committees

Un governance & oversight committee a été mis en place pour les différentes classes d'actifs telles que les actions, les obligations, la gestion systématique et la gestion diversifiée, afin d'assurer le contrôle et la prise de décision pour leurs cadres opérationnels, de risque et de gouvernance, ainsi que l'examen des nouvelles propositions commerciales nécessitant des modèles opérationnels non standard ou des processus manuels. Les questions relatives à la gouvernance et de nature opérationnelle de l'investissement durable sont inscrites aux agendas des GOC.

Le Private Assets Governance and Oversight Committee (PAGOC), qui a été créé pour nos activités liées au crédit privé et à l'immobilier, est coprésidé par nos équipes de gestion des risques et de distribution afin de superviser les risques opérationnels et les risques d'investissement.

### Les autres canaux de gouvernance

#### **Gouvernance des mandats : Global Mandate Review Group (GMRG), Asian/European Mandate Acceptance Committee (AMAC/EMAC)**

L'AMAC et l'EMAC servent de relais régionaux pour les mandats dédiés provenant de tous les canaux, dont les institutionnels, les intermédiaires et les conseillers. Les comités se réunissent chaque mois afin d'examiner et déterminer l'acceptation du mandat au regard de toute déviation importante par rapport au modèle opérationnel standard, aux normes de risque et aux tolérances de risque. Ils prennent également des décisions concernant les coûts associés à la prise en charge du mandat et décident s'ils sont acceptables dans le contexte des avantages pour le client et l'entreprise. Le GMRG tient une réunion mensuelle du groupe de travail en vue de faciliter un examen complet et méthodique des opportunités de mandat et du pipeline de mise en œuvre afin de permettre une plus grande transparence et de le communiquer à l'AMAC/EMAC et aux groupes de parties prenantes concernés.

#### **Gouvernance des produits : European Product Review Group (EPRG) et Asia Pacific Product Review Group (APPRG)**

L'EPRG et l'APPRG sont des structures mensuelles qui ont pour tâche d'approuver l'état de préparation de l'entreprise pour le lancement ou la modification d'un produit. Ils sont composés de représentants de l'ensemble de l'entreprise, notamment des opérations, du juridique, de la conformité, des risques, des finances, de la gestion, des délégués du Conseil d'administration et de la distribution. Tous les produits sont examinés par ces structures avant leur lancement. Ces structures sont secondées par le Sustainable Product and Mandate Solutions (SPMS) Working Group sous l'égide du SIOC.

# D1. Notre approche d'Investissement Durable - INTÉGRATION

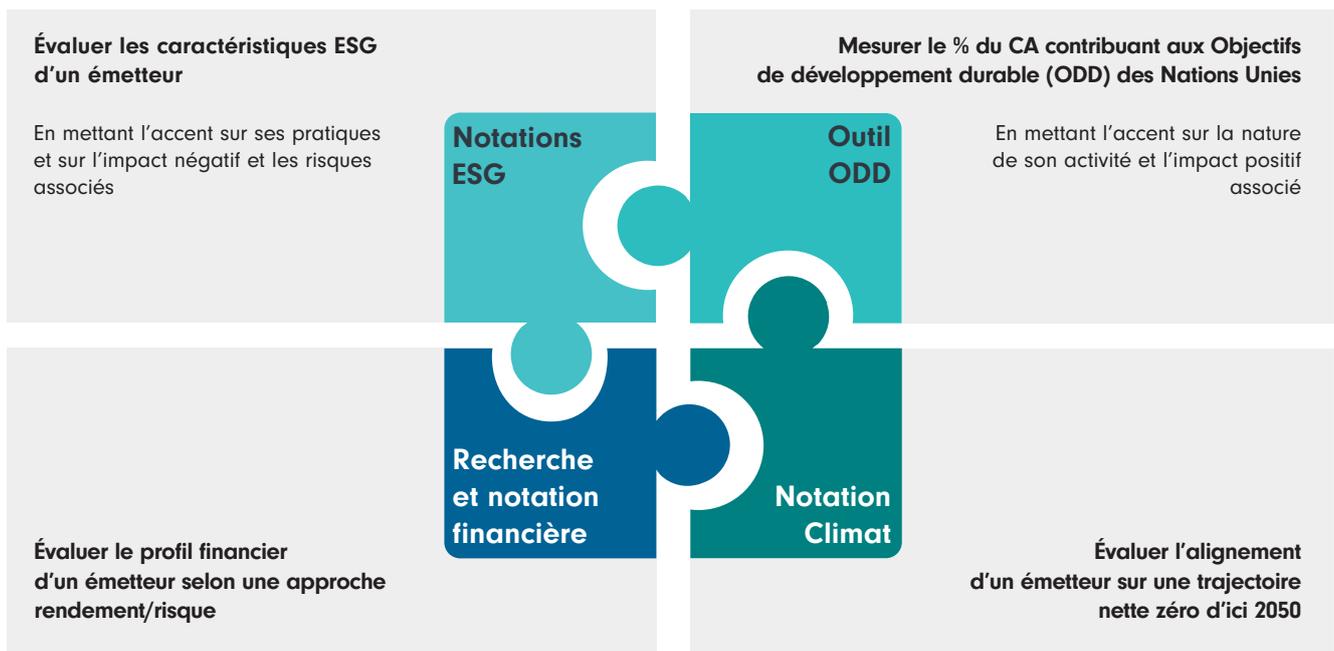
L'approche de Fidelity en matière d'investissement durable repose sur nos outils et processus d'intégration visant à identifier les risques et les opportunités de nature extra-financière, en complément des analyses financières traditionnelles.

Nous sommes convaincus que les facteurs ESG se doivent d'être intégrés dans les différents processus d'investissement. Nous avons élaboré des notations et des outils permettant d'identifier les risques et les opportunités propres aux différents émetteurs et mis en place d'autres processus afin de veiller à ce que les facteurs ESG soient systématiquement intégrés dans nos portefeuilles. Le cas échéant, nous prenons également en considération les travaux de recherche effectués par des fournisseurs de données tiers.

Nos outils et processus d'intégration permettent également de hiérarchiser les activités de stewardship (se reporter à la Section D2) et de développer des solutions qui satisfont aux différentes exigences réglementaires et aux divers objectifs des clients (se reporter à la Section D3). Si les notations et les scores ESG permettent de comparer plus facilement les performances des entreprises, une analyse de durabilité de qualité se doit d'être à la fois quantitative et qualitative et ses résultats d'être interprétés dans le contexte de la performance financière afin de fournir une image exhaustive de la performance d'une entreprise.

## Vue d'ensemble des outils d'intégration clés

Les notations et outils propriétaires figurent au cœur de l'approche d'investissement durable de Fidelity. Ils s'appuient sur l'héritage de Fidelity en matière de recherche fondamentale, le concours de près de 180 analystes financiers<sup>7</sup> et l'expertise de l'équipe Investissement durable.



Source : Fidelity International, 2024.

7 En date du mois de mai 2024.

Dans cette section, nous donnons un aperçu de ces notations et outils :

- Les Notations ESG (une évaluation de la gestion et de l'atténuation des risques ESG),
- Les Notations Climat (l'alignement sur l'objectif d'émissions nettes zéro carbone d'ici 2050),
- L'Outil ODD (une évaluation de la contribution positive aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies), et
- La revue ESG trimestrielle (une structure interne visant à évaluer des mesures quantitatives et qualitatives afférentes et à discuter de l'intégration des caractéristiques de durabilité dans des stratégies spécifiques).

## Les Notations ESG

La Notation ESG de Fidelity vise à fournir une évaluation prospective de la mesure dans laquelle les principales performances ESG d'un émetteur contribuent, ou sont une entrave, à la création de valeur à long terme pour les actionnaires. Les notations se distinguent par leur nature prospective et le fait qu'elles s'appuient principalement sur les échanges avec les émetteurs et les travaux de recherche des analystes fondamentaux de Fidelity afin d'identifier et d'évaluer les risques ESG matériels d'un émetteur.

Nos Notations ESG sont entièrement intégrées au processus d'investissement de Fidelity et sont accessibles à tous les membres de l'équipe d'investissement via notre plateforme de recherche interne. Elles constituent une source d'information supplémentaire et un outil d'aide à la décision en matière d'investissement.

Nos notations sont composées d'une combinaison d'indicateurs E, S et G qui visent à aborder les problématiques les plus significatives dans chaque secteur, offrant ainsi une vision globale et prospective des pratiques ESG d'une entreprise. La méthodologie de notre notation qui illustre l'évolution de l'approche de Fidelity en matière d'intégration des critères ESG, est fondée sur le principe de double matérialité et est axée sur les enjeux ESG à la fois du point de vue du risque commercial et des implications environnementales et sociétales des activités de l'émetteur.

**La méthodologie est fondée sur quatre principes clés :**

### 1. Mesurer les impacts absolus et intégrer les principes de la « double matérialité »

Notre notation est clairement définie pour mesurer la manière dont un émetteur gère les externalités ESG négatives et les risques commerciaux liés à ses activités. Au fur et à mesure que les émetteurs passent du stade de « sensibilisé » à celui de « gestion à court terme », puis à celui de « gestion à long terme », leur score respectif augmente. En envisageant un horizon temporel à long terme (10 ans), la matrice de matérialité pour chaque sous-secteur vise à appréhender un éventail plus large d'impacts externes majeurs, en intégrant ainsi les principes de « double matérialité » et de « matérialité financière ». L'accent mis sur les impacts absolus permet une comparaison des scores entre les secteurs et les zones géographiques.

### 2. Combiner des données quantitatives et qualitatives afin d'obtenir une vision prospective

Nous nous procurons des données quantitatives spécifiques et exhaustives pour procéder à nos évaluations des caractéristiques durables. Nous complétons et enrichissons ensuite ces évaluations quantitatives généralement rétrospectives (basées sur la performance communiquée) par des données qualitatives fournies par nos analystes spécialistes de la recherche fondamentale et durable. Cela permet de garantir que nos évaluations des profils ESG sont tournées vers l'avenir, sont complémentaires de nos prévisions financières et qu'elles contribuent également à éclairer les perspectives à long terme d'un émetteur.

### 3. Détermination des indicateurs et de la matérialité en fonction des fondamentaux des émetteurs

Nous avons créé des matrices de matérialité sur mesure pour plus de 100 sous-secteurs sur la base de notre analyse fondamentale. Chaque matrice est établie à partir d'une sélection et d'une pondération uniques de divers indicateurs ESG applicables à la plupart des émetteurs du sous-secteur en question et les analystes ont la possibilité de proposer des indicateurs supplémentaires et/ou d'ajuster la pondération des indicateurs pour les différents émetteurs. L'objectif de cette granularité est de créer des ensembles d'indicateurs plus ciblés et plus pertinents pour chaque sous-secteur et émetteur.

### 4. Résultats flexibles pour différents cas d'utilisation

Les différents scores au niveau des indicateurs sont agrégés au niveau des piliers E, S et G, puis sont ensuite combinés pour donner une notation ESG globale au niveau de l'émetteur et des notations de trajectoire. Celles-ci, de même que les multiples données qualitatives et quantitatives qui aident à déterminer les notations, sont mises à la disposition de nos gérants de portefeuille, ce qui permet d'intégrer facilement des données ESG complexes et détaillées dans divers processus d'investissement.

Notre dispositif de notation ESG est revu régulièrement afin d'identifier les facteurs ESG les plus matériels pour chaque secteur. Nous visons à proposer des formations sur le dispositif de notation au fur et à mesure de son évolution, ainsi que sur des thèmes et des secteurs spécifiques, et ce, afin d'améliorer la compréhension des facteurs ESG matériels requis pour l'analyse et d'améliorer la qualité et la constance des notations.

Compte tenu de la nature approfondie de notre approche, notre couverture n'est pas aussi vaste que celle d'un fournisseur tiers. C'est la raison pour laquelle nous utilisons également des fournisseurs externes de recherche et de notation, tels que MSCI et ISS, pour enrichir notre processus de recherche interne et pour la construction de nos fonds dotés d'objectifs durables spécifiques. Lorsque cela est possible et pratique, nous préférons utiliser notre propre notation ESG comme source de données privilégiée pour la compréhension fondamentale et la mesure des caractéristiques au niveau du produit.

## La Notation Climat

En vue de faciliter notre évaluation de la transition d'un émetteur vers des émissions nettes zéro, nous avons élaboré une Notation Climat qui évalue l'alignement d'un émetteur sur les objectifs de l'Accord de Paris (à savoir, limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale au cours de ce siècle bien en dessous de 2 degrés Celsius et mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels). La Notation Climat est destinée à être utilisée conjointement avec nos autres outils ESG et climatiques afin de fournir une vision plus complète de l'exposition d'un émetteur aux risques et opportunités spécifiques au climat.

### Les critères d'évaluation couvrent trois domaines clés :

- **Publication des émissions de dioxyde de carbone** : cette évaluation se concentre sur la communication des émissions des Scopes 1, 2 et 3 (sur la base de la définition du Greenhouse Gas (GHG) Protocol, se reporter au « Glossaire » pour de plus amples détails).
- **Objectifs de réduction des émissions** : cette évaluation porte essentiellement sur les ambitions et les objectifs de l'émetteur en matière d'émissions actuelles nettes de GES et de réduction des émissions de carbone.
- **Gouvernance liée au climat** : cette évaluation consiste à analyser les plans de rémunération des dirigeants liés à des ambitions climatiques, les responsabilités de gouvernance en matière de climat au niveau de la direction et les comités du conseil d'administration chargés de superviser les politiques relatives au changement climatique.

Pour les secteurs à fort impact, des critères supplémentaires peuvent être inclus afin de prendre en compte les exigences spécifiques de certains secteurs où la réduction des émissions de carbone est un objectif complexe en vue d'atteindre des émissions nettes zéro.

La Notation Climat ne repose pas sur un modèle ou un scénario unique de dérèglement climatique. L'évaluation réalisée tient compte d'un large éventail de sources de données, comme notamment : les informations communiquées par les entreprises, les données du Carbon Disclosure Project (CDP), les données climatiques d'ISS (par exemple, l'augmentation implicite de la température) et l'initiative Science-Based Target (SBTi).

Une fois que toutes les données pertinentes sont collectées et analysées pour chacun des critères, elles sont utilisées pour déterminer le degré d'alignement d'un émetteur sur la base de l'échelle exposée ci-dessous :

Pas de publication	Publication	Intégration	Gestion	Transition sur une trajectoire nette zéro
L'entreprise n'a pas publié d'informations clés sur le climat	L'entreprise a publié des indicateurs clés relatifs au climat	L'entreprise a intégré des éléments liés au climat dans ses plans de développement et ses structures de gouvernance	L'entreprise a pris des engagements ambitieux et s'emploie activement à réduire son impact et son exposition au changement climatique	L'entreprise s'est engagée à atteindre des objectifs qui s'inscrivent dans le cadre d'une trajectoire nette zéro d'ici à 2050

Source : Fidelity International, 2024.

Une évaluation des positions d'un fonds dans le cadre de la Notation Climat, ainsi que l'empreinte carbone et l'intensité carbone au niveau du produit, sont incluses dans la Revue ESG trimestrielle (se reporter à la section ci-dessous pour de plus amples détails).

## L'Outil ODD

L'Outil ODD (Objectif de Développement Durable) de Fidelity vise à fournir une évaluation de la contribution positive d'un émetteur aux enjeux environnementaux et sociaux. Il est destiné à compléter la Notation ESG de Fidelity qui fournit une évaluation de la gestion par une entité des incidences négatives résultant d'enjeux ESG. L'Outil ODD apporte également son concours à la définition des « investissements durables » de Fidelity dans le cadre du règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR ; se reporter à la Section D3 pour de plus amples détails).

Notre objectif est de fournir une analyse distincte des aspects positifs et négatifs auxquels un émetteur peut être exposé, afin d'éviter que la valeur engendrée par un risque ne soit neutralisée par une contribution positive sans lien (par exemple, une mauvaise gouvernance d'entreprise et la rupture catastrophique d'un barrage ne sont pas atténuées par la vente de produits contribuant à la transition énergétique).

**Les principaux cas d'utilisation des résultats du modèle sont les suivants :**

- **Évaluation au niveau de l'émetteur et de l'entité** - Le modèle fournit une évaluation du pourcentage du chiffre d'affaires d'un émetteur qui contribue à chaque ODD. Ces données peuvent être utilisées pour définir un univers d'investissement thématique.
- **Publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)** - Le règlement SFDR impose d'identifier les émetteurs qui contribuent à un résultat environnemental ou social positif et peuvent être qualifiés de « investissements durables ». L'Outil ODD est un élément clé de ce processus (se reporter à la Section D3 pour de plus amples détails).
- **Reporting** - L'Outil ODD permet de rendre compte à nos clients de la contribution des investissements d'un fonds aux ODD, de manière uniforme et évolutive.

**L'Outil ODD comporte trois grandes étapes :**

### 1. Identifier les cibles et les indicateurs des ODD « investissables »

Sur les 169 cibles et 231 indicateurs qui œuvrent à la réalisation des 17 ODD, nous avons identifié près de 51 cibles et 70 indicateurs auxquels nous pensons que les entreprises peuvent contribuer grâce à leurs produits et services. Cela constitue l'ensemble des objectifs ou des résultats par rapport auxquels nous évaluons l'activité d'un émetteur.

### 2. Établir une correspondance entre les cibles et les indicateurs ESG et les catégories de chiffre d'affaires de FactSet RBICS

Fidelity a évalué et mis en correspondance les quelque 1 800 activités du système de classification des industries commerciales de FactSet Revere (RBICS) avec la liste des cibles et indicateurs des ODD « investissables » identifiés à l'Étape 1 ci-dessus. Ce processus a abouti à la mise en correspondance de chaque activité avec l'une des cinq classifications :

- a. Contribution - Contribue aux ODD en toutes circonstances.
- b. Contribution avec un biais géographique - Contribue aux ODD dans certains pays/certaines zones géographiques où un écart important subsiste pour atteindre un ODD donné.
- c. Contribution potentielle - Peut contribuer aux ODD, mais la catégorie de chiffre d'affaires n'est pas assez granulaire pour permettre une évaluation définitive de la contribution, ou la contribution de l'activité est subordonnée à l'adoption de pratiques durables ou de cas d'utilisation durable. Dans ces cas, une confirmation qualitative propre à l'émetteur est requise.
- d. Absence de contribution - Ne contribue pas aux ODD.
- e. Préjudice - Cause un préjudice à la poursuite des ODD (par exemple, le tabac).

### 3. Agrégation des contributions au niveau des activités pour chaque émetteur

La dernière étape du processus consiste à agréger les contributions de chaque activité pour chaque émetteur. Elle est calculée comme la somme pondérée du chiffre d'affaires de chaque activité.

Les principes de cette approche s'inspirent et sont basés sur la Taxonomie de l'UE et sont décrits ci-dessous :

- 1. Contribution matérielle des produits et services** - Nous cherchons à identifier les émetteurs qui contribuent de façon matérielle aux cibles et indicateurs de chacun des ODD. Cela influence notre préférence pour se concentrer sur les produits et services (l'activité d'une entité) lors de la détermination de la contribution d'une entité, par opposition à l'alignement opérationnel (les pratiques d'un émetteur).
  - Par exemple, notre modèle juge que des produits tels que les dispositifs médicaux ont une contribution plus importante et délibérée à l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être) qu'une contribution opérationnelle telle que la fourniture d'un environnement de travail sûr pour les employés, ce qui est considéré comme une norme minimale pour un comportement d'entreprise approprié.
  - Nous reconnaissons que, dans certains cas, l'alignement opérationnel est en phase avec la réalisation d'une cible d'un ODD (par exemple, la promotion de l'égalité des sexes, les pratiques d'emploi inclusives) et, dans des circonstances spécifiques, nous pouvons considérer qu'un émetteur contribue à un ODD sur la base de son fonctionnement opérationnel au cas par cas.
- 2. Cibles et indicateurs** - Les ODD ont une large portée et comprennent des cibles et des indicateurs qui nécessitent une intervention des pouvoirs publics. Ce faisant, nous ne prenons en considération qu'un sous-ensemble d'indicateurs auxquels les entreprises peuvent contribuer.
- 3. Activité économique** - Nous évaluons la contribution d'un émetteur à un ODD de manière proportionnelle au niveau de l'activité. Cette approche est cohérente avec celle de la Taxonomie de l'UE et permet de déclarer que « x % des activités d'un émetteur contribuent à la réalisation des ODD ».
- 4. Chiffre d'affaires** - Nous utilisons le chiffre d'affaires comme approche par défaut pour établir la correspondance entre les activités avec les ODD. Mais, nous reconnaissons que les dépenses d'investissement ou les dépenses d'exploitation peuvent, dans certains cas, donner une meilleure compréhension de la contribution future d'un émetteur aux ODD. La contribution des dépenses d'investissement ou des dépenses d'exploitation aux ODD peut être calculée manuellement et utilisée lorsque cela s'avère plus pertinent.
- 5. Chaîne de valeur** - Nous considérons que les émetteurs qui sont des fournisseurs de composants essentiels ou de matières premières pour une utilisation finale qui favorise la réalisation d'un ODD contribuent également à cet ODD. C'est par exemple le cas des fabricants de modules / semi-conducteurs pour l'énergie solaire photovoltaïque.

### Intégration d'informations qualitatives

Les modèles de classification quantitatifs sont un outil utile pour identifier la contribution aux ODD et faciliter la couverture d'un grand nombre d'entités. Toutefois, un modèle ODD quantitatif est limité par des données imparfaites et une décomposition des chiffres d'affaires insuffisamment granulaire. Il est donc nécessaire d'intégrer les éclairages qualitatifs des analystes financiers et des gérants de portefeuille afin d'améliorer la précision du modèle. Nous avons mis en place un processus et un cadre de gouvernance pour l'intégration et la traçabilité de toute amélioration qualitative des résultats de notre outil SDG.

## Les Revues ESG trimestrielles (Quarterly Sustainability Reviews, QSR)

La QSR est une composante de la Revue trimestrielle des fonds (« Quarterly Fund Review », QFR) qui couvre le risque, la performance, la liquidité, etc. La QSR prend la forme d'une analyse quantitative et qualitative du profil durable d'un produit, et peut inclure des aspects tels que les notations ESG, les initiatives d'engagement, les caractéristiques climatiques, les indicateurs d'impact et d'autres points de données. Parmi les participants peuvent notamment figurer des représentants de l'équipe Investissement durable, le CIO de la classe d'actifs, un(des) gérant(s) de portefeuille et des professionnels du risque. La discussion est étayée par un pack de données qui rassemble diverses sources de données ESG.

Le périmètre ciblé du processus des QSR englobe les produits activement gérés avec un niveau plus élevé d'intégration ESG, ce qui peut inclure certains produits classés au titre des Articles 8 et 9 du règlement SFDR de l'UE, ainsi que des produits labélisés en vertu de la réglementation SDR britannique et des produits étiquetés ESG (non labélisés). Les produits classés Article 6 SFDR ne sont pas soumis au processus des QSR. Veuillez vous reporter à la section « Solutions » pour de plus amples informations sur notre Cadre de référence en matière d'Investissement Durable. Les mandats d'investissement liés à l'ID sont susceptibles d'être couverts par le processus des QSR de manière facultative ou à la demande des clients.

## **Les limites de notre approche en matière d'intégration**

Nous sommes convaincus que les évaluations ESG et l'analyse fondamentale sont complémentaires dans le cadre de la recherche. Cette approche holistique en matière de recherche nécessite une compréhension approfondie des méthodologies des outils d'évaluation de durabilité adoptés, ce qui est difficile à réaliser par le recours aux notations et outils de tiers. En développant des notations et des outils ESG propriétaires, notre recherche extra-financière peut couvrir à la fois les aspects quantitatifs et qualitatifs, compléter notre analyse fondamentale et mieux répondre aux besoins des différentes classes d'actifs. Nous pourrions également acquérir une connaissance plus approfondie des différents émetteurs en utilisant nos notations et nos outils, et en exerçant nos responsabilités en matière de stewardship. Toutefois, compte tenu de la nature approfondie de notre approche, la couverture de nos notations et outils n'est pas aussi vaste que celle d'un fournisseur tiers de données ESG. C'est la raison pour laquelle nous continuons d'utiliser des fournisseurs de données ESG externes afin de pallier et compléter notre couverture limitée.

# D2. Notre approche d'Investissement Durable - STEWARDSHIP

Chez Fidelity, nous avons bien conscience que pérenniser notre position privilégiée en tant que l'une des plus importantes sociétés de gestion d'actifs au monde dépend de notre capacité à continuer de satisfaire ou dépasser les attentes en constante évolution des investisseurs en matière d'investissement durable. À cette fin, notre taille et notre envergure nous confèrent un accès unique aux entreprises et nous considérons qu'il est de notre obligation fiduciaire de les utiliser pour influencer leurs comportements des entreprises en vue de générer de meilleures performances financières à long terme.

Le stewardship est l'utilisation des droits et de l'influence des investisseurs pour protéger et renforcer la valeur globale à long terme pour les clients et autres bénéficiaires, y compris les actifs économiques, sociaux et environnementaux communs dont dépendent leurs intérêts\*.

Les outils de stewardship comprennent l'engagement auprès des entreprises, le vote par procuration et les propositions d'actionnaires, la défense des politiques et les initiatives collaboratives à l'échelle de l'industrie.

\*Définition des PRI, du CFA et du Global Sustainable Investment Alliance (GSIA).

Les activités de stewardship de Fidelity guident l'allocation responsable des actifs des clients de deux manières principales : en éclairant le processus d'investissement aux stades de la recherche et de la décision d'investissement, et en utilisant notre influence pour améliorer les pratiques durables des émetteurs que nous détenons ou auxquels nous prêtons de l'argent. Dans le droit-fil de nos convictions en matière d'investissement durable\* mentionnées plus haut, nous sommes convaincus qu'un comportement plus durable des entreprises favorise de meilleurs résultats financiers à long terme et nous avons élaboré un ensemble de principes directeurs et de meilleures pratiques que nous souhaitons voir être adoptés par les émetteurs. Ceux-ci intègrent les principes de la double matérialité ; les entreprises doivent comprendre et gérer leurs expositions, ainsi que leurs impacts.

2. **Un stewardship efficace combine des approches bottom-up, thématiques et systémiques.** Notre approche quant au stewardship est fondée sur le fait qu'en tant que gestionnaire d'investissement important et diversifié dans plusieurs zones géographiques, secteurs et classes d'actifs, nous sommes exposés à des problèmes environnementaux et sociaux systémiques. Un stewardship efficace et axé sur les résultats combine l'engagement bottom-up auprès des entreprises, l'engagement thématique top-down et un stewardship à l'échelle systémique.
3. **La combinaison d'un état d'esprit global et d'une compréhension locale nous aide à délivrer une recherche perspicace et des résultats positifs en matière de stewardship.** Pour être efficaces, le stewardship et l'intégration des enjeux de développement durable doivent tenir compte du contexte local et respecter les différences géographiques, économiques, sociales et culturelles. En tant qu'entreprise mondiale avec une présence locale sur de nombreux marchés, nous sommes bien placés pour relever ces défis et générer des informations et des résultats différenciés.

\*Deux de nos trois convictions en matière d'investissement durable sont liées au stewardship. Veuillez vous référer à la section C pour plus de détails.

Cette section présente une vue d'ensemble de notre approche en matière de stewardship, en particulier de la façon dont nous menons nos initiatives d'engagement auprès des émetteurs d'actions et d'obligations et dont nous suivons les progrès réalisés ; les thèmes durables systémiques qui guident nos priorités en matière de stewardship et nos attentes à l'égard des entreprises ; la gouvernance d'entreprise et le vote par procuration ; le stewardship à l'échelle systémique ; et la communication de nos activités relatives au stewardship. L'approche décrite dans cette section concerne principalement les investissements en actions et en obligations. Lorsque cela est possible et pratique, les activités en matière de stewardship sont adaptées aux caractéristiques et aux besoins d'autres classes d'actifs, par exemple les actifs privés (se reporter à la Section D3 pour de plus amples détails).

En tant que société de gestion d'actifs responsable, nous allons continuer d'influencer les entreprises dans lesquelles nous sommes investis afin qu'elles adoptent des pratiques plus durables. Pour autant, il se peut que nous ne puissions pas attribuer directement nos efforts en matière de stewardship à leurs performances. En effet, nous reconnaissons que la trajectoire de leurs performances en matière de durabilité est également susceptible d'être influencée par les obligations réglementaires, les conditions au plan national, les préférences des parties prenantes, les ressources disponibles et d'autres facteurs. Une réflexion sur les limites de notre approche en matière de stewardship est présentée à la fin de cette section.

Les informations contenues dans cette section sont complétées par les documents suivants, lesquels sont régulièrement révisés et mis à jour :

- [Principes et directives de vote](#) : ce document décrit notre approche en matière de vote par procuration pour les actions et nos attentes générales à l'égard des entreprises en ce qui concerne la gouvernance, la composition du conseil d'administration, l'audit, la rémunération, l'éthique et la conduite des affaires, ainsi que les propositions axées sur les problématiques environnementales et sociales.
- [Politique d'engagement](#) : ce document expose la manière dont nous traduisons dans les faits le stewardship et l'engagement actionnarial pour l'ensemble de nos positions sur les marchés actions et obligataires cotés ; il est rédigé conformément aux exigences de la directive (UE) 2017/828 et de ses mesures d'application.
- [Politique d'investissement climat](#) : ce document présente notre approche relative à l'objectif « net zéro » et à la gestion des risques climatiques.
- [Nature roadmap](#) : une feuille de route détaillée visant à l'identification et la gestion des risques et opportunités spécifiques à la nature.
- Déclarations sur l'esclavage moderne : ces déclarations annuelles décrivent notre approche relative à l'évaluation et la gestion des risques liés à l'esclavage moderne, conformément aux obligations réglementaires australiennes et britanniques ([Australia Statement 2022-2023/UK Statement 2022-2023](#)).
- Rapports de stewardship, dont notre [UK Stewardship Code Submission 2023](#).

## L'engagement

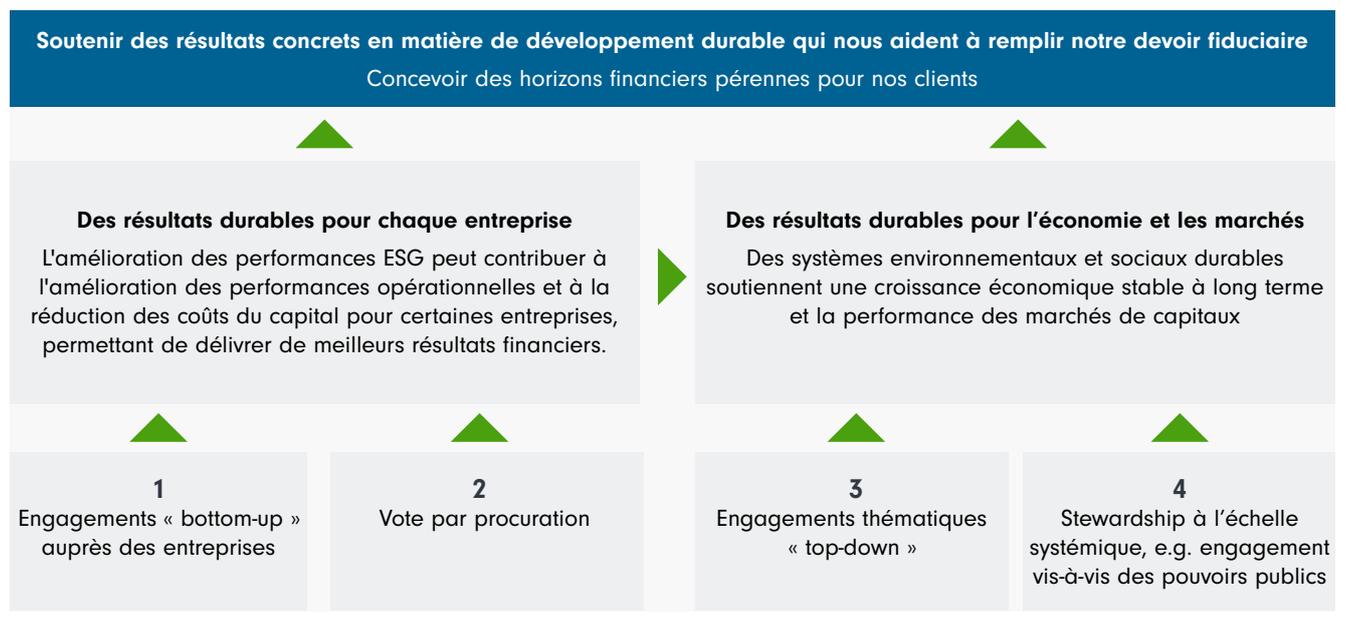
S'engager auprès des émetteurs d'actions et d'obligations sur des questions environnementales, sociales et de gouvernance financièrement matérielles reflète notre conviction selon laquelle le stewardship peut contribuer à la pérennité d'un émetteur et aider à générer des performances positives pour les investisseurs.

Illustrée par nos convictions en matière d'investissement durable, notre approche en matière de stewardship est fondée sur le fait qu'en tant que société de gestion d'actifs de premier plan, diversifiée et présente dans plusieurs zones géographiques, secteurs et classes d'actifs, nous sommes exposés à des problématiques environnementales et sociales systémiques.

Un stewardship efficace et axée sur les résultats va de pair avec un engagement « bottom-up » auprès des entreprises, un engagement thématique « top-down » et une gouvernance robuste à l'échelle de l'ensemble de l'entreprise :

### Pourquoi nous nous engageons

Nos activités d'engagement nous aident à remplir notre devoir fiduciaire et à agir en tant que bon gestionnaire du capital de nos clients



Source: Fidelity International, 2024.

1. **Engagement « bottom-up » auprès des entreprises** : chez Fidelity, notre avantage demeure pour l'essentiel attribuable à notre processus intégré en matière de recherche fondamentale. Nous rendons compte de notre analyse des facteurs durables matériels et des résultats de nos initiatives d'engagement dans notre recherche fondamentale et notre Notation ESG propriétaire. Nous sommes convaincus que l'intégration de ces informations dans notre analyse fondamentale pourrait contribuer à améliorer les décisions et les résultats en matière d'investissement, comme notamment une meilleure performance opérationnelle et un moindre coût du capital.

Pour les actions et les obligations, au nombre des cas susceptibles de servir de détonateur à une opportunité d'engagement figurent notamment les demandes de transparence dans le cadre de l'analyse d'un investissement ; les mauvaises performances de l'émetteur au regard de la Notation ESG ou son implication dans une controverse comme indiqué par des indicateurs relatifs aux PAI (en rapport avec les entités et les produits publiant des informations en vertu du règlement SFDR - se reporter à la Section D3) ; les opportunités d'engagement créées par des processus de revue interne tels que les QSR (Quarterly Sustainability Review) ; et, pour les actions, les questions liées au vote par procuration ou les votes contre la direction.

Dans le cadre de la gestion obligataire, l'engagement peut intervenir lors de la phase de pré-investissement. Pour les obligations dont l'évaluation est basée sur l'« utilisation du produit » de l'émission, telles que les obligations vertes et sociales, nous pouvons nous engager en vue d'assurer une allocation de capital responsable. Dans le cas des obligations liées au développement durable qui ne font pas l'objet d'une utilisation spécifique du produit, nous sommes susceptibles de nouer le dialogue avec des émetteurs à la suite de l'émission afin de nous entretenir de l'ambition des Indicateurs Clés de Performance (ICP) associés et de leurs progrès vers l'atteinte de ces derniers, ainsi que pour encourager les émetteurs à rendre plus ambitieuse leur stratégie ESG.

L'engagement « bottom-up » est généralement piloté par nos analystes financiers, avec le concours d'analystes ESG. Cette structuration permet à notre équipe de recherche de combiner les conclusions des analyses fondamentales, des évaluations ESG (se reporter à la Section D1) et des initiatives d'engagement de façon à obtenir une évaluation complète de l'émetteur.

Veuillez vous reporter à la section D3 pour de plus amples informations sur l'engagement dans le cadre des autres classes d'actifs.

2. **Engagements « top-down » thématiques** : Ces engagements se concentrent sur des thèmes qui posent des risques pour la prospérité économique à long terme et le bon fonctionnement des marchés de capitaux et, par conséquent, dans notre capacité à générer des performances financières pour nos clients. Ces risques peuvent être liés au changement climatique (par exemple, la sortie du charbon thermique) et à l'érosion de la nature (déforestation). Le programme d'engagement thématique, piloté par des analystes ESG avec la participation d'analystes fondamentaux, vise à accélérer les progrès sur les questions ESG prioritaires. Chaque thème est étayé par des objectifs et des étapes précises qui font l'objet d'un suivi dans le temps.
3. **Le stewardship à l'échelle systémique** reconnaît que des marchés de capitaux robustes dépendent d'une économie, d'une société et d'un environnement tout aussi robustes. En tant que gestionnaire des actifs de nos clients, nos engagements systémiques nous amènent à prendre des mesures « au sein du système » au niveau des entreprises, mais aussi, lorsque cela est essentiel à la bonne santé à long terme des marchés de capitaux, à prendre des mesures visant à « influencer le système ». Il peut s'agir d'un engagement auprès de pouvoirs publics visant à influencer la réglementation, les directives et les normes sur des marchés sur lesquels nous investissons, de la constitution de bases de connaissances partagées, de la prise d'engagements publics et de gage à soutenir des initiatives externes (se reporter à la Section H pour de plus amples informations).

### **Notre approche d'engagement - Actions et obligations**

Une fois que nous avons identifié une opportunité d'engagement, nous pensons que la meilleure approche prend la forme d'un dialogue constructif avec les émetteurs, au niveau du conseil d'administration, de manière à expliquer nos convictions et nos attentes, ainsi qu'à encourager des changements de comportement à long terme. La réputation d'investisseur à long terme et axé sur la recherche de Fidelity nous confère un accès privilégié aux émetteurs du monde entier, ce qui nous a permis de nouer des relations de longue date et, ce faisant, d'avoir des dialogues constructifs avec les entreprises et de s'employer à générer des résultats en termes ESG. C'est pourquoi nous pensons que l'engagement via un dialogue constructif est souvent un meilleur moyen pour nous par rapport à l'exclusion pour favoriser le changement et qu'il est plus susceptible d'aboutir à de meilleurs résultats pour nos clients.

Le cas échéant, nous complétons notre activité d'engagement par une stratégie d'escalade comprenant notamment le vote contre la direction, conformément à nos Principes et directives de vote.

Les initiatives d'engagement peuvent être entreprises individuellement ou en collaboration avec d'autres investisseurs, dans les limites des cadres juridiques régionaux. Les facteurs déterminant la conduite ou non d'initiatives d'engagement collectives incluent l'alignement des intérêts et des priorités, la matérialité de la question et la possibilité qu'une approche collective aide à atteindre une issue satisfaisante. L'engagement peut prendre diverses formes, comme notamment des conférences téléphoniques, des réunions en face à face et la rédaction de lettres (en tant qu'actionnaires individuels ou collectivement avec d'autres investisseurs) au conseil d'administration et/ou à l'équipe de direction, décrivant les domaines à améliorer ou les attentes. Pour les actions cotées, il comprend également les activités de vote.

## Les principaux thèmes systémiques et principales attentes à l'égard des entreprises

Nous attendons des émetteurs qu'ils gèrent de manière responsable leurs expositions, incidences et dépendances environnementales et sociales. À ce titre, nous définissons ci-dessous les principales attentes à l'égard des émetteurs relativement à leur gestion des grands enjeux ESG systémiques ciblés dans le cadre de nos initiatives d'engagement. Ces attentes se rapportent à nos engagements thématiques et ne sont donc pas exhaustives. Ce faisant, elles doivent être considérées en parallèle avec nos attentes en matière de gouvernance et de conduite des affaires décrites dans nos Principes et directives de vote.

### Le changement climatique

Nous pensons que le changement climatique est un risque systémique qui peut avoir des conséquences négatives non seulement pour les différents émetteurs dans lesquels nous sommes investis, mais également pour l'économie dans son ensemble, en ayant ainsi un impact substantiel sur l'avenir financier à long terme de nos clients. Par conséquent, en notre qualité de fournisseur de capitaux de premier plan, nos clients et nous-mêmes sommes exposés de manière systémique aux risques climatiques et nous avons un rôle à jouer en accompagnant financièrement les entreprises dans le cadre de la transition vers une économie nette zéro et en orientant les capitaux vers des solutions climatiques. À ce titre, Fidelity est devenue membre de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) en 2020 et a publié sa première politique d'investissement climat dans laquelle elle s'engage à :

- Atteindre l'objectif « net zéro » dans l'ensemble de ses portefeuilles d'ici 2050.
- Réduire de moitié l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'ici 2030, par rapport à un niveau de référence de 2020.
- Éliminer l'exposition de ses portefeuilles au charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et au niveau mondial d'ici 2040.

Le stewardship est un levier essentiel pour atteindre nos objectifs d'émissions « nettes zéro » pour nos portefeuilles. Pour le changement climatique, notre engagement thématique « top-down » est divisé en quatre sous-thèmes :

- 1. Principaux émetteurs :** il s'agit de cibler les principaux contributeurs aux émissions financées par Fidelity dans l'ensemble de nos portefeuilles. Pour les émissions opérationnelles de gaz à effet de serre (Scopes 1-2), notre liste d'émetteurs cibles couvre 70 % de nos émissions financées dans les secteurs à fort impact<sup>8</sup> et nous incluons également un ensemble d'entreprises dont les émissions relevant du Scope 3 sont significatives, lorsque les données le permettent.
  - **Attentes à l'égard des entreprises :** les émetteurs doivent avoir des objectifs de réduction des émissions de GES fondés sur des données scientifiques, ainsi qu'une gouvernance solide et des plans de transition pour atteindre ces objectifs. Nous encourageons les entreprises à s'armer en vue de faire preuve de résilience face à la transition vers une économie bas carbone et, le cas échéant, à soutenir la mise en place de solutions climatiques.
- 2. Charbon thermique :** il s'agit de cibler les émetteurs ayant une exposition notable aux activités liées à la production d'électricité et à l'exploitation minière associées au charbon thermique.
  - **Attentes à l'égard des entreprises :** les émetteurs doivent cesser de développer de nouvelles infrastructures ou de nouveaux actifs liés au charbon thermique et démontrer qu'ils sont sur la voie de la fin progressive de leurs activités existantes de manière ordonnée d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 ailleurs dans le monde, conformément au scénario « net zéro d'ici à 2050 » de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

---

8 Comme défini par la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD)

- 3. Engagements collaboratifs :** au-delà des dialogues directs, nous sommes convaincus que la collaboration avec d'autres investisseurs du secteur de la gestion d'actifs est impérative pour réaliser notre ambition d'une transition bas carbone. Nous sommes membres de Climate Action 100+ et de l'AIGCC, des initiatives d'investisseurs visant à encourager les entreprises les plus grosses émettrices de gaz à effet de serre au monde à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.
- **Attentes à l'égard des entreprises :** les émetteurs doivent participer activement aux initiatives d'engagement collaboratif des investisseurs et prendre en compte les demandes des investisseurs afin d'améliorer leur alignement sur les référentiels des initiatives et les exigences en matière de communication. En participant à ces initiatives, nous pouvons encourager collectivement les entreprises à s'améliorer au regard de nombreux facteurs liés au climat, notamment sous la forme d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'amélioration des rapports et des publications sur le climat, et de la fixation d'objectifs climatiques plus ambitieux.
- 4. Financement de la transition :** il s'agit de cibler les institutions financières qui ont un rôle essentiel à jouer dans l'alignement de l'économie mondiale sur l'objectif de l'Accord de Paris.
- **Attentes à l'égard des entreprises :** les émetteurs doivent fournir des informations (et des objectifs) appropriées sur la manière dont leurs activités permettent une transition vers une économie bas carbone, ainsi que sur la manière dont ils gèrent le risque climatique.

## La nature

À l'échelle mondiale, l'érosion de la biodiversité due à l'action de l'homme est sans précédent et s'accélère. Pourtant, notre système économique et tous les avantages que nous en tirons dépendent fortement de la nature qui fournit des services écosystémiques essentiels, tels que la pollinisation et l'approvisionnement en eau propre. Certaines activités sont particulièrement dépendantes : on estime que près de 50 % du PIB mondial dépend modérément ou fortement de la nature<sup>9</sup>. Ce faisant, la poursuite de son déclin fait peser des risques financiers importants sur l'économie et les marchés financiers, ce qui a un impact sur nos clients et sur nous en tant que fournisseurs de capitaux.

Afin d'aider à atténuer ces risques systématiques, nous avons rejoint d'autres organisations financières en devenant signataire et membre de la fondation de l'initiative Finance for Biodiversity Pledge. Par là même, nous nous engageons à protéger et à restaurer la nature grâce à nos activités de financement et à nos investissements. En outre, nous sommes signataires de l'initiative Financial Sector Deforestation Action<sup>10</sup>. Cet engagement souligne le rôle d'un stewardship inscrit dans la durée et l'importance de la collaboration avec d'autres parties prenantes en vue de faire face aux risques liés à la déforestation. Pour de plus amples détails sur notre approche vis-à-vis de l'érosion de la nature, veuillez vous reporter à notre « Nature Roadmap ».

Le stewardship est une composante clé de la manière dont nous respectons ces engagements et apportons notre pierre à la gestion de risques systématiques résultant de l'érosion de la nature ; c'est pourquoi notre engagement thématique est divisé en trois sous-thèmes :

- 1. Erosion de la nature (collaboratif) :** il s'agit de cibler les entreprises identifiées par l'initiative d'investisseurs internationaux, Nature Action 100. L'initiative se focalise sur les secteurs d'importance systémique et les émetteurs au sein de ces secteurs qui ont un impact potentiel élevé sur la nature. Nous avons sélectionné les entreprises en raison de l'importance des positions et de leurs pratiques.
  - **Attentes à l'égard des entreprises :** les émetteurs doivent évaluer et comprendre leurs dépendances, impacts, risques et opportunités qui sont liés à la nature. Ils doivent s'engager à minimiser l'érosion de la nature, conserver et restaurer les écosystèmes, ainsi que de se fixer des objectifs en conséquence. Cet engagement doit être étayé par un plan de mise en œuvre des objectifs et conforté par une supervision et une collaboration appropriées avec les autres parties prenantes.
- 2. Déforestation et financement de la déforestation :** il s'agit de cibler les entreprises qui sont matériellement exposées au risque potentiel de déforestation tropicale et les institutions financières les plus exposées et les plus à même d'influencer le risque de déforestation tropicale.
  - **Attentes à l'égard des entreprises :** les émetteurs doivent évaluer et rendre publique leur exposition au risque de déforestation et mettre en place un plan pour y remédier. Ce plan doit être étayé par un engagement face à la déforestation, assorti d'un calendrier, et mis en œuvre au moyen d'une traçabilité et d'un engagement efficaces de la chaîne d'approvisionnement. Les émetteurs doivent suivre et rendre compte

<sup>9</sup> Forum économique mondial (2020) « Nature Risk Rising: Why the Crisis Engulfing Nature Matters for Business and the Economy, WEF\_New\_Nature\_Economy\_Report\_2020.pdf (weforum.org) [https://www3.weforum.org/docs/WEF\\_New\\_Nature\\_Economy\\_Report\\_2020.pdf](https://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf).

<sup>10</sup> <https://racetozero.unfccc.int/wp-content/uploads/2021/11/DFF-Commitment-Letter.pdf>

régulièrement des progrès accomplis par rapport à leurs engagements en matière de déforestation et mettre en place une surveillance au niveau du conseil d'administration sur les questions liées à la forêt afin de promouvoir la responsabilité et un contrôle clair.

3. **Le risque lié à l'eau** : il s'agit de cibler les entreprises identifiées par notre évaluation de l'impact et de la dépendance en matière de biodiversité, où l'eau est un facteur d'incidences et de dépendances potentielles matérielles.
  - **Attentes à l'égard des entreprises** : les émetteurs doivent gérer et protéger de manière responsable les ressources en eau dans le cadre de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales afin de bâtir un avenir résilient dans le domaine de l'eau. Cela doit inclure des aspects relatifs à la qualité et à la quantité de l'eau, le cas échéant.

### **Les disparités sociales**

L'écart croissant entre les richesses, le manque d'accès aux services essentiels et le non-respect des droits de l'homme peuvent créer divers risques systémiques pour les investisseurs. Bien qu'ils soient difficiles à calculer et qu'ils puissent revêtir de nombreuses formes, ils se manifestent de plus en plus sous la forme de risques matériels. Ces risques peuvent avoir un impact sur la résilience de nos économies et de nos chaînes d'approvisionnement, et potentiellement perturber les cadres juridiques et politiques qui nous permettent de servir les intérêts de nos clients. Nombre de ces risques commencent également à attirer l'attention des régulateurs du monde entier. Aussi, nous pensons qu'une meilleure compréhension de ces risques grâce à notre engagement systémique peut nous aider à les anticiper.

Nous avons priorisé deux sous-thèmes dans le cadre des disparités sociales :

1. **Esclavage moderne et résilience de la chaîne d'approvisionnement** : il s'agit de cibler les entreprises qui, en raison du secteur et de la région où elles opèrent, sont susceptibles d'être les plus exposées à l'esclavage moderne dans le cadre de leurs activités ou de leurs chaînes d'approvisionnement.
  - **Attentes à l'égard des entreprises** : les émetteurs doivent procéder à des évaluations des risques en tenant compte des risques pour les personnes au sein de leur organisation et de leur chaîne d'approvisionnement. En outre, nous attendons une gouvernance appropriée, des audits et des programmes de résolution visant à mettre fin à l'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement.
2. **IA éthique** : il s'agit de cibler les entreprises qui ont un rôle essentiel à jouer dans le développement des technologies de l'intelligence artificielle (IA) et de promouvoir l'élaboration de cadres juridiques solides prenant en compte les incidences de l'IA sur un large éventail de parties prenantes.
  - **Attentes à l'égard des entreprises** : les émetteurs doivent élaborer un ensemble de principes éthiques qui les guident dans le cadre du développement, de l'utilisation et de la fourniture d'outils d'IA. Nous attendons des entreprises qu'elles rendent publique la manière dont ces principes sont mis en œuvre et qu'elles fassent preuve d'une gouvernance et d'une supervision solides vis-à-vis des risques liés à l'IA.

## **La gouvernance d'entreprise et le vote par procuration - Actions et obligations**

Mettre à profit nos droits en tant qu'actionnaires, y compris via le vote, est une part importante de notre responsabilité en tant que détenteurs actifs et nous sommes convaincus que cela peut contribuer à améliorer la performance et réduire le risque des investissements dans le temps.

Nos Principes et directives de vote fournissent aux entreprises dans lesquelles nous investissons des indications sur la manière dont nous prenons nos décisions en matière de vote par procuration et sur les approches que nous encourageons en tant que meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et de conduite des affaires. Ces directives incluent notre prise de position sur divers enjeux systémiques auxquels nous estimons que les entreprises se doivent de faire face, telles que le risque climatique, l'érosion de la nature et les questions sociales.

Nous encourageons les conseils d'administration à consulter les actionnaires à l'avance au lieu de risquer de proposer en assemblées générales des résolutions susceptibles d'être rejetées. En fonction de la taille de notre participation, lorsque notre opinion diffère de celle du conseil d'administration, nous cherchons alors à entamer le dialogue avec ce dernier au plus tôt pour tenter de résoudre ces divergences de points de vue.

À chaque fois que cela est possible, il est dans notre politique de voter pour les assemblées générales des sociétés dans lesquelles nous sommes investis. En de rares occasions, nous pouvons décider de ne pas soumettre un vote lorsque nous estimons que les coûts excèdent les bénéfices associés. Nous prenons aussi en compte les conditions qui prévalent au sein de l'émetteur concerné et les meilleures pratiques du marché local qui sont applicables. Notre approche et notre politique en matière d'exercice des droits de vote respectent toutes les lois et les réglementations applicables, de même qu'elles sont en accord avec les objectifs d'investissement des différents portefeuilles.

## Le stewardship à l'échelle systémique

Nous considérons qu'un environnement politique favorable est essentiel pour limiter les impacts négatifs sur la valeur des fonds de nos clients et voyons l'engagement auprès des pouvoirs publics comme est un pilier nécessaire de notre stratégie d'engagement globale.

Nous cherchons à nous associer activement aux évolutions réglementaires qui affectent Fidelity en tant que fournisseur de services financiers et aux efforts visant à combler les lacunes politiques liées à des thèmes systémiques susceptibles d'avoir un impact sur la valeur à long terme des actifs de nos clients, tels que le changement climatique, l'érosion de la nature, les disparités sociales et une gouvernance de qualité.

Nous collaborons avec les régulateurs et les responsables politiques sur les mesures à prendre dans les domaines suivants :

- la communication ESG des entreprises à propos des facteurs climatiques, naturels, sociaux et de gouvernance, en insistant sur le fait que ces informations doivent être pertinentes pour les investisseurs et interoperables à l'échelle mondiale.
- les classifications et les obligations d'information des produits en matière de durabilité
- la fixation d'une ambition ou la révision à la hausse de l'ambition en matière d'engagements en faveur de l'objectif « net zéro » et de la nature
- des propositions de financement spécifiques en matière de climat et de transition, telles que l'émission d'obligations vertes

Nous adoptons une approche à la fois proactive et réactive de l'engagement au niveau du système, conformément à nos thèmes systémiques, en nous engageant à la fois par l'intermédiaire d'associations et directement auprès des responsables politiques et des régulateurs, souvent en réponse à des consultations.

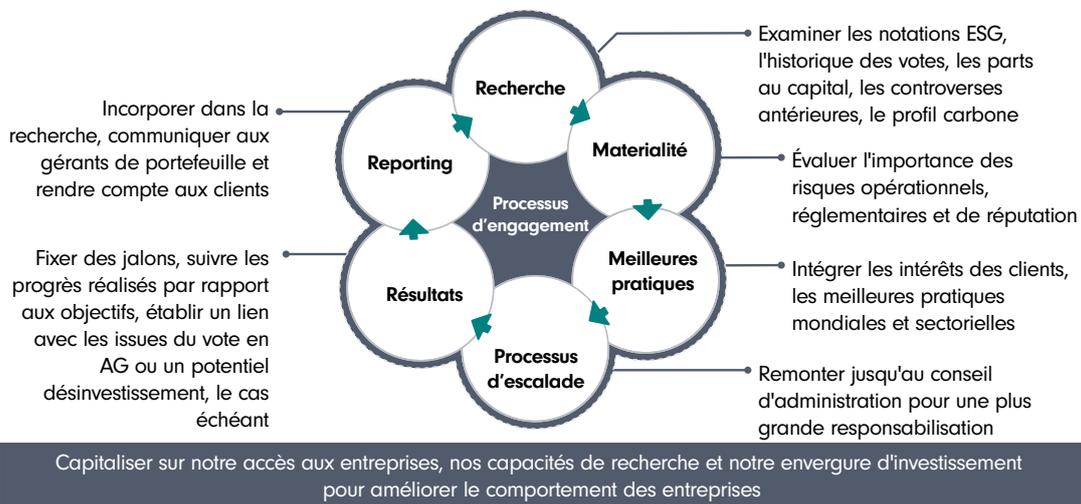
Nous cherchons également à gérer les risques systémiques en nous entretenant avec des entreprises influentes sur la manière dont elles abordent l'engagement auprès des pouvoirs publics, directement et indirectement (par l'intermédiaire d'associations sectorielles ou d'organismes de premier plan), et sur l'homogénéité des positions qu'elles adoptent.

## Le suivi des progrès et la gestion des activités en matière de stewardship - Actions et obligations

Nous sommes convaincus qu'il est tout aussi important de suivre l'évolution des initiatives d'engagement que de les initier pour évaluer les changements et la réussite par rapport aux grandes étapes et aux objectifs et pour fournir des rapports précis sur les secteurs, les thèmes et les classes d'actifs. Afin de suivre les progrès dans le temps, nous consignons au minimum toutes les initiatives d'engagement sur notre plateforme de recherche interne et à laquelle toutes les équipes d'investissement actions et obligataires ont accès. Cette transparence nous permet ainsi d'apprendre au travers des engagements dans différents secteurs, différents thèmes et différentes classes d'actifs, enrichissant par là même nos connaissances.

Pour les engagements thématiques « top-down », qui sont généralement pluriannuels, nous cherchons à appliquer une approche renforcée pour la définition des objectifs et des étapes, ainsi que pour le contrôle et le suivi des résultats.

Les résultats (ou l'absence de résultats) résultant de nos engagements peuvent être illustrés par les analystes financiers dans nos notations ESG, le cas échéant.



Source : Fidelity International, 2024.

## Communication des activités de stewardship

Nous souhaitons rendre compte de nos activités de stewardship et de vote conformément aux meilleures pratiques et aux exigences des régulateurs et de nos clients. Nous publions au minimum un Rapport Investissement durable annuel qui comprend un échantillon représentatif de nos efforts au niveau de l'entreprise.

Concernant nos activités de vote, nous publions sur notre site Internet nos votes sur les 12 derniers mois et cette information est mise à jour tous les trimestres. Des rapports de vote trimestriels sont fournis aux clients institutionnels, ainsi qu'un rapport annuel plus détaillé de gouvernance et d'engagement.

## Gouvernance des activités de stewardship

Nous réexaminons régulièrement notre modèle de gouvernance en matière de stewardship et l'adaptions à l'évolution des exigences et des besoins des clients. Créé en 2022, le Groupe de surveillance des engagements thématiques (Thematic Engagement Oversight Group, TEOG) s'est avéré précieux pour fournir au SIOC des perspectives supplémentaires au début de notre programme d'engagement thématique. Toutefois, au fur et à mesure de l'évolution de notre approche et du renforcement de la supervision et de la gestion des progrès de notre engagement thématique, nous avons réalisé qu'une gouvernance plus pratique et concrète de la part des équipes de stewardship régionales serait plus appropriée. Dans le même temps, le SIOC est devenu plus au fait de la priorisation et la gestion continue des engagements thématiques, ce qui a eu pour effet de réduire le rôle du TEOG. Nous avons donc décidé de mettre fin au TEOG en 2024 et de transférer ses responsabilités de supervision au SIOC. Le Groupe de travail consultatif sur le vote par procuration (Voting Advisory Working Group, VAWG) continue d'apporter son concours au SIOC dans le cadre de la surveillance des questions pertinentes. Veuillez vous reporter à la partie intitulée « Gouvernance de l'Investissement Durable » de la Section C pour de plus amples détails sur le VAWG.

## Les limites de notre approche en matière de stewardship

Comme indiqué ci-dessus, nous avons recours à toute une série d'outils de stewardship en vue d'encourager les sociétés dans lesquelles nous sommes investis à adopter des pratiques durables face à divers risques tant idiosyncrasiques que systématiques. Nous ne sommes pas en mesure d'attribuer directement nos efforts de stewardship aux résultats obtenus. En effet, nous reconnaissons que la trajectoire de leurs performances en matière de durabilité est également susceptible d'être influencée par des facteurs tels que les obligations réglementaires, les conditions au plan national, les préférences des parties prenantes, les ressources disponibles et autres. Toutefois, nous pensons qu'il est important de suivre les progrès réalisés par rapport à nos demandes aux émetteurs afin de démontrer l'alignement des actions sur nos intentions et d'identifier le moment où le changement se produit (avec succès ou sans succès). Comme nous l'avons mentionné, notre approche en matière de stewardship est principalement adoptée pour les investissements en actions et en obligations. Compte tenu des caractéristiques et des besoins propres à d'autres classes d'actifs, nous pouvons adapter notre approche générale du stewardship et affiner le processus avec le temps, tout en ne déviant pas de l'objectif qui est d'influencer les entreprises investies et les emprunteurs afin qu'ils produisent des résultats durables réels et concrets. Les classes d'actifs autres que les actions et les obligations peuvent suivre leurs propres procédures de gouvernance afin de traiter des problématiques liées au stewardship, lesquelles peuvent être portées à l'attention du SIOC si nécessaire.

# D3. Notre approche d'Investissement Durable - SOLUTIONS

Chez Fidelity, nous nous employons à aider nos clients à atteindre leurs objectifs en matière d'investissement durable. En s'appuyant sur nos outils et processus d'intégration et sur notre approche relative au stewardship, notre dispositif de référence en matière d'Investissement Durable (ID) constitue un langage commun permettant d'élaborer des produits qui répondent aux préférences d'investissement des clients, tant financières qu'extra-financières. Le dispositif de référence ID comprend des modules qui classent nos produits en fonction de leur degré d'intégration ESG et visent à s'aligner sur les normes de la législation applicable en matière de durabilité ou sur des labels extra-financiers, selon ce qu'il convient.

Il est de plus en plus difficile de se conformer aux réglementations relatives à l'investissement durable en ce sens où les règles de différents pays peuvent ne pas concorder et certaines obligations locales ou régionales peuvent avoir un impact mondial sur des produits d'investissement. En concevant un dispositif de référence ID par module, nous optimisons notre faculté à répondre aux diverses exigences réglementaires et à adapter notre approche aux différentes structures de fonds et classes d'actifs, dans le but d'offrir à nos clients une gamme de produits et de services fiable, évolutive et diversifiée.

## Le Dispositif de référence en matière d'Investissement Durable de Fidelity (FSIF)

Chez Fidelity, nous nous employons à proposer des solutions d'investissement innovantes, dont une gamme de stratégies d'investissement durable destinée à répondre aux besoins des clients tout en respectant des exigences réglementaires complexes, évolutives et diverses pour les fonds durables à travers le monde. De plus en plus, nous travaillons également avec nos clients institutionnels pour les conseiller sur la manière d'atteindre leurs propres objectifs en matière d'investissement durable.

Le dispositif de référence en matière d'Investissement Durable de Fidelity vise à fournir un ensemble par module, méthodique et transparent de principes et de critères pouvant servir de base à des produits durables au sein de différentes classes d'actifs. Il permet également de faciliter le contrôle de la conformité, d'aider au reporting client et de satisfaire aux obligations réglementaires.<sup>11</sup>

Le dispositif a créé trois grandes catégories :

1. **Faible exigence ESG** - Cette catégorie comprend les produits visant à générer des performances financières et susceptibles, ou non, d'intégrer les risques et opportunités ESG dans le processus d'investissement. Les produits de cette catégorie adoptent l'approche « Faible exigence ESG » de Fidelity en matière d'exclusions.
2. **Orientation ESG** - Cette catégorie comprend les produits visant à générer des performances financières et à promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales en privilégiant les émetteurs dont la performance ESG est supérieure à celle de l'indice de référence ou de l'univers d'investissement du produit. Les produits de cette catégorie adoptent les exclusions « Faible exigence ESG » et appliquent d'autres exclusions telles que la production de tabac, l'extraction de charbon thermique, la production d'électricité à partir de charbon thermique et certaines exclusions relatives aux émetteurs souverains.
3. **Focus ESG** - Cette catégorie comprend les produits visant à générer des performances financières et dont l'ESG ou la durabilité est une dominante ou un objectif d'investissement clé, comme l'investissement dans les leaders ESG (les émetteurs ayant des notations ESG plus élevées), les investissements durables, un thème durable ou le respect des normes de l'investissement d'impact. Les produits de cette catégorie adoptent les exclusions « Orientation ESG » et appliquent d'autres exclusions supplémentaires.

<sup>11</sup> Pour les fonds multi-asset, différentes mesures de la performance ESG peuvent être prises en compte.

Ce dispositif de référence central est complété, le cas échéant, par des exigences propres à l'industrie de la gestion d'actifs, à l'instar notamment du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) en Europe, de la réglementation relative aux obligations de publication en matière de durabilité (SDR) au Royaume-Uni et des exigences de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en France. Dans la région Asie-Pacifique (y compris à Hong Kong, Singapour et Taïwan), des informations spécifiques aux produits peuvent être incluses afin de répondre aux exigences de conformité locales.

## Le suivi

Les gérants de portefeuille contrôlent périodiquement les notations ESG des produits et ces derniers visent à atteindre leurs objectifs de notations ESG grâce à un ajustement continu des portefeuilles. Dans le cas des produits relevant de la catégorie « Focus ESG », le suivi est effectué quotidiennement pour permettre des ajustements plus fréquents afin de s'aligner sur les critères de durabilité ciblés. Le respect des exclusions et autres limites ESG est contrôlé quotidiennement.

Des changements dans les activités d'un émetteur ou une mise à jour de nos listes d'exclusion peuvent entraîner la non-conformité d'un émetteur à nos critères d'exclusion. Dans ce scénario, le désinvestissement a lieu dès que possible et, en tout état de cause, dans un délai de trois mois, à moins qu'un délai plus long ne soit dans l'intérêt des investisseurs. La raison du désinvestissement doit être communiquée à l'émetteur une fois le désinvestissement effectué.

De plus amples informations sur les exclusions appliquées à chaque catégorie du dispositif de référence sont fournies ci-dessous. Des précisions sur les exigences techniques et le suivi pour chacune des catégories de produits de notre dispositif de référence sont fournies sur notre [site Internet](#).

## La coopération avec nos clients

Les réglementations en matière de durabilité évoluant rapidement, de plus en plus de clients souhaitent bénéficier d'un accompagnement technique afin de mieux appréhender le paysage du développement durable avant d'investir dans nos produits et nos mandats. Par exemple, des réglementations spécifiques telles que l'ISSB et la CSRD ont des implications transfrontalières. En mettant à profit de notre présence mondiale et notre expertise locale, nous sommes à même d'aider nos clients et les autres parties prenantes à comprendre les implications de ces nouvelles exigences et à co-crée des solutions innovantes avec eux. Par exemple, nous avons collaboré avec nos clients dans les domaines suivants :

- Identifier des objectifs de durabilité pour les aligner sur leurs objectifs plus larges
- Identifier la façon dont les clients peuvent faire évoluer leurs portefeuilles d'investissement vers l'objectif « net zéro »
- Fournir des initiatives de renforcement des capacités sur les approches d'investissement durable et nos thèmes systémiques
- Créer une recherche de référence afin d'enrichir les connaissances de nos clients

Nous reconnaissons également que nous avons un rôle important à jouer dans la formation des clients sur la thématique de la durabilité. À cet égard, nous collaborons régulièrement avec des clients sur des sujets liés à la durabilité sous la forme de sessions de formation sur mesure et d'entretiens individuels, en expliquant les concepts clés et notre stratégie d'investissement durable en constante évolution, tant en ce qui concerne notre processus d'investissement que, plus spécifiquement, nos produits et solutions d'investissement durable. Nous créons également du contenu sur mesure afin de consolider les connaissances de nos clients en matière de développement durable et nous prenons part à leurs événements destinés à des parties prenantes plus larges.

## Les exclusions

Nous sommes convaincus que Fidelity bénéficie d'une capacité privilégiée à avoir des dialogues constructifs avec les entreprises et à générer d'excellents résultats ESG. C'est pourquoi, en tant qu'actionnaires actifs, nous préférons nous engager plutôt qu'exclure.

Toutefois, nous reconnaissons que certains types d'activités économiques sont à l'origine de risques environnementaux ou sociaux inacceptables ou ingérables pour nos clients. En outre, ces risques peuvent être difficiles ou impossibles à atténuer pour les émetteurs. Fidelity peut exclure des émetteurs de son univers d'investissement sur la base de critères ESG spécifiques, en fonction du type de produit. La Politique d'exclusion de Fidelity comprend trois niveaux d'exclusion :

- La catégorie « **Faible exigence ESG** » inclut les exclusions relatives aux armes controversées ;
- La catégorie « **Orientation ESG** » comprend les exclusions de la catégorie « Faible exigence ESG » et d'autres exclusions telles que la production de tabac, le charbon thermique, des exclusions normatives et des exclusions relatives aux émetteurs souverains ; et
- La catégorie « **Focus ESG** » comprend les exclusions de la catégorie « Orientation ESG » et d'autres exclusions telles que des armes controversées supplémentaires, les armes conventionnelles, les armes semi-automatiques, le tabac, le charbon thermique, le pétrole et le gaz en Arctique, les sables bitumineux et des exclusions relatives à des émetteurs souverains.

Le tableau ci-dessous résume les seuils et le périmètre de nos exclusions pour chacun des trois niveaux. Notre liste d'exclusion est révisée chaque trimestre et peut faire l'objet d'une évaluation ad hoc si nécessaire. De plus amples informations sont exposées dans notre [Politique d'exclusion](#).

Type d'exclusions	Catégorie d'exclusions	Description	Mesures	Faible exigence ESG <sup>1</sup>	Orientation ESG	Focus ESG
				Critères/seuil		
Basées sur l'activité	Armes controversées	Générales	Implication dans la production, les composants destinés à être utilisés ou les plates-formes de lancement exclusives liées à des armes controversées régies par des traités internationaux	Tous	Tous	Tous <sup>2</sup>
		Armes nucléaires	Implication dans la production d'armes nucléaires, de composants destinés à être utilisés et de vecteurs exclusifs	Tous <sup>3</sup>	Tous <sup>3</sup>	Tous
			CA issu des activités associées	≥ 5 % <sup>3</sup>	≥ 5 % <sup>3</sup>	≥ 5 % <sup>3</sup>
			Participation à des services de soutien des armes nucléaires	-	-	Tous
	Armes conventionnelles	CA provenant de la production d'armes, de systèmes et de composants critiques	-	-	≥ 5 %	
	Armes semi-automatiques	Implication dans la production	-	-	Tous	
		CA issu de la distribution	-	-	≥ 5 %	
	Tabac	Implication dans la production	-	Tous	Tous	
		CA issu des activités associées	-	-	≥ 5 %	
	Charbon thermique	CA issu de l'extraction/exploitation	-	≥ 5 % <sup>4</sup>	≥ 5 % <sup>5</sup>	
		CA issu de la production d'électricité	-	≥ 20 % <sup>4</sup>	≥ 5 % <sup>5</sup>	
	Pétrole & gaz de l'Arctique	CA issu de l'extraction	-	-	≥ 5 %	
Sables bitumineux	CA issu de l'extraction	-	-	≥ 5 %		
Normatives		Émetteurs dont Fidelity estime qu'ils ne se comportent pas d'une manière conforme à leurs responsabilités fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, conformément aux normes internationales.	-	Tous	Tous	
Souveraine		Financial Action Task Force (FATF)	-	Liste noire	Liste noire	
		Indicateurs souverains supplémentaires et analyse interne	-	-	Echec au test	

<sup>1</sup> Les exclusions de la catégorie "Faible exigence ESG" sont globalement appliquées à l'ensemble de l'entreprise

<sup>2</sup> La définition de la catégorie "Focus ESG" inclut l'uranium appauvri

<sup>3</sup> S'applique uniquement aux émetteurs situés dans des pays non signataires du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

<sup>4</sup> Soumis à des critères de transition liés à des engagements d'expansion future

<sup>5</sup> Soumis à des critères de transition supplémentaires liés aux plans de transitions

Différentes classes d'actifs peuvent adapter notre approche en matière d'exclusion à l'échelle de la société pour des raisons pratiques. Des précisions se trouvent plus loin dans cette section.

Fidelity a créé le Exclusion Advisory Group (EAG) afin de fournir des conseils au SIOC sur les mises à jour et/ou les modifications de notre Politique d'exclusion (de plus amples précisions sur l'EAG sont fournies dans la partie intitulée « Gouvernance de l'Investissement Durable » de la Section C).

## L'approche de Fidelity à l'égard de diverses règles régionales en matière de publication d'informations sur les produits

### Le règlement SFDR de l'UE

Le règlement (UE) 2019/2088 dit SFDR porte sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Fidelity est tenue de respecter certaines exigences tant au niveau de l'entité que des produits, notamment en matière d'informations précontractuelles et d'informations continues pour les produits financiers. L'approche de Fidelity au niveau des produits est présentée ci-dessous. Pour de plus amples informations sur l'approche de Fidelity, veuillez vous reporter à notre document intitulé [Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers](#).

Le règlement SFDR et la Taxonomie de l'UE ne sont pas des normes adoptées au niveau international et ne sont pas directement mises en œuvre ou ratifiées dans plusieurs pays. Bien que la conformité au règlement SFDR et à la Taxonomie de l'UE puisse ne pas avoir été adoptée dans un pays, l'entité de Fidelity concernée dans ledit pays peut, mais n'a aucune obligation légale de le faire, prendre en compte certains des grands principes sous-jacents de la Taxonomie de l'UE et du règlement SFDR à l'occasion de la publication d'informations ou de rapports ESG dans d'autres pays.

### Synthèse des exigences en vertu des articles 6, 8 et 9

Le règlement SFDR prévoit des exigences de publication spécifiques pour les fonds susceptibles d'intégrer des risques de durabilité (certains fonds Article 6), qui mettent en avant des caractéristiques environnementales ou sociales (Article 8), qui ont un objectif d'investissement durable (Article 9) ou qui ont un objectif de réduction des émissions de carbone (Article 9(3)).

Une cartographie de haut niveau est présentée dans le tableau ci-dessous.

Catégorie de notre dispositif d'ID	Description de la catégorie	Alignement avec SFDR (le cas échéant)
<b>Faible exigence ESG</b>	Cette catégorie inclut les produits financiers conçus pour générer des rendements. Ils peuvent intégrer, ou non, les risques et opportunités ESG dans leur processus d'investissement. Ces produits respectent les exclusions définies par Fidelity selon l'approche « Faible exigence ESG ».	Article 6 - Produits intégrant les risques liés au développement durable dans les décisions d'investissement.
<b>Orientation ESG</b>	Cette catégorie inclut des produits financiers conçus pour générer des rendements tout en promouvant des caractéristiques environnementales et sociales. Ils privilégient les émetteurs dont la performance ESG dépasse celle de l'indice de référence ou de l'univers d'investissement du fonds. Ces produits appliquent les exclusions de la catégorie « Faible exigence ESG » ainsi que d'autres exclusions spécifiques, telles que la production de tabac, l'extraction de charbon thermique, la production d'électricité à partir de charbon thermique, et certaines exclusions d'émetteurs souverains.	Article 8 - Produits promouvant, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales et (le cas échéant) des investissements qui suivent des pratiques de bonne gouvernance.
<b>Focus ESG</b>	Cette catégorie comprend les produits qui visent à générer des rendements financiers et dont l'objectif d'investissement est centré sur l'ESG ou le développement durable. Cela inclut l'investissement dans les émetteurs ayant la meilleure notation ESG, les investissements durables, un thème durable (tel que le climat ou l'investissement dans la transition énergétique) ou le respect des normes d'investissement à impact. Les produits de cette catégorie sont soumis aux exclusions de la catégorie « Orientation ESG » et des exclusions supplémentaires peuvent s'appliquer.	Leaders ESG : Article 8 Thématique durable : ■ Article 8 ■ Article 9 or 9(3) - Produits ayant un objectif d'investissement durable (ou incluant un objectif de réduction des émissions de carbone). Les investissements doivent contribuer à un objectif environnemental ou social, ne pas nuire de manière significative à l'un de ces objectifs et (le cas échéant) suivre des pratiques de bonne gouvernance.  Impact : Article 9

Source : Fidelity International, juin 2024.

## Prise en compte des principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, PAI)

Le règlement SFDR a défini les PAI comme « des effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement et aux conseils fournis par l'entité juridique ». Les directives techniques du règlement SFDR fournissent une liste d'indicateurs quantitatifs obligatoires et facultatifs concernant les sociétés en portefeuille, les émetteurs souverains et supranationaux, et les actifs immobiliers.

Les produits de Fidelity classés au titre des Articles 8 et 9 prennent en considération les PAI telles que définies à l'Article 7 du règlement SFDR, via les outils et canaux suivants :

- 1. Intégration – Notations ESG :** les Notations ESG propriétaires de Fidelity ont été créées afin d'inclure des indicateurs et sujets liés aux PAI spécifiques. Élément important, cela signifie qu'une évaluation de la matérialité de certains PAI pour chaque secteur a été entreprise dans le cadre du processus de Notation ESG de Fidelity et que chaque émetteur a été noté au regard d'indicateurs relatifs aux PAI pertinents ou de mesures couvrant des problématiques similaires. Par conséquent, la prise en compte des PAI fait partie de l'approche de Fidelity en matière d'intégration des facteurs ESG et d'évaluation du risque ESG.
- 2. Intégration – Revue ESG trimestrielle (Quarterly Sustainability Review, QSR) :** Fidelity a institué une Revue ESG trimestrielle (QSR) pour les fonds relevant des Articles 8 et 9 du règlement SFDR. Dans le cadre de la QSR, une discussion est susceptible de porter sur les principaux risques de durabilité d'un fonds, tels qu'ils sont signalés par sa performance au regard d'indicateurs PAI pertinents.
- 3. Exclusions :** le dispositif d'exclusion de Fidelity contribue à réduire le risque de PAI en excluant les activités commerciales ou les émetteurs dont le comportement passé a témoigné d'incidences négatives importantes sur les facteurs de durabilité. Par exemple, les exclusions normatives de Fidelity ciblent explicitement les émetteurs qui violent les principes du Pacte mondial des Nations Unies et d'autres standards. Les fonds Article 8 et Article 9 de Fidelity comportent des exclusions sectorielles qui permettent de minimiser l'exposition potentielle à des industries synonymes de substantielles PAI, comme notamment le tabac, le charbon thermique et les producteurs d'armes.
- 4. Stewardship – Actionnariat actif :** les équipes d'investissement et les analystes ESG dialoguent avec les entreprises en portefeuille afin de mieux comprendre leurs profils ESG, les PAI et, le cas échéant, de préconiser l'amélioration des performances au regard d'indicateurs ESG clés. Les initiatives d'engagement sont entreprises de façon indépendante, ou de manière collaborative comme dans le cadre de la Climate Action 100+<sup>12</sup> et de l'Investors Against Slavery and Trafficking Asia Pacific (IAST APAC)<sup>13</sup> avec le concours de l'équipe Investissement durable.
- 5. Stewardship – Vote et désinvestissement :** les directives de Fidelity en matière de vote par procuration précisent les attentes de Fidelity à l'égard des entreprises en portefeuille sur des sujets tels que la communication d'informations relatives au changement climatique, la diversité au sein du conseil d'administration et la gouvernance d'entreprise. Si un émetteur en portefeuille ne répond pas à nos attentes, nous l'en informons, nous cherchons à collaborer si nécessaire et nous pouvons intensifier notre action en votant contre l'élection d'un administrateur ou, dans certaines circonstances, en nous retirant de l'émetteur.

## Investissements Durables

Le règlement SFDR définit les « investissements durables » comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, et dans une entreprise qui applique de bonnes pratiques de gouvernance.

L'approche de Fidelity afin d'identifier les investissements durables dans le cadre du règlement SFDR est la suivante. Fidelity a défini les façons suivantes dont les activités économiques peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social :

- Une évaluation des activités économiques d'un émetteur à l'aide de l'Outil ODD propriétaire de Fidelity et/ou des critères de la Taxonomie européenne (lorsque les données sont disponibles). Cela permet d'identifier les produits et services qui contribuent à un objectif environnemental ou social en œuvrant à la réalisation des ODD et/ou en s'alignant sur les critères de la Taxonomie de l'UE. Si une entité contribue de manière significative

<sup>12</sup> Climate Action 100+ est une initiative d'investisseurs visant à encourager les entreprises les plus grosses émettrices de gaz à effet de serre au monde à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique. Climate Action 100+ est une initiative d'investisseurs visant à encourager les entreprises les plus grosses émettrices de gaz à effet de serre au monde à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

<sup>13</sup> IAST APAC est une initiative d'investisseurs et multipartite. Elle a été créée en 2020 pour s'engager auprès des entreprises de la région Asie-Pacifique afin de promouvoir une action efficace visant à identifier, régler et prévenir l'esclavage moderne dans les activités et les chaînes d'approvisionnement

(par exemple >50 % du chiffre d'affaires pour les entreprises) aux ODD et/ou à la taxonomie de l'UE, nous considérons que l'ensemble de l'entité participe à un objectif environnemental ou social.

- Si l'analyse de la stratégie de décarbonation d'un émetteur juge cette dernière cohérente avec l'ambition de l'Accord de Paris, l'émetteur est considéré comme apportant une contribution significative à des objectifs environnementaux. Pour ce faire, il est fait référence aux objectifs de l'initiative Science Based Targets (SBTi) et au système de Notation Climat propriétaire de Fidelity<sup>14</sup>.
- En plus de ces méthodes au niveau de l'émetteur, notre dispositif prend également en compte l'éligibilité au niveau de l'instrument pour les obligations dont l'évaluation est basée sur l'utilisation du produit de l'émission. Conformément à l'évaluation au niveau de l'émetteur, nous évaluons si la majorité du produit de l'émission d'une obligation contribue à un objectif environnemental ou social lorsqu'il s'agit de déterminer si une obligation remplit les critères de contribution.

L'approche de Fidelity visant à déterminer l'éligibilité au titre « d'investissement durable » dans le cadre du règlement SFDR comprend également les éléments suivants :

- **Ne pas causer de préjudice important** - Fidelity évalue les entités à l'aide :
  - 1) de filtres sur les controverses ;
  - 2) de filtres liés à des activités dans des domaines ayant des incidences négatives importantes ;
  - 3) d'un filtre quantitatif basé sur les Principales incidences négatives (PAI) ;
  - 4) d'un processus de due diligence fondamental comprenant la prise en compte des Notations et des engagements ESG.
- **Standard minimum** - Évaluer si les investissements respectent des garanties minimales grâce à un filtre au regard de principes normatifs tels que les principes du Pacte mondial des Nations Unies, les lignes directrices de l'OCDE, les principes directeurs des Nations Unies et autres.
- **Bonne gouvernance** - L'évaluation des pratiques de gouvernance des entreprises se fait au moyen d'un filtre des controverses et de la prise en compte des Notations ESG et de l'analyse fondamentale.

## Dénomination des produits selon les orientations de l'ESMA

L'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) a publié ses orientations finales sur les noms des fonds contenant des termes liés à l'ESG ou à la durabilité en mai 2024. De plus amples précisions sur le contexte et le champ d'application sont fournies à la Section E. Les orientations définissent les exigences suivantes.

1. Pour les fonds dont le nom comporte des termes faisant référence à l'ESG, au moins 80 % des investissements doivent être alloués aux caractéristiques ou objectifs de durabilité fixés conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du fonds. Les termes ESG comprennent également les termes liés à la « Durabilité », l'« Impact », la « Transition », l'« Environnement », le « Social » et la « Gouvernance ».
2. Les exclusions : a) les fonds dont le nom contient des termes liés à la « Durabilité », l'« Impact » ou l'« Environnement » doivent appliquer les exclusions des indices de référence « Accord de Paris » ; b) les fonds dont le nom comporte des termes liés au « Social » ou à la « Gouvernance » ou des termes liés à l'environnement en combinaison avec « Transition » (par exemple, « Low Carbon Transition ») doivent appliquer les exclusions des indices de référence « transition climatique » de l'UE.
3. Les fonds qui utilisent des termes liés à la « durabilité » doivent investir « de manière significative » dans des Investissements Durables.

Dans notre dispositif de référence d'Investissement durable, seuls les produits relevant de la catégorie « Focus ESG » comporteront des termes liés à l'ESG ou à la durabilité dans leur nom. Au moment de la publication du présent document, les exclusions des indices de référence « Accord de Paris » sont plus restrictives que nos exclusions appliquées à la catégorie « Focus ESG ». Nous allons nous employer à apporter les révisions nécessaires aux produits concernés de façon à répondre aux orientations de l'ESMA avant la date de mise en œuvre requise.

<sup>14</sup> Il est à noter qu'un objectif validé par l'initiative SBTi et la Notation Climat de Fidelity sont des évaluations au niveau de l'entité qui s'appliquent à l'ensemble d'une entreprise, tandis que la Taxonomie de l'UE et l'Outil ODD (expliqué à la Section D1) s'appliquent à une évaluation basée sur le chiffre d'affaires.

## La réglementation Sustainability Disclosure Requirements (SDR) du Royaume-Uni

La Financial Conduct Authority (FCA)<sup>15</sup> du Royaume-Uni indique que la réglementation SDR vise à veiller à ce que « les produits financiers commercialisés comme étant durables font bel et bien ce qu'ils prétendent et peuvent dûment l'attester ». Pour ce faire, la SDR a introduit quatre labels d'investissement pour les produits qui visent à améliorer ou à poursuivre des résultats positifs pour l'environnement et/ou la société. Veuillez vous reporter au commentaire sur la SDR à la Section E pour de plus amples détails sur les composantes de la SDR.

Critères	Labels de durabilité				Sans label	
	« Focus »	« Improvers »	« Mixed Goals »	« Impact »	ESG promoted	Non-ESG promoted
<b>Description de haut niveau</b>	Les actifs sont <b>déjà durables</b>	Actifs avec un <b>potentiel d'amélioration future</b>	<b>Combinaison d'au moins deux</b> des autres labels	Actifs ayant un <b>impact positif prédéfini</b>	Caractéristiques ESG <b>matérielles</b>	Caractéristiques ESG <b>non matérielles</b>
<b>Règles pour les noms des produits</b>	Seuls les produits labellisés peuvent utiliser les termes « Sustainable » ou « Sustainability » dans le nom du produit. Seuls les produits sous le label Impact peuvent utiliser « Impact » dans le nom du produit. Les produits labellisés peuvent utiliser d'autres termes liés à l'ESG à la discrétion des sociétés de gestion.				Certains termes liés à l'ESG peuvent être utilisés	Aucun terme lié à l'ESG ne peut être utilisé dans le nom du produit
<b>Exigences générales</b>	Au moins 70 % des actifs doivent répondre à l'objectif durable du produit. Des indicateurs clés de performance doivent être utilisés pour démontrer la réalisation de l'objectif durable.				Les produits doivent présenter des caractéristiques ESG « matérielles »	n/a

Source : Fidelity International, 2024

Pour les produits labellisés dans le cadre de la SDR, au moins 70 % des actifs doivent être investis conformément à l'objectif de durabilité du produit, en référence à un standard solide, fondé sur des données probantes, qui est une mesure absolue de la durabilité environnementale et/ou sociale et qui est appliquée de manière systématique.

La FCA fournit une liste non exhaustive de standards possibles susceptibles de pouvoir être appliqués lorsqu'il s'agit de démontrer l'existence d'un standard solide fondé sur des données probantes :

1. **Alignement des activités** : fixer un seuil minimum pour le pourcentage du chiffre d'affaires d'un émetteur qui est aligné sur : a) les ODD de l'ONU ; ou b) une taxonomie telle que la Taxonomie de l'UE.
2. **Performance absolue** : fixer un seuil absolu de performance au niveau de l'émetteur pour un indicateur de durabilité spécifique tel que les émissions de gaz à effet de serre ou l'intensité des émissions.

Sur la base des exigences susmentionnées et des orientations de la FCA, l'approche de Fidelity relativement aux critères permettant de déterminer l'éligibilité d'un émetteur au titre de la SDR est la suivante :

1. **Un standard solide, fondé sur des données probantes** : notre approche concernant l'éligibilité des investissements dans le cadre des labels de la SDR consiste à tenter de quantifier l'alignement sur des normes et meilleures pratiques internationales largement adoptées. Par exemple, en se référant aux Objectifs de développement durable des Nations Unies, à la Taxonomie de l'UE ou à l'ambition de l'Accord de Paris.
2. **Absolue** : notre approche exige que l'éligibilité des investissements soit déterminée en valeur absolue. Par exemple, les émetteurs dont plus de 50 % des activités sont alignés sur les ODD de l'ONU ou sur la Taxonomie de l'UE sont considérés comme éligibles dans le cadre de notre approche.
3. **Systématique** : notre approche repose sur un ensemble commun de critères invariablement appliqués. Nous avons établi des approches en matière de gouvernance, de suivi interne et de contrôles relatives à notre approche.

Le rôle du standard et la manière dont il est appliqué pour sélectionner les actifs d'un produit diffèrent selon la catégorie labellisée.

<sup>15</sup> <https://www.fca.org.uk/publication/policy/ps23-16.pdf>

## Correspondance indicative entre la SDR et les catégories du FSIF

Les produits labélisés dans le cadre de la SDR entreront dans la catégorie « Focus ESG » en vertu du FSIF. De plus amples informations sur le cadre SDR de Fidelity seront disponibles sur notre [site Internet](#).

Catégorie de notre dispositif d'ID	Description de la catégorie	Alignement avec SDR (Le cas échéant)
<b>Faible exigence ESG</b>	Cette catégorie inclut les produits financiers conçus pour générer des rendements. Ils peuvent intégrer, ou non, les risques et opportunités ESG dans leur processus d'investissement. Ces produits respectent les exclusions définies par Fidelity selon l'approche « Faible exigence ESG ».	<b>Produits dont le nom ne contient aucun terme ESG</b> <i>Les caractéristiques de durabilité ne sont pas significatives pour le produit et le produit n'utilise pas de termes ESG dans son nom.</i>
<b>Orientation ESG</b>	Cette catégorie inclut des produits financiers conçus pour générer des rendements tout en promouvant des caractéristiques environnementales et sociales. Ils privilégient les émetteurs dont la performance ESG dépasse celle de l'indice de référence ou de l'univers d'investissement du fonds. Ces produits appliquent les exclusions de la catégorie « Faible exigence ESG » ainsi que d'autres exclusions spécifiques, telles que la production de tabac, l'extraction de charbon thermique, la production d'électricité à partir de charbon thermique, et certaines exclusions d'émetteurs souverains.	<b>Produits dont le nom contient des termes ESG</b> <i>Les caractéristiques de durabilité sont significatives pour le produit et des termes ESG (autres que « durable » ou « impact ») sont utilisés dans son nom.</i>
<b>Focus ESG</b>	Cette catégorie comprend les produits qui visent à générer des rendements financiers et dont l'objectif d'investissement est centré sur l'ESG ou le développement durable. Cela inclut l'investissement dans les émetteurs ayant la meilleure notation ESG, les investissements durables, un thème durable (tel que le climat ou l'investissement dans la transition énergétique) ou le respect des normes d'investissement à impact. Les produits de cette catégorie sont soumis aux exclusions de la catégorie « Orientation ESG » et des exclusions supplémentaires peuvent s'appliquer.	<b>Produits labélisés</b> <i>Produits ayant un objectif de durabilité. Les investissements doivent être réalisés conformément à une norme de durabilité solidement étayée.</i>

Source : Fidelity International, juin 2024.

\*Les précisions complètes relatives aux exclusions se trouvent plus haut dans cette section.

## Autres exigences et labels au niveau national

Outre le respect des règles de publication d'informations sur les produits, notre dispositif de référence en matière d'Investissement Durable a été conçu en tenant compte d'exigences imposées au niveau national. Au nombre de ces dernières figurent notamment des labels externes, tels que le label Towards Sustainability qui certifie qu'un fonds a suivi une approche spécifique en matière de durabilité, par exemple en adoptant des exclusions supplémentaires. La plupart des labels sur le marché sont de nature locale et promus par les autorités nationales du pays concerné.

Ces exigences pourraient également inclure des obligations nationales telles que celles de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour les produits vendus aux investisseurs particuliers en France et le « Target Market Concept » qui définit un standard minimal commun pour les produits financiers durables sur le marché allemand.

Par exemple, les standards minimaux requis dans le cadre du « Target Market Concept » sont intégrés dans notre gamme de fonds « Focus ESG » pour les entreprises. Les exclusions souveraines requises dans le cadre du « Target Market Concept » ne font pas partie de notre gamme de produits standard, mais seront adoptées pour les produits distribués en Allemagne, le cas échéant.

Les critères de certaines sous-catégories de nos fonds « Focus ESG » sont étroitement alignés sur les exigences de la Catégorie 1 de l'AMF (les approches en « amélioration de note » et en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable) et notre catégorie « Orientation ESG » utilise une même approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable définie dans les exigences de la Catégorie 2 de l'AMF (bien qu'avec une approche différente en matière de suivi). La conformité à toutes les exigences de l'AMF est évaluée fonds par fonds et tous les fonds de Fidelity appartenant à la catégorie « Focus ESG » ou « Orientation ESG » ne choisiront pas de se conformer aux exigences de l'AMF.

Fidelity répond aux exigences locales en fonction de la demande des clients et de la pertinence de la proposition d'investissement.

## L'adaptation de notre approche

Nous nous attachons à appliquer nos Principes d'Investissement Durable, nos outils d'intégration, notre approche en matière de stewardship et notre dispositif de référence aux différents types de fonds et classes d'actifs, s'il y a lieu. Toutefois, des types de fonds spécifiques tels que les fonds multi-actifs, les ETF et les classes d'actifs comme le crédit privé et l'immobilier sont traités différemment afin de tenir compte de leurs stratégies d'investissement respectives. Par exemple, certaines classes d'actifs investissent dans des entités non cotées dont les données ESG sont limitées, ce qui pose des problèmes pour l'application de nos outils d'intégration et de filtrage au regard des exclusions. D'autres classes d'actifs peuvent investir dans des actifs relativement illiquides, ce qui impose des considérations et des procédures différentes en matière de désinvestissement. Dans ces circonstances, nous avons établi des adaptations en fonction du type de fonds et de la classe d'actifs afin de nous assurer que nous suivons les principes généraux de notre dispositif de référence en matière d'Investissement Durable tout en n'introduisant pas de contraintes inappropriées.

Si un fonds tiers est classé au titre des Articles 8 ou 9, Fidelity International effectue une analyse en vue de déterminer si le fonds répond à nos critères d'éligibilité pour un investissement dans un fonds Fidelity classé Article 8 ou Article 9.

### Les ETF

Fidelity dispose d'une gamme d'ETF couvrant différentes classes d'actifs et offrant des solutions différenciées à ses clients. La gamme comprend à la fois des stratégies gérées activement et des stratégies basées sur la répllication d'indices. Les stratégies actives sont gérées par Fidelity et s'appuient sur la recherche et les outils d'investissement durable de Fidelity (Notation ESG, Politique d'exclusion, données climatiques) afin de générer des résultats positifs pour les clients. Certains des ETF suivent des stratégies de répllication d'indices ou voient leur gestion être déléguée à des gestionnaires externes et n'entrent pas dans le champ d'application du présent document. Dans le cadre du processus de lancement des produits, lors de la conception et de la sélection des indices, puis de manière continue, Fidelity procède à une vérification approfondie de manière à déterminer dans quelle mesure les indices intègrent les enjeux ESG de façon analogue à Fidelity International. Les ETF entrent dans le champ d'application de nos groupes régionaux d'analyse des produits mentionnés dans la partie « Gouvernance de l'Investissement Durable » de la Section C.

### La gestion systématique

La gestion systématique met à profit les résultats de la recherche de Fidelity et s'appuie sur des techniques quantitatives de construction de portefeuille - pour des résultats d'investissement adaptables, gérés en fonction du risque et reproductibles. Ces portefeuilles sont proposés sous forme de fonds standard, de solutions sur mesure pour les clients institutionnels, d'éléments constitutifs de solutions multi-actifs ou de portefeuilles modèles de conseil. L'approche d'investissement systématique peut s'appliquer à une ou plusieurs classes d'actifs. Fidelity dispose d'une équipe de gestion systématique qui s'appuie sur la recherche et les outils de Fidelity de nature financière et extra-financière afin de créer des solutions extrêmement contrôlées, personnalisées, évolutives et à des prix compétitifs. L'équipe gère des produits et des mandats qui présentent divers degrés d'intégration ESG, en fonction des notations ESG, des exclusions et des objectifs de décarbonation, ainsi que sur des données d'investissement quantitatives. S'il y a lieu, en raison du style d'investissement et de la nature diversifiée de ces stratégies, elles n'entrent pas dans le champ d'application de toutes les exigences du dispositif mentionnées précédemment en matière d'engagement. Toutefois, ces produits et mandats suivent les canaux de gouvernance appropriés, comme indiqué dans la partie « Gouvernance de l'Investissement Durable » de la Section C.

### La gestion diversifiée

L'équipe de recherche au sein de notre franchise Multi Asset (MA) utilise un système de notation interne pour établir des scores ESG au niveau du fonds ou de la stratégie, en fonction de la capacité d'un gérant à créer de la valeur en tenant compte des risques et opportunités ESG. L'évaluation des gérants est basée sur quatre piliers : 1) la politique d'investissement ; 2) l'intégration de la recherche ESG dans le processus d'investissement ; 3) le profil ESG quantitatif du portefeuille ; et 4) la qualité de l'engagement du gérant de portefeuille auprès des entreprises, des émetteurs et des investissements. Toutes les stratégies couvertes par les analystes se voient attribuer une Notation ESG Multi Asset propre à Fidelity allant de A à E à l'aide de cette approche.

L'approche de l'équipe de recherche au sein de la franchise Multi Asset de Fidelity visant à évaluer les produits des marchés privés et les sociétés de gestion suit un processus comparable en utilisant les Notations ESG Multi Asset de Fidelity allant de A à E avec des adaptations en fonction de la nature des investissements.

L'engagement au sein de la gestion diversifiée se fait au niveau de la stratégie ou du produit par le biais de l'équipe de recherche et de gérants de portefeuille de la franchise Multi Asset. L'engagement porte sur des sujets tels que l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement, les controverses au niveau des positions, l'implication des entreprises et

les émissions de carbone, les pratiques en matière de stewardship (vote et engagement), la politique (exclusions, objectifs ESG/climat) et les informations publiées au niveau des produits. Ils recherchent des améliorations mesurables à la suite de l'engagement. Un engagement infructueux peut conduire à une modification de la notation ESG de la stratégie/du produit, voire à un désinvestissement, le cas échéant.

Dans le cadre de notre approche ESG pour nos solutions et fonds diversifiés durables, lorsque nous évaluons les gérants tiers, nous analysons également leurs politiques d'exclusion et la mesure dans laquelle elles sont similaires à l'approche de Fidelity.

## Les actifs non cotés

### Le crédit privé

À partir de 2024, le pôle crédit privé a intégré les Principes ID dans le cadre des Collateralised Loan Obligations (CLO)<sup>16</sup>. L'approche intégrée de Fidelity, la recherche fondamentale « bottom-up » et les notations ESG viennent ainsi renforcer les processus d'analyse, de sélection des emprunteurs, de prise de décision d'investissement, ainsi que de suivi et gestion en continu des portefeuilles.

#### *Intégration de l'ID dans le crédit privé*

Nous reconnaissons que les données ESG sont moins disponibles dans le secteur du crédit privé. C'est pourquoi nous nous engageons avec les emprunteurs pour collecter les données et renforcer notre analyse ESG bottom-up. Diverses données en provenance de tiers ou d'emprunteurs sont disponibles pour un sous-ensemble d'emprunteurs qui sont obligés, ou qui se sont portés volontaires, pour communiquer des données ESG, en particulier lorsque les structures de capital peuvent être partiellement cotées. La disponibilité des données s'est améliorée grâce à un stewardship auprès des entreprises emprunteuses. L'engagement collaboratif via des initiatives de collecte de données de la part d'associations du secteur de la gestion d'actifs, notamment le questionnaire ESG de l'ELFA (European Leveraged Finance Association), a joué un rôle décisif en permettant d'accroître la disponibilité des données au sein de l'univers d'investissement du crédit privé.

Les notations ESG de Fidelity jouent un rôle essentiel dans l'intégration des risques et opportunités dignes d'attention en ce sens où elles fournissent une évaluation absolue des caractéristiques ESG sur la base de l'analyse qualitative des performances des entreprises effectuée par nos analystes. Cela est particulièrement important pour les emprunteurs auxquels nous accordons des prêts dans le cadre de la plateforme de crédit privé, car ces types d'entreprises communiquent souvent moins d'informations sur les questions ESG matérielles. Les notations ESG du pôle crédit privé sont mises à jour au moins une fois par an, ou lors de la survenance d'un événement ESG significatif. Le Directeur de la recherche du pôle crédit privé veille à la pertinence, à la qualité et à l'actualité des notations.

#### *Stewardship ID au sein du crédit privé*

Les engagements de Fidelity en matière de stewardship se traduisent également par des attentes à l'égard des emprunteurs privés. Nous nous engageons auprès des emprunteurs sur les enjeux ESG afin d'acquérir une meilleure compréhension de la façon dont ils les gèrent et des résultats obtenus, ainsi que d'user de notre influence en vue d'améliorer leurs pratiques en matière de durabilité. Le stewardship peut être utilisé pour combler d'importantes lacunes en matière de données ESG ou pour communiquer aux emprunteurs les domaines d'amélioration identifiés dans les notations propriétaires de Fidelity. Lorsque les données ESG ne sont pas disponibles, nous nous tournons alors vers les questionnaires sectoriels de l'ELFA ou sur d'autres collaborations du secteur pour recueillir des informations essentielles qui servent de point de départ à l'engagement auprès des emprunteurs.

#### *Solutions ID au sein du crédit privé*

Nos produits CLO sont conformes à l'Article 8 du règlement SFDR et partagent l'approche de Fidelity dans la mesure du possible. Nous cherchons à publier les indicateurs relatifs aux PAI pour les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre pour les CLO alignés sur l'Article 8. Cela inclut la quantification de l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) pour les émissions des Scopes 1 et 2 des portefeuilles. Comme indiqué ci-dessus, nous sommes parvenus à une plus grande disponibilité des données pour les PAI liées au climat grâce à des initiatives sectorielles sur la collecte de données ESG, à l'engagement auprès des émetteurs sur la disponibilité des données PAI et à l'utilisation de la méthodologie de l'initiative PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials) afin de fournir des estimations précises des émissions lorsque les données réelles ne sont pas disponibles.

---

<sup>16</sup> Un CLO est un portefeuille de prêts à effet de levier qui sont regroupés et gérés comme un seul et unique fonds. Au sein d'un fonds de CLO, il existe des paniers de prêts regroupés, appelés « tranches ». Ces tranches versent des intérêts, comme une obligation, et contiennent une petite partie de capital. Les tranches tendent à être organisées par niveau de risque, ce qui signifie que les tranches contenant un ensemble de prêts plus risqués sont susceptibles de verser un taux d'intérêt plus élevé afin de compenser l'investisseur pour le risque qu'il accepte.

Dans la mesure du possible, les équipes d'investissement du pôle crédit privé s'efforcent de s'aligner sur la Politique d'exclusion de Fidelity et sont susceptibles d'adopter des exclusions spécifiques à un fonds ou à une gamme.

### **Revue ESG trimestrielles (QSR) au sein du crédit privé**

Dans le cadre de l'intégration continue, le pôle crédit privé utilise le processus des QSR pour les CLO alignés sur l'Article 8 ; nous prévoyons d'enrichir les QSR avec des analyses supplémentaires afin d'éclairer encore un peu plus le processus en 2024. Contrairement aux QSR relatives aux marchés cotés, il y a beaucoup moins de données ESG disponibles de la part de prestataires externes. C'est pourquoi ces revues sont effectuées en utilisant les notations et la recherche ESG de Fidelity, et les données sur les émissions de carbone collectées manuellement ou estimées, plutôt que des mesures de performance ESG plus complètes souvent disponibles au sein des portefeuilles investis en actifs cotés. Les activités et les progrès en matière d'engagement sont également abordés dans le cadre des QSR pour les CLO. Le cas échéant, les QSR seront étendues à d'autres produits du pôle crédit privé au fur et à mesure de leur expansion.

### **Gouvernance**

Les équipes d'investissement du pôle crédit privé suivent en permanence les performances des emprunteurs et reçoivent des rapports mensuels ou trimestriels. Les changements matériels, les nouveaux risques et les facteurs d'atténuation potentiels liés à l'ESG sont examinés par l'équipe d'investissement, avec le concours de l'équipe Investissement durable si nécessaire. Les mesures correctives potentielles peuvent être discutées avec l'emprunteur. Les gérants de portefeuille et le Responsable Gestion crédit et performance (« Head of Credit & Performance Management ») sont chargés du suivi continu du portefeuille.

Les produits du pôle crédit privé sont supervisés par le PAGOC et les canaux de gouvernance des produits mentionnés dans la partie « Gouvernance de l'Investissement Durable » de la Section C. Le Responsable Stratégies de crédit privé (« Head of Private Credit Strategies ») est un membre du SIOC, chargé de soumettre au comité les discussions relatives au dispositif de référence afin que celui-ci en prenne note ou les approuve.

### **Le crédit structuré**

Les investissements de Fidelity en matière de crédit structuré, lesquels peuvent inclure une combinaison de CLO, de titres adossés à des créances hypothécaires (MBS) et à des actifs (ABS), mettent à profit la recherche extra-financière de Fidelity et des outils appropriés pour intégrer des critères ESG au cours du processus d'investissement. Les caractéristiques de durabilité au sein du crédit structuré sont principalement liées à la nature des actifs titrisés sous-jacents et à la gestion ESG de leurs gérants ou originateurs. En raison de la jeunesse de la classe d'actifs du crédit structuré en matière de durabilité, il existe des lacunes importantes dans les données que nous tentons de combler en combinant les points de vue des experts en la matière au sein de la plateforme de recherche crédit coté et privé de Fidelity. Compte tenu de la couverture très limitée des investissements titrisés par les fournisseurs de données tiers et de la nature privée des investissements titrisés, nous reconnaissons nos limites en matière d'exhaustivité des informations et de transparence sur les performances de nos investissements au regard des enjeux ESG. Nous visons à tirer parti d'un engagement actif auprès des gérants et originateurs en vue d'atténuer ce problème, de la même manière que Fidelity International.

## L'immobilier

Fidelity Real Estate<sup>17</sup> est un investisseur immobilier expérimenté, actif et engagé. La durabilité couvre un vaste champ de problématiques susceptibles d'avoir un impact significatif sur les profils de risque et de performance de nos investissements immobiliers. La gestion active de nos portefeuilles immobiliers nous aide à promouvoir un impact positif sur l'environnement, y compris pour nos locataires. Les investisseurs et les locataires s'engagent généralement sur le long terme. Il est donc essentiel d'identifier, d'analyser et d'intégrer des aspects relatifs au développement durable tout au long du cycle de vie de la propriété : depuis l'achat jusqu'à la gestion quotidienne, en passant par la rénovation, la promotion et, à terme, la cession.

### Nos principes



**1. Améliorer les performances financières ajustées du risque en intégrant des critères ESG dans nos processus**



**2. Mettre en place des mesures de durabilité en appliquant les meilleures pratiques au sein de tous nos portefeuilles immobiliers**



**3. Agir de manière responsable vis-à-vis de l'environnement naturel en luttant contre les impacts environnementaux, tout en améliorant l'efficacité opérationnelle**



**4. Prendre en considération les communautés locales dans lesquelles se trouvent nos actifs**

### L'application de nos principes ID aux investissements immobiliers

L'intégration de ces principes de durabilité permet souvent d'accroître l'attractivité d'un bien immobilier aussi bien pour les locataires que les investisseurs, et est susceptible de réduire les coûts et les risques opérationnels, d'où de meilleures performances ajustées du risque. La valeur à long terme d'un investissement immobilier est susceptible d'être renforcée en augmentant sa capacité à résister au changement climatique, en limitant le risque de non-conformité réglementaire et/ou en améliorant sa position concurrentielle sur le marché.

Notre objectif est d'intégrer la gestion des risques et opportunités de durabilité dans nos activités quotidiennes, que nous cherchions à acquérir, promouvoir ou détenir un actif. Le tableau ci-dessous donne des exemples de mesures qui peuvent être prises à chaque étape du processus :

### La durabilité tout au long du cycle de vie de la propriété

	Acquisition		Développement & Rénovation		Gestion courante	
Exemples pertinents	Identifier les principaux risques en matière de durabilité pour tous les actifs	Mener une due diligence en matière de durabilité	Entreprendre la certification des bâtiments	Établir un plan d'amélioration de l'efficacité énergétique	Établir une stratégie de durabilité par actif	Évaluer les installations techniques pour en garantir l'efficacité
	S'aligner sur le dispositif d'investissement durable de Fidelity	S'aligner sur les restrictions de Fidelity	Envisager l'utilisation de matériaux low carbon	Adopter des équipements économes en énergie	Collecte de données sur les actifs à des fins de suivi et de publication	Obtenir une certification de bâtiment durable ou de performance énergétique
	Évaluer les locataires	Élaborer un plan d'amélioration en termes de durabilité	Améliorer les dispositifs en matière de bien-être	Évaluation post-occupation	S'engager auprès des locataires pour promouvoir le développement durable	Analyse comparative des performances des actifs et des portefeuilles en matière de durabilité

Source : Fidelity International, 2024.

<sup>17</sup> Fidelity Real Estate désigne l'unité opérationnelle de Fidelity International qui gère les investissements immobiliers directs pour le compte de clients institutionnels.

## L'approche d'Investissement Durable dans l'immobilier

### Intégration

Notre pôle immobilier adopte l'approche ID de Fidelity dès lors qu'elle est applicable. Des adaptations sont nécessaires en raison de la nature illiquide des investissements immobiliers.

Pour tous les fonds immobiliers de Fidelity, nous nous sommes engagés à atteindre des émissions de carbone nettes-zéro d'ici 2050. En tant qu'objectif intermédiaire important, nous nous sommes également engagés à ce que nos fonds aient atteint l'objectif « net zéro » en termes d'émissions de carbone opérationnelles des Scopes 1 et 2 (sources détenues ou contrôlées par les propriétaires) d'ici 2035. Notre approche en matière de rénovation et de promotion durables prend en compte les pratiques de durabilité, y compris celles qui contribuent à notre engagement « net zéro ». Nous faisons appel à des experts ESG internes et externes qui guident nos efforts de due diligence pré-acquisition, mettent en évidence les projets potentiels d'amélioration en matière de durabilité, effectuent la collecte de données pour les rapports ESG externes et nous tiennent au courant des changements au niveau des différents marchés et réglementaires.

Nous nous attachons à vérifier que les locataires de nos actifs ne sont pas impliqués dans des activités couvertes par la Politique d'exclusion de Fidelity. Si un locataire existant est ajouté à la liste d'exclusion de Fidelity, il ne sera peut-être pas possible de résilier le bail ou de vendre l'actif immédiatement. Nous pouvons alors nous entretenir avec l'analyste en charge de la couverture de l'entreprise du locataire et le locataire en vue de comprendre le problème et de définir des mesures correctives. Si aucune amélioration n'est constatée avec le temps, nous pouvons par la suite ne pas renouveler les baux, limiter tout investissement ultérieur ou vendre l'actif. Le Private Assets Governance Oversight Committee (PAGOC) et le SIOC sont alors informés de ces risques.

Les Notations ESG de Fidelity sont également utilisées pour fournir des indications générales sur les performances de nos locataires. Une évaluation au cas par cas et l'utilisation de méthodologies externes d'évaluation des performances ESG peuvent s'avérer nécessaires si l'entreprise du locataire n'est pas cotée ou n'est pas couverte par les Notations ESG de Fidelity.

### Le stewardship

Compte tenu de la nature de la classe d'actifs de l'immobilier, nos initiatives d'engagement se focalisent sur les locataires des actifs détenus par nos fonds. Nous communiquons avec des locataires avec dans le but premier de collecter des données sur la consommation d'eau, de gaz et d'électricité et les déchets afin d'évaluer la performance ESG des bâtiments. Nous pouvons également étudier les moyens de répondre aux besoins plus larges de nos locataires et de nous aligner sur nos Principes d'Investissement Durable en promouvant éventuellement des initiatives conjointes en matière de durabilité. Nous échangeons généralement avec les locataires par le biais d'une enquête annuelle, en plus des discussions opérationnelles régulières.

### Les solutions - l'alignement sur le règlement SFDR et la Taxonomie de l'UE

Certains de nos fonds immobiliers européens publient des informations au titre du règlement SFDR et prennent en considération dans leurs décisions d'investissement les principales incidences négatives et la Taxonomie de l'UE, tout en respectant le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », des standards minimums et des critères de bonne gouvernance.

La priorité accordée par Fidelity aux biens immobiliers qui possèdent des caractéristiques ESG favorables ou qui sont des investissements durables peut avoir une incidence favorable ou défavorable sur la performance financière d'un fonds par rapport à des fonds similaires ne présentant pas une telle dominante. Lorsqu'il est fait référence aux aspects liés à la durabilité du fonds promu, la décision d'investir doit tenir compte des caractéristiques ou des objectifs du fonds promu tels qu'ils sont détaillés dans le Prospectus. Des informations sur les aspects liés à la durabilité pour les fonds domiciliés dans l'Union européenne sont fournies conformément au règlement SFDR à l'adresse suivante : <https://www.fidelity.lu/sfdr>.

### L'examen des performances ESG

Nous aspirons à améliorer la performance ESG de nos fonds en suivant les règles du marché immobilier local (par exemple, en obtenant des certificats de performance énergétique) et en adoptant des systèmes de certification d'organismes privés (par exemple BREEAM, LEED, DGNB, HQE, etc.) s'il y a lieu. Nous avons clairement défini des mesures et des indicateurs pour chaque fonds, qui sont adaptés aux objectifs de durabilité du fonds et aux exigences réglementaires applicables, comme par exemple l'amélioration de l'efficacité énergétique et la gestion des déchets et de l'eau. Ils sont mesurés et font l'objet de rapports périodiques. Nous avons établi des mesures et des indicateurs ambitieux mais pragmatiques afin d'améliorer en permanence nos performances durables.

Chaque année, nous évaluons les performances durables des portefeuilles de nos fonds à l'aide d'un référentiel reconnu, le Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB).

En plus des revues trimestrielles des fonds (QFR), des revues ESG trimestrielles (QSR) sont effectués pour les fonds immobiliers classés au titre des Articles 8 et 9 du règlement SFDR afin d'aborder l'intégration des critères ESG spécifiques à l'immobilier et d'identifier les opportunités d'amélioration.

### **La structure de gouvernance**

Afin de s'assurer que la philosophie de nos principes de durabilité se retrouve pleinement dans les activités pratiques quotidiennes, l'équipe de direction du pôle immobilier exige que ces principes soient contrôlés. Pour ce faire :

- Les documents du Comité d'investissement comprennent une évaluation de facteurs ESG
- Les plans d'activité annuels des actifs prennent également en compte des facteurs ESG
- Des référentiels externes indépendants (par exemple, l'indice GRESB) sont utilisées pour mesurer les progrès réalisés au niveau du portefeuille
- Les objectifs individuels et collectifs sont alignés sur les progrès en matière de développement durable
- Des forums internes spécialisés, tels que le Private Assets Governance and Oversight Committee (PAGOC) for Real Estate, supervisent les stratégies de portefeuille, les risques de durabilité et les contrôles de suivi

En outre, un groupe de pilotage de l'Investissement Durable (« Sustainable Investing Steering Group ») pour l'immobilier, composé de représentants de la gestion d'actifs immobiliers, des opérations immobilières, ainsi que d'experts ESG de Fidelity au sein et en dehors de l'équipe immobilière, conseille l'équipe de direction du pôle immobilier sur la définition de stratégies ESG pour nos portefeuilles, l'évaluation des risques ESG et les aspects pratiques de la mise en œuvre des engagements ESG.

Les principes de durabilité de l'immobilier sont réexaminés par le SIOC, qui compte des représentants de l'ensemble de Fidelity, dont le Responsable de l'immobilier européen.

## Les limites de nos solutions

Comme nous l'avons vu plus haut dans cette section, notre dispositif de référence en matière d'Investissement Durable vise à assurer l'homogénéité et la transparence de nos décisions d'investissement. Nous pensons que sa conception par module nous permet d'apporter des changements spécifiques en fonction des nouvelles tendances réglementaires et sectorielles, tout en évitant, dans la mesure du possible, des mises à jour fréquentes et importantes du dispositif. Toutefois, en tant que société de gestion d'actifs internationale, nous donnons la priorité à notre devoir fiduciaire en respectant de très diverses réglementations applicables, y compris celles qui ont des exigences non harmonisées et d'autres qui attendent de nous que nous définissions nos propres termes clés, comme par exemple les « investissements durables » en vertu du règlement SFDR. En tant que tel, notre dispositif comprendra inévitablement des hypothèses basées sur des opinions internes potentiellement subjectives et nécessitera des ajustements avec le temps en fonction de l'évolution des tendances réglementaires et locales. Régulièrement, nous procédons à des analyses comparatives avec nos concurrents et demandons l'avis de nos clients sur nos solutions d'investissement durable afin de nous assurer qu'elles sont pertinentes, adaptées et compétitives.

En raison du nombre sans cesse croissant de réglementations ESG et liées à la durabilité au niveau mondial, nous nous attendons à ce que l'investissement durable devienne plus institutionnalisé, mais aussi potentiellement plus restrictif, par exemple en imposant aux investissements de se détourner des secteurs et des activités à plus fortes émissions. Bien que ces contraintes puissent avoir pour objectif de réduire les risques de durabilité dans les investissements, l'approche et le calendrier adoptés pour imposer ces contraintes pourraient également être influencés par des considérations politiques. En conséquence, les changements et les revirements de politique pourraient affecter la viabilité et la rentabilité des investissements dans certains secteurs et donner lieu à des opinions divergentes sur l'« investissement durable ». L'absence de meilleures pratiques normalisées en matière d'investissement durable sur le marché peut entraîner des risques de greenwashing. Nous prenons acte des initiatives prises par différents pays afin de faire face aux risques de greenwashing et allons continuer de nous en inspirer pour affiner notre approche d'investissement durable.

Dans le cadre des investissements en actifs privés, le fait de disposer de données limitées et/ou non vérifiées est un problème courant. Nous avons fait part de nos initiatives plus haut dans cette section, notamment en mettant à profit les relations au sein du secteur pour améliorer la disponibilité des données. Toutefois, la disponibilité des données sur les marchés privés devrait être inférieure à celle des marchés cotés. De façon à garantir une approche d'investissement durable de qualité, nous cherchons à appliquer notre dispositif et nos processus d'investissement durable aux actifs privés lorsque cela est possible et à permettre une adaptation pratique.

Nous nous employons à satisfaire les intérêts de nos clients en prenant des décisions d'investissement durable conformes à leurs préférences et en étant clairs dans nos communications et publications. Dans la mesure du possible, nous répondons également aux besoins plus larges de nos clients, par exemple en leur proposant des formations de renforcement des capacités et en réalisant des analyses ESG de leurs portefeuilles d'investissement avec leur consentement. Toutefois, l'allocation des ressources à l'échelle de l'entreprise est centrée sur nos points forts, à savoir la gestion d'actifs et le conseil en investissement. Nos ressources peuvent ne pas nous permettre de répondre à toutes les demandes des clients et nos solutions client au sens plus large ont toutes chances d'être générées dans le but de développer notre cœur de métier. Il est important de noter que, de par leur nouveauté ou leur actualisation, les régimes de labélisation et de publication d'information relatifs aux produits ESG peuvent générer davantage de besoins de reporting. Nos clients pourraient également exiger une plus grande personnalisation des rapports réguliers sur les performances extra-financières de nos produits d'investissement durable, ce qui devrait probablement imposer davantage de ressources technologiques et humaines.

# E. Le paysage réglementaire

**Fidelity suit les réglementations et directives régionales en matière de développement durable à travers le monde et s'applique à se conformer à toute législation applicable ayant un impact sur notre société et nos produits d'investissement. Cette section a pour objectif de fournir un aperçu de nos engagements de nature réglementaire et des principales exigences des réglementations et directives applicables en matière d'investissement durable, en termes de classification des fonds, de lutte contre le greenwashing et de communication des entreprises. Cette liste n'est pas exhaustive.**

## Les engagements de nature réglementaire

Nous nous appliquons à intégrer les exigences réglementaires à venir dans notre approche d'investissement et cherchons à collaborer avec les régulateurs et les associations du secteur de la gestion d'actifs en vue d'encourager une réglementation en faveur de nos quatre thèmes systémiques (changement climatique, érosion de la nature, disparités sociales et gouvernance forte), comme indiqué à la section D2.

Nos diverses initiatives d'engagement varient en fonction de l'exigence proposée, mais nous encourageons généralement :

- Les réglementations relatives à la classification des fonds qui plaident en faveur de la publication d'informations claires sur le dispositif d'investissement d'un produit et sur tout résultat durable que le produit cherche à atteindre ; et
- Une plus grande communication ESG des entreprises à propos des facteurs climatiques, naturels, sociaux et de gouvernance et, surtout, le fait que ces informations se doivent d'être pertinentes pour les investisseurs et interopérables à l'échelle mondiale.

## La classification des fonds et/ou la lutte contre le greenwashing - Exigences clés

### Union européenne

#### *Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)*

Le règlement SFDR vise à lutter contre le greenwashing en fournissant un cadre de référence pour la publication d'informations en matière de durabilité en Europe. Nous sommes tenus de respecter certaines exigences tant au niveau de l'entité que des produits, notamment en matière d'informations précontractuelles et d'informations continues pour les fonds. Il s'applique aux entreprises basées dans l'UE et aux entités qui promeuvent des produits d'investissement durable dans l'UE.

#### **Au niveau de l'entité :**

Le règlement SFDR impose à Fidelity de publier diverses informations au niveau de l'entité, notamment sur la façon dont elle prend en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité du règlement SFDR, ainsi que sur les politiques relatives à ces incidences, compte tenu de sa taille, de la nature et de l'étendue de ses activités et des types de produits financiers que Fidelity offre. Elle exige également que Fidelity fasse un rapport annuel sur les PAI et les mesures prises pour atténuer ces incidences.

Pour de plus amples informations sur l'approche adoptée à l'échelle de Fidelity, veuillez vous reporter à notre document intitulé [Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers](#).

#### **Au niveau des produits :**

Pour de plus amples informations concernant l'approche de Fidelity au niveau de chaque produit au regard du règlement SFDR, veuillez vous reporter à la section D3.

L'UE a lancé des consultations sur la révision du règlement SFDR et des normes techniques de réglementation qui lui sont liées (règlement délégué UE 2022/1288), y compris sur la question de savoir si le cadre de publication devait passer à un cadre de classification des fonds.

### **Règlement Taxonomie de l'UE (Règlement (UE) 2020/852) (Taxonomie de l'UE)**

La Taxonomie de l'UE a pour objectif de fournir un système de classification fondé sur des données scientifiques qui nous oriente, en tant que société de gestion d'actifs, afin de pouvoir identifier les activités et pratiques vertes.

Nous intégrons la Taxonomie de l'UE dans notre classification « Investissement durable » dans la mesure où l'alignement sur la Taxonomie de l'UE est utilisé comme l'une des méthodes pour qualifier un émetteur d'« investissement durable », parallèlement à notre outil ODD propriétaire expliqué à la Section D2 et de la décarbonation des émetteurs conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Nous communiquons également notre alignement sur la Taxonomie de l'UE dans le cadre des informations que nous publions en vertu du règlement SFDR, lesquelles sont précisées à la Section D3.

### **Orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) sur le nom des fonds**

L'ESMA, l'autorité de régulation et de supervision des marchés financiers de l'UE, a finalisé ses orientations sur l'utilisation des termes ESG ou liés à la durabilité dans le nom des fonds en mai 2024. Ces orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), y compris tout OPCVM qui n'a pas désigné de société de gestion d'OPCVM, aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (FIA), y compris les FIA gérés en interne, aux fonds de capital-risque européens (EuVECA), aux fonds d'entrepreneuriat social européens (EuSEF), aux fonds européens d'investissement à long terme (ELTIF) et aux gestionnaires de fonds monétaires (MMF), ainsi qu'aux autorités compétentes. Les orientations visent à garantir que les affirmations relatives à l'ESG ou à la durabilité figurant dans le nom des fonds sont étayées par des éléments de faits crédibles et pertinents dans les objectifs et la politique d'investissement des fonds. Trois exigences clés ont été proposées :

1. Pour les fonds dont le nom comporte des termes faisant référence à l'ESG, au moins 80 % des investissements doivent être alloués aux caractéristiques ou objectifs de durabilité fixés conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du fonds. Les termes ESG comprennent également les termes liés à la « Durabilité », l'« Impact », la « Transition », l'« Environnement », le « Social » et la « Gouvernance ».
2. Les exclusions : a) les fonds dont le nom contient des termes liés à la « Durabilité », l'« Impact » ou l'« Environnement » doivent appliquer les exclusions des indices de référence « Accord de Paris » ; b) les fonds dont le nom comporte des termes liés au « Social » ou à la « Gouvernance » ou des termes liés à l'environnement en combinaison avec « Transition » (par exemple, « Low Carbon Transition ») doivent appliquer les exclusions des indices de référence « transition climatique » de l'UE.
3. Les fonds qui utilisent des termes liés à la « Durabilité » doivent investir « de manière significative » dans des investissements durables.

### **Directive sur les marchés d'instruments financiers (directive 2014/65/UE) (MIF II)**

Conjointement avec le règlement n° 600/2014, la directive MIF II fournit un cadre juridique pour les marchés d'instruments financiers, les intermédiaires financiers et les plateformes de trading. Une mise à jour de la directive MIF II est entrée en vigueur en 2022 et exige que les sociétés de gestion d'actifs tiennent compte des préférences de leurs clients en matière de durabilité. La directive impose aux conseillers financiers d'étendre leur évaluation de l'adéquation des besoins de leurs clients avant de recommander un produit afin d'inclure les préférences en matière de durabilité dans cette évaluation.

L'UE répartit les évaluations en trois catégories de préférences en matière de durabilité :

1. Un instrument financier dans lequel le client détermine qu'une proportion minimale est investie dans des investissements durables tels que définis par la Taxonomie de l'UE ;
2. Un instrument financier dans lequel le client détermine qu'une proportion minimale est investie dans des investissements durables tels que définis par le règlement SFDR ; et
3. Un instrument financier qui prend en compte les PAI du règlement SFDR sur les facteurs de durabilité.

Fidelity fournit les données requises par la directive MIF II dans le cadre du modèle ESG européen (EET).

### **Directive déléguée (UE) 2021/1270 - Directive OPCVM & Règlement délégué (UE) 2021/1255 - Directive AIFM**

La directive OPCVM, applicable aux sociétés de gestion d'actifs, ou « ManCo », et la directive AIFM, applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFMS), nous obligent, en tant que AIFM et ManCo, à évaluer les risques de durabilité dans le cadre de nos obligations envers les investisseurs. Pour ce faire, nous sommes tenus d'intégrer ces concepts dans nos tâches quotidiennes, dans le cadre de nos procédures internes et de nos dispositions organisationnelles.

### **Directive européenne révisée relative aux droits des actionnaire (SRD II)**

La SRD II vise à renforcer l'engagement des actionnaires des sociétés cotées et à accroître la transparence. Elle définit les attentes et les obligations d'information des sociétés cotées, des investisseurs institutionnels et des gestionnaires d'actifs, ainsi que des conseillers en matière de procuration, en ce qui concerne la rémunération des administrateurs, l'identification des actionnaires, les transactions avec des parties liées et les obligations des intermédiaires. En tant que gestionnaire d'actifs, nous avons satisfait aux exigences de la directive SRD II en :

- Mettant à jour les politiques internes et les cadres de gouvernance pour les aligner sur la directive SRD II et en formant les employés concernés à ces exigences
- Consignant toutes les publications, politiques et activités d'engagement actionnarial
- Publiant nos politiques d'engagement et de vote, ainsi que les progrès réalisés chaque année, dans nos rapports de stewardship
- Assurant la transparence de nos décisions d'investissement.

### **Autorité des Marchés Financiers (Position/Recommandation DOC-2020-03) (doctrine de l'AMF)**

La doctrine de l'AMF est un ensemble d'obligations imposées aux gestionnaires d'actifs en France par l'Autorité des Marchés Financiers pour s'assurer que l'information qu'ils fournissent aux investisseurs sur les critères extra-financiers, en particulier en matière d'investissement durable, est proportionnée à l'importance de ces facteurs dans le processus d'investissement. La doctrine de l'AMF impose aux gestionnaires d'actifs commercialisant des fonds en France de respecter des obligations d'information spécifiques, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent. La doctrine de l'AMF détaille les informations relatives à la prise en compte des critères extra-financiers qui peuvent être communiquées par les OPCVM français et les OPCVM étrangers autorisés à la commercialisation en France. Trois catégories existent actuellement :

- **Catégorie 1** : approches d'investissement durable fondées sur un engagement significatif dans la gestion, telle que l'approche en « amélioration de note » ou l'approche en « sélectivité »,
- **Catégorie 2** : approches d'investissement durable non significativement engageante, et
- **Catégorie 3** : toute approche ne répondant pas aux critères des deux catégories précédentes.

Les éléments du dispositif de référence en matière d'Investissement Durable de Fidelity sont alignés sur la doctrine de l'AMF. Veuillez vous reporter à la section D3 pour de plus amples informations sur le dispositif.

## **Royaume-Uni**

### **PS23/16 : Sustainability Disclosure Requirements (SDR) and Investment Labels**

La réglementation SDR vise à aider les consommateurs à prendre des décisions en matière d'investissement durable au Royaume-Uni. Pour Fidelity, elle implique des exigences à la fois à l'échelle de l'ensemble de l'entreprise et au niveau des produits. Au nombre de ces exigences figurent notamment les suivantes :

1. **Règle anti-greenwashing** : cette règle s'applique à toutes les entreprises agréées par la FCA et vise à renforcer le fait que les affirmations relatives au développement durable doivent être « justes, claires et non trompeuses ».
2. **Quatre labels de durabilité** : un nouveau régime de labélisation qui introduit quatre labels de produits volontaires visant à améliorer ou à poursuivre des résultats positifs pour environnement et/ou la société. Ces labels sont les suivants : « Sustainability Focus », « Sustainability Improvers », « Sustainability Impact » et « Sustainability Mixed Goals ».
3. **Règles de dénomination et de commercialisation** : ces règles de dénomination et de marketing au niveau des produits visent à garantir l'exactitude de l'utilisation des termes liés à la durabilité en limitant l'utilisation de certains termes dans les noms de fonds et l'utilisation de références ESG promotionnelles dans les supports marketing. Ces règles ont pour effet d'introduire de facto une catégorie de « fonds ESG non labélisés » qui présentent des caractéristiques ESG significatives.
4. **Informations destinées aux consommateurs** : des informations standard sont requises pour fournir aux consommateurs des informations de plus grande qualité et plus accessibles afin de les aider à mieux comprendre les principales caractéristiques liées à la durabilité d'un produit financier.
5. **Informations de durabilité standard** : des informations précontractuelles détaillées au niveau du produit et au niveau de l'entité, destinées aux investisseurs institutionnels et aux particuliers à la recherche de plus d'informations.
6. **Distributeurs** : les nouvelles exigences visent à garantir que les informations au niveau du produit (y compris les labels) sont mises à la disposition des consommateurs.

La SDR suit une approche de mise en œuvre progressive : la règle anti-greenwashing est entrée en vigueur le 31 mai 2024 et les règles de dénomination et de commercialisation sont appelées à s'appliquer à partir du 2 décembre 2024. Les entreprises peuvent également commencer à utiliser les labels à partir du 31 juillet 2024, tout en s'assurant que les obligations d'information applicables et les règles de dénomination et de commercialisation sont respectées.

Pour de plus amples informations concernant notre approche au niveau de chaque produit au regard de la réglementation SDR, veuillez vous reporter à la Section D3.

## **Australie**

### ***Sustainable Finance Strategy***

En novembre 2023, le gouvernement australien a publié sa stratégie de finance durable à des fins de consultation publique. L'objectif de la stratégie est d'accompagner l'Australie dans sa démarche vers le « net zéro » en fournissant un cadre ambitieux et complet visant à faciliter les investissements dans des activités durables. En particulier, la stratégie est axée sur l'amélioration de la transparence des informations relatives au climat et à la durabilité, ainsi que sur la conception des produits. L'un des principaux piliers de cette structure est l'élaboration d'informations financières obligatoires liées à la durabilité, d'une taxonomie de la finance durable et d'un système de labélisation pour les produits d'investissement commercialisés en tant que produits « durables ».

L'Australian Securities and Investments Commission (ASIC) a publié un document décrivant ses attentes quant à la manière d'éviter le greenwashing lors de l'offre ou de la promotion de produits liés à la durabilité.

Nous suivons les derniers développements de la stratégie en vue d'une future mise en conformité.

## **Hong Kong**

### ***Fonds d'investissement et fonds communs de placement du SFC - Fonds ESG***

En 2021, le Securities and Futures Committee (SFC) de Hong Kong a défini ses attentes en matière de publication des caractéristiques ESG des fonds destinés aux particuliers. L'objectif de cette obligation d'information est d'aider les investisseurs à comprendre et à évaluer si les caractéristiques d'un fonds correspondent à leurs besoins d'investissement.

Les exigences du SFC stipulent que :

- en plus de la publication dans les documents d'offre des fonds ESG, certaines informations soient communiquées (et revues et mises à jour en tant que de besoin) sur le site Internet du gestionnaire ou par d'autres moyens ; et
- un fonds ESG est censé effectuer une évaluation et un reporting périodiques concernant les caractéristiques ESG au moins une fois par an.

Les exigences ont également été récemment actualisées parallèlement à l'évolution de la réglementation mondiale. Les fonds Fidelity concernés respectent les exigences de publication du SFC et les informations requises seront publiées sur nos sites Internet.

### ***Gestion et communication liée au risque climatique du SFC***

En 2021, le SFC a publié de nouvelles exigences et normes attendues sur la gestion et la communication des risques liés au climat par les sociétés de gestion de fonds. Les règles imposent aux sociétés de gestion de fonds concernées de prendre en considération les risques liés au climat dans leurs processus de gestion des risques et de publier les informations appropriées. Les exigences sont réparties en quatre sections : gouvernance, gestion de portefeuille, gestion des risques et communication.

Fidelity possède et tient à jour un document de processus de gestion des risques (Risk Management Process Document, RMPD) qui couvre le système de gestion des risques et qui est régulièrement révisé afin de respecter les obligations réglementaires applicables. Ce document a été amélioré afin de présenter clairement les pratiques de gestion du risque climatique de Fidelity Hong Kong, conformément aux exigences du SFC.

### ***Principes d'investissement durable de la MPFA***

En 2021, la Mandatory Provident Fund Schemes Authority (MPFA) a publié ses « Principes pour l'adoption de l'investissement durable dans les processus d'investissement et de gestion des risques des fonds MPF » (les Principes). Les principes définissent un cadre d'intégration des critères ESG pour les fiduciaires des Mandatory Provident Funds (MPF), les véhicules d'investissement du régime d'épargne-retraite obligatoire de Hong Kong, à travers quatre éléments clés : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et la communication.

Bien qu'il n'y ait aucune obligation spécifique pour les sociétés de gestion de fonds de démontrer leur respect des principes d'Investissement Durable de la MPFA, Fidelity a la responsabilité de fournir à ses fiduciaires les données et les informations requises pour qu'ils puissent démontrer leur conformité et nous travaillons avec nos fiduciaires pour déterminer les informations spécifiques requises et la meilleure façon de les leur fournir.

## Japon

### *Lignes directrices détaillées révisées pour la surveillance des opérateurs d'instruments financiers (Points d'attention concernant la prise en compte de l'ESG)*

Le 31 mars 2023, l'Agence des services financiers (Financial Services Agency, FSA) a appliqué les « Lignes directrices détaillées révisées pour la surveillance des opérateurs d'instruments financiers ». Les lignes directrices comprennent des « points d'attention » spécifiques qui visent à lutter contre le greenwashing et à garantir la confiance du marché dans l'investissement ESG et la publication d'informations ESG sur les fonds d'investissement proposés au public.

Les sociétés de gestion de fonds d'investissement sont censées suivre les piliers suivants en matière de publication d'informations au niveau de l'entité et du produit et d'intégration ESG :

1. Champ d'application des fonds d'investissement ESG
2. Communication
3. Prévention des malentendus avec les clients
4. Stratégie d'investissement
5. Construction de portefeuille
6. Indice de référence
7. Information périodique
8. Externalisation
9. Ressources et due diligence

En sa qualité de société de gestion de fonds enregistrée au Japon, Fidelity s'est conformée à toutes les exigences des Lignes directrices depuis leur entrée en vigueur.

## Singapour

### *Directives de la MAS sur la gestion des risques environnementaux*

En décembre 2020, l'Autorité monétaire de Singapour (MAS) a publié ses Directives finales sur la gestion des risques environnementaux (les « ERM Guidelines ») à l'intention des sociétés de gestion d'actifs. Ces Directives, qui s'appliquent aux sociétés de gestion de fonds (« SGF ») agréées, visent à renforcer la résilience des fonds et des mandats dédiés gérés par les SGF en définissant de solides pratiques de gestion des risques environnementaux que les SGF peuvent adopter. Les Directives abordent le risque environnemental au travers des cinq piliers suivants :

- Gouvernance et stratégie
- Recherche et construction de portefeuille
- Gestion des risques de portefeuille
- Engagement actionnarial
- Communication

En sa qualité de SGF enregistrée à Singapour, Fidelity s'est conformée aux attentes de la MAS en vertu des Directives.

### *Circulaire sur les Directives de publication et de reporting de la MAS pour les fonds ESG destinés aux particuliers*

En juillet 2022, la MAS a publié une circulaire à l'intention des SGF sur les exigences de communication et de reporting pour les fonds ESG destinés aux particuliers. Les directives visent à atténuer le risque de greenwashing et à améliorer les publications fournies par les fonds ESG destinés aux particuliers, et ce, afin de permettre aux investisseurs de prendre des décisions d'investissement plus éclairées. Les directives, qui s'appliquent à tous les fonds destinés aux particuliers qui utilisent ou intègrent des facteurs ESG comme principal objectif et stratégie d'investissement et qui se présentent comme des fonds axés sur les facteurs ESG, définissent les exigences relatives à la dénomination des fonds ESG, les exigences en matière d'information dans les prospectus, les rapports des fonds et d'autres informations sur le site Internet des SGF ou par d'autres moyens appropriés.

Les fonds destinés aux particuliers de Fidelity qui sont présentés comme des fonds ESG à Singapour respectent les exigences des directives.

### *Document de consultation de la MAS sur les lignes directrices relatives à la planification de la transition pour les gestionnaires d'actifs*

En octobre 2023, la MAS a publié un document de consultation qui propose d'introduire un ensemble de lignes directrices sur la planification de la transition. Les lignes directrices proposées ont pour but de guider les SGF dans le renforcement de la résilience climatique et de permettre à leurs clients et aux entreprises investies de prendre des

mesures robustes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Les lignes directrices proposées complètent les ERM Guidelines publiées avec une granularité supplémentaire en ce qui concerne les processus de planification de la transition des SGF. Elles suivent des thèmes généraux similaires dans les domaines de la gouvernance et de la stratégie, de la gestion de portefeuille, de l'engagement et du stewardship, et de la communication.

En sa qualité de SGF enregistrée à Singapour, Fidelity a fait part de ses commentaires à la MAS et prendra les mesures appropriées pour se conformer aux lignes directrices lorsqu'elles seront finalisées et publiées.

## Taiwan

### **FSC de Taïwan - Communication des fonds ESG onshore et offshore**

La Financial Supervisory Commission (FSC) de Taiwan a annoncé une mise à jour des règles de publication pour les fonds ESG offshore en janvier 2022. L'objectif de ces règles est de renforcer l'intégrité des politiques d'investissement ESG dans le résumé des informations destinées aux investisseurs dans des fonds ESG offshore, ainsi que d'aligner la supervision des fonds onshore et offshore. Les sociétés de gestion devront communiquer leurs principes ESG, ainsi que la manière dont les critères ESG sont intégrés dans leur processus d'investissement. Les principaux points d'information devant être publiés dans le résumé d'information à l'intention des investisseurs dans des fonds ESG offshore comprennent les objectifs d'investissement et normes de mesure ESG, les stratégies d'investissement et les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs d'investissement durable, la proportion minimale de la valeur nette d'inventaire de chaque fonds qui est investie dans des cibles prioritaires ESG, l'indice de référence à des fins de comparaison de la performance (si le fonds a établi un tel indice pour la performance ESG), la politique d'exclusion et les avertissements concernant les risques pour les priorités d'investissement ESG du fonds.

Pour les fonds offshore déjà agréés, ces informations ESG devraient être communiquées rétrospectivement. Si les fonds offshore ne se conforment pas à ces règles de publication, ils ne peuvent pas être commercialisés en tant que fonds étiquetés durables ou ESG. En outre, les sociétés de gestion d'actifs sont tenues de publier les informations suivantes aux investisseurs sur leur site Internet dans les deux mois suivant la fin de l'exercice annuel :

1. La conformité de la pondération du portefeuille du fonds à la stratégie d'investissement ESG et aux critères de filtrage ESG.
2. S'il existe un indice de référence, une comparaison des différences doit être effectuée entre les critères de sélection ESG sélectionnés pour le fonds offshore et ceux de l'indice de référence.
3. La politique d'actionnariat actif mise en œuvre par le fonds pour atteindre les objectifs prioritaires d'investissement durable (par exemple, s'engager auprès de la direction de l'émetteur, participer aux assemblées générales d'actionnaires et exercer les droits de vote)

Des règles de publication similaires s'appliquent également aux fonds étiquetés ESG ou durables onshore.

Fidelity s'est conformée aux nouvelles réglementations de la FSC et publier ses informations conformément à celles-ci. Elle possède 2 fonds durables onshore et 11 fonds durables offshore reconnus par le Taiwan Securities and Futures Bureau comme des fonds ESG de droit taïwanais (en date du mois de mai 2024).

### **Code de pratique pour la gestion des risques des sociétés fiduciaires d'investissement en valeurs mobilières (Securities Investment Trust Enterprises, SITE) et Directives pour la publication d'informations sur le changement climatique**

En 2022, la FSC de Taïwan a ordonné à la Securities Investment Trust and Consulting Association (SITCA) locale de modifier le « Code of Practice for Risk Management » du secteur de la gestion d'actifs en reconnaissant le changement climatique comme un risque d'entreprise pour les SITE et en rendant obligatoire la publication annuelle d'informations sur le changement climatique d'ici juin 2024.

La SITCA a ensuite publié des lignes directrices sur les informations relatives au changement climatique, qui sont alignées sur les recommandations de l'IFRS/ISSB S2 et de la TCFD, en exigeant des SITE qu'elles publient des informations relatives à la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les mesures et objectifs liés au climat concernant leurs activités, leur planification financière, leurs produits ou leurs stratégies d'investissement. Ces informations doivent couvrir les risques et opportunités climatiques à court, moyen et long terme. Les Directives prévoient que les SITE qui sont des filiales de groupes ou de holdings financières suivent les politiques environnementales ou climatiques de leurs maisons mères et adoptent des facteurs de changement climatique pertinents dans leurs stratégies de gestion des produits, des services ou des actifs. Si ces SITE s'appuient sur les publications de leurs sociétés mères, lesdites publications doivent clairement indiquer que les SITE sont incluses dans leur périmètre.

Fidelity, en tant que SITE enregistrée à Taiwan, s'est conformée aux exigences susmentionnées.

## Publication d'informations sur la durabilité des entreprises – Exigences clés

Il existe toute une série d'exigences réglementaires convenues et proposées en matière de publication d'informations sur le développement durable par les entreprises au niveau mondial. Les informations sur la durabilité communiquées par les entreprises contribuent sensiblement à notre processus d'investissement durable.

### Monde

#### ***IFRS S1 General Requirements for Disclosure of Sustainability-related Financial Information (General Requirements) et IFRS S2 Climate-related Disclosures (Climate Disclosures) de l'International Sustainability Standards Board (ISSB)***

L'ISSB a publié un référentiel mondial pour la publication d'informations de durabilité par les entreprises. Le document « Informations à fournir en lien avec les changements climatiques » (S2 Climate-related Disclosures) se situe dans le prolongement du cadre existant de la TCFD et comprend des publications sur les risques climatiques, l'analyse de scénarios et les émissions de GES. Les standards ont été approuvés par le G20 et l'ISSB s'emploie à encourager l'adoption de son référentiel mondial pour la publication d'informations sur le développement durable dans un grand nombre de pays.

Nous soutenons et encourageons l'adoption de IFRS S1 - Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité (General Requirements for Disclosure of Sustainability-related Financial Information) et IFRS S2 Informations à fournir en lien avec les changements climatiques comme base de référence minimale pour la communication d'informations sur le développement durable par les entreprises.

### Europe

#### ***Directive Corporate Sustainability Reporting Directive (Directive (EU) 2022/2464) (CSRD)***

La CSRD élargit considérablement les exigences existantes en matière de reporting extra-financier, tant au niveau du champ d'application (dont les PME et certaines entreprises non européennes) que de la couverture, dans le but de rapprocher le reporting ESG des exigences en matière de reporting financier. Les entreprises sont tenues de publier des informations sur divers enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, dont notamment le changement climatique, la biodiversité et les droits de l'homme, conformément aux douze normes européennes de reporting de durabilité (European Sustainability Reporting Standards, ESRS). Les informations publiées porteront sur la gouvernance et la stratégie de l'entreprise en matière de durabilité, sur les risques et les opportunités, sur ses objectifs spécifiques en matière de développement durable et sur une série complète d'indicateurs concernant les impacts matériels sur l'environnement, la société et la gouvernance. Les entreprises seront tenues d'adopter une évaluation de double matérialité lors de l'identification des paramètres à communiquer.

Bien que l'UE et l'ISSB aient travaillé ensemble pour améliorer l'interopérabilité des standards, il subsiste encore des différences dans l'application des deux ensembles d'exigences, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la matérialité.

Fidelity se prépare à publier des informations dans le cadre de la CSRD.

### Australie

#### ***Loi sur le changement climatique et proposition de cadre et d'initiatives en matière de publication d'informations sur le climat***

L'Australie a inscrit un objectif de zéro émission nette dans la loi Climate Change Act 2022 (Loi Climat) et a formalisé ses ambitions de lancer d'autres initiatives en faveur du climat. La Loi Climat est la première d'une série d'initiatives facilitant ou s'inscrivant dans le cadre évolutif de la publication d'informations sur le climat, de l'assurance et de la définition d'objectifs en matière de climat. Au nombre de ces initiatives figurent notamment les suivantes :

- Proposition du Trésor Australien - Document de consultation sur le cadre de référence en matière de publication d'informations sur le climat qui invite à soumettre des propositions sur un certain nombre de questions, notamment l'alignement sur l'International Sustainability Standards Board (ISSB) et les sphères de sécurité (« safe harbours ») pour la réalisation de projections climatiques prospectives.
- Le Treasury Laws Amendment (Measures for Consultation) Bill 2022 est un projet de loi qui, s'il est adopté, confèrera à l'Australian Accounting Standards Board le pouvoir d'établir des normes liées au climat et d'autres normes de durabilité pour le reporting financier.
- Le guide des pratiques prudentielles de l'Autorité australienne de régulation prudentielle (APRA) définit les attentes de l'APRA, un organisme de régulation prudentielle, concernant la gestion des risques climatiques pour les entités soumises à une régulation prudentielle, dont certains fonds de pension.

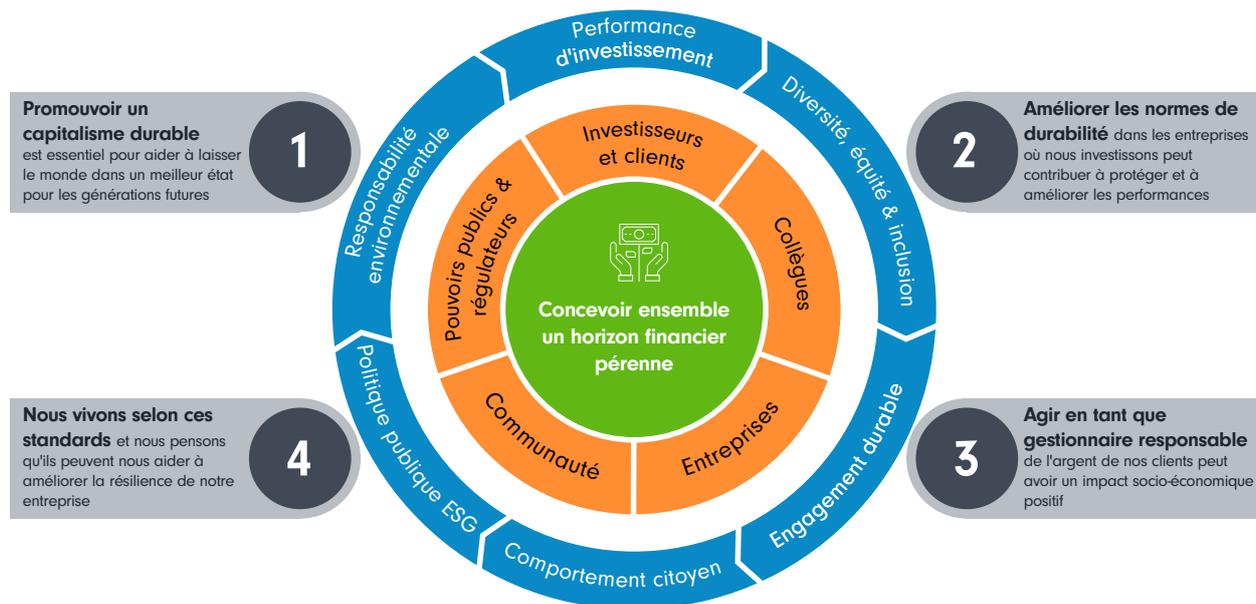
Fidelity, en tant que société de gestion de fonds enregistrée en Australie, se conformera à toutes les exigences des Directives.

# F. La responsabilité sociale des entreprises

Le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les questions sociales sont à l'origine de risques substantiels et complexes. Chez Fidelity, l'essentiel de nos incidences sur les enjeux du développement durable sont les fait de nos activités de gestion d'actifs (ISS) et de détention d'actifs (GPS). Toutefois, dans la mesure où nous attendons des entreprises dans lesquelles nous investissons qu'elles gèrent ces risques, nous pensons qu'il est important que nous respectons les mêmes normes au sein de notre propre entreprise. Comme nous le faisons pour nos investissements, nous gérons les risques et les opportunités en matière de durabilité dans le cadre de nos activités, en les intégrant dans notre gouvernance, notre stratégie, notre gestion des risques et nos indicateurs. Pour ce faire, nous prenons en compte l'impact à long terme des enjeux ESG sur notre entreprise et nos parties prenantes, ainsi que notre impact ESG sur l'environnement et les communautés au sein desquelles nous opérons.

## Notre philosophie RSE

Pour atteindre notre objectif qui est de travailler ensemble pour concevoir un horizon financier pérenne pour nos clients, nous avons développé une philosophie durable d'entreprise reposant sur quatre convictions fondamentales.



Source : Fidelity International, 2024.

Trois de nos convictions fondamentales (promouvoir un capitalisme durable, améliorer les normes de durabilité et agir en tant que gestionnaires responsables) se rapportent à notre approche d'investissement durable décrite dans les sections précédentes. Notre quatrième et dernière conviction est d'adhérer aux valeurs que nous établissons - nous sommes convaincus qu'elles améliorent la résilience de notre entreprise. Notre attachement de longue date à améliorer nos propres normes de durabilité nous confère également toute légitimité pour enjoindre les entreprises dans lesquelles nous sommes investis de faire de même.

Nous nous sommes fixés comme objectif de parvenir à des émissions nettes zéro d'ici 2030 pour nos activités et avons fixé quatre priorités additionnelles : « améliorer notre environnement », « renforcer notre lieu de travail », « acheter de manière responsable auprès de nos fournisseurs » et « créer des communautés résilientes ». Les objectifs spécifiques liés à ces priorités et notre structure de gouvernance en matière de durabilité étaient en cours d'examen au moment de la publication du présent document. Nous fournirons davantage d'informations dans les publications et communications de l'entreprise.

# G. Glossaire

Termes	Signification
Actionnariat actif	Une forme de stewardship dans le cadre de laquelle les droits des actionnaires sont utilisés pour influencer le comportement de l'entreprise via l'engagement, le dépôt ou co-dépôt de propositions d'actionnaires et le vote par procuration. Cette démarche est généralement guidée par des lignes directrices détaillées, comme par exemple les Principes et directives de vote de Fidelity.
Biodiversité	L'équilibre et la variété de la vie terrestre. Il s'agit de la composante vivante du capital naturel, qui englobe plus largement le stock mondial de ressources naturelles, dont la géologie (roches et minéraux), le sol, l'air et l'eau.
Empreinte carbone	Le total des émissions de carbone d'un portefeuille normalisé par la valeur de marché du portefeuille, exprimé en tonnes de CO <sub>2</sub> e / million \$ investi.
Intensité carbone	Le volume d'émissions de carbone par million \$ de chiffre d'affaires (efficacité carbone d'un portefeuille), exprimé en tonnes de CO <sub>2</sub> e / million \$ de CA
Compensation carbone	La suppression ou la compensation d'une quantité de carbone émise par une certaine activité. Cela peut se faire par l'achat de crédits carbone ou par d'autres actions telles que la plantation d'arbres.
Adaptation au changement climatique	Le processus d'adaptation aux effets actuels ou attendus du dérèglement climatique. L'adaptation vise à modérer ou à éviter les dommages pour les personnes et se fait généralement parallèlement à l'atténuation du changement climatique.
Atténuation du changement climatique	Initiatives visant à réduire ou à prévenir les émissions de gaz à effet de serre ou à améliorer leur élimination de l'atmosphère par des puits.
Double matérialité	L'obligation (imposée par la directive European Corporate Sustainability Reporting Directive) pour les entreprises de rendre compte à la fois de la manière dont les enjeux durabilité affectent leurs performances, leur position et leur développement (la perspective « extérieur-intérieur »), et de leur impact sur les personnes et l'environnement (la perspective « intérieur-extérieur »).
L'engagement	L'engagement auprès des entreprises fait référence aux échanges entre l'investisseur et une entreprise actuellement ou potentiellement investie sur une question ou un ensemble de questions liées aux problématiques ESG. Il constitue un pilier central de notre approche d'investissement durable active, en nous permettant de communiquer nos attentes concernant la manière dont une entreprise gère financièrement les questions environnementales, sociales et de gouvernance matérielles et l'impact qu'elle a sur la société ou l'environnement dans lequel elle opère.
ETF	Un fonds indiciel coté est un panier de titres qui réplique ou cherche à surperformer un indice sous-jacent.
Exclusions	Les exclusions interdisent certains investissements d'une entreprise, d'un fonds ou d'un portefeuille. Elles peuvent être appliquées pour diverses raisons, notamment pour répondre aux attentes des clients, et à différents niveaux (secteur ; activité commerciale, produits ou chiffre d'affaires ; émetteur ; territoires/pays).
GAFI	Le Groupe d'action financière (GAFI) est une organisation mondiale qui fixe des normes visant à prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il dispose d'une « liste noire » qui met en évidence les pays à haut risque qui présentent d'importantes lacunes stratégiques dans leur régime de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération, et qui est réexaminée par le GAFI trois fois par an. Cette liste pourrait servir de référence pour les exclusions dans le cadre de l'investissement durable. Le GAFI prend des mesures au niveau mondial, notamment en élaborant des politiques visant à lutter contre ces activités à haut risque.

Émissions de GES	Les émissions de gaz à effet de serre sont les gaz présents dans l'atmosphère qui augmentent la température de surface des planètes telles que la Terre. Nous attendons des émetteurs dans lesquels nous sommes investis qu'ils mettent en place des politiques visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).
Greenwashing	Donner faussement l'impression que les produits et services d'une entreprise offrent des avantages environnementaux ou « verts » plus importants que ce n'est le cas en réalité. Il existe de plus en plus de réglementations visant à prévenir ou à gérer les risques de greenwashing.
Conventions fondamentales de l'OIT	Le conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail a identifié huit conventions « fondamentales » portant sur des sujets considérés comme des principes et des droits fondamentaux au travail, notamment la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ; l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ; l'abolition du travail des enfants ; et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
Esclavage moderne	Toute forme d'exploitation ou d'abus consistant à contrôler, forcer ou tromper quelqu'un dans le but de l'exploiter à des fins personnelles ou financières. Il peut prendre de nombreuses formes, telles que le travail forcé, la traite des êtres humains, la servitude pour dettes, le mariage forcé et l'exploitation dans les chaînes d'approvisionnement des produits que nous consommons.
NZAMI	L'initiative Net Zero Asset Managers est un groupe de gestionnaires d'actifs internationaux qui se sont engagés à atteindre l'objectif de zéro émission de gaz à effet de serre au plus tard en 2050.
Net zéro	Atteindre un équilibre global entre les émissions anthropiques (gaz à effet de serre) produites et celles retirées de l'atmosphère. L'engagement « net zéro » concerne les organisations qui se sont engagées à réduire la somme de leurs émissions anthropiques de gaz à effet de serre à « net zéro ».
OCDE	L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques est une organisation intergouvernementale comptant 38 pays membres, fondée en 1961 pour stimuler le progrès économique et le commerce mondial). Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont des recommandations adressées par les gouvernements aux entreprises multinationales opérant dans ou depuis des pays adhérents. Ils fournissent des principes et des standards non contraignants pour une conduite responsable des entreprises dans un contexte mondial, en accord avec les lois applicables et les normes internationalement reconnues.
Accord de Paris	Traité international entré en vigueur en novembre 2016. L'accord vise à limiter l'augmentation de la température mondiale par rapport aux niveaux préindustriels à moins de 2°C au cours de ce siècle et, idéalement, à moins de 1,5°C.
PCAF	Le Partnership for Carbon Accounting Financials est un partenariat mondial d'institutions financières qui collaborent afin de développer et de mettre en œuvre une approche harmonisée visant à évaluer et publier les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à leurs prêts et à leurs investissements.
PAI	Les « Principales incidences négatives » sont définies dans le cadre du règlement SFDR comme « des effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement et aux conseils fournis par l'entité juridique ». L'obligation de prendre en compte les PAI élargit explicitement l'évaluation des critères de durabilité pour inclure l'impact d'un émetteur sur la société et l'environnement, et pas uniquement l'impact d'une problématique sociale ou environnementale sur l'émetteur (par exemple, la contribution d'un émetteur au changement climatique via ses émissions de carbone, ainsi que le risque physique et de transition lié au changement climatique auquel l'émetteur peut être exposé).  Pour chaque facteur de durabilité, le règlement SFDR fournit une liste d'indicateurs quantitatifs obligatoires et facultatifs concernant les sociétés bénéficiaires des investissements, les émetteurs souverains et supranationaux et l'immobilier.
Revue trimestrielle des fonds (QFR)	Les principaux aspects essentiels du fonds en question sont examinés dans le cadre d'une revue trimestrielle (Quarterly Fund Review, QFR), comme notamment le profil de risque, la volatilité, la performance, le positionnement et les différentes positions du portefeuille. Nous incluons les notations ESG et les données sur le carbone dans le cadre de ces revues trimestrielles, en tant que mesures normalisées de la qualité ESG de nos fonds.
Revue ESG trimestrielle (QSR)	La revue ESG trimestrielle (Quarterly Sustainability Review, QSR) a été conçue pour renforcer l'intégration authentique de la durabilité dans l'ensemble des stratégies durables de Fidelity ; cette revue complète notre QFR en offrant une occasion régulière d'évaluer les positions du fonds sous un angle ESG et comprend une discussion sur les initiatives d'engagement du fonds.

SBTi	<p>Partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). L'appel à l'action de l'initiative Science Based Targets est l'un des engagements de la coalition We Mean Business. Les objectifs scientifiques indiquent aux entreprises dans quelle mesure et à quel rythme elles doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour éviter les pires effets du changement climatique.</p> <p>L'initiative Science Based Targets (Objectifs fondés sur la science) :</p> <p>(i) définit et promeut les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions et d'objectifs « nets zéro », conformément à la science du climat.</p> <p>(ii) fournit une assistance technique et des ressources spécialisées aux entreprises qui se fixent des objectifs scientifiques conformes aux dernières données scientifiques sur le climat.</p> <p>(iii) rassemble une équipe d'experts pour fournir aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes des objectifs.</p>
Émissions des Scopes 1, 2 & 3	<p>Le protocole des gaz à effet de serre (GES) est un outil largement utilisé pour mesurer et gérer les gaz à effet de serre. Il répartit les sources d'émissions de GES en trois groupes ou « Scopes », ou encore « Champs d'application ». Le Scope 1 couvre les émissions directes, par exemple la consommation de gaz naturel, les émissions des véhicules de société. Le Scope 2 couvre les émissions indirectes provenant de la production d'électricité, de vapeur et de chauffage achetés. Le Scope 3 comprend 15 autres catégories d'émissions indirectes dans la chaîne de valeur d'une entreprise, par exemple les voyages d'affaires et les investissements.</p>
Filtrage	<p>Une approche qui filtre spécifiquement les entreprises en fonction de leur implication dans des activités bénéfiques (positives) ou indésirables (négatives).</p>
Stewardship	<p>Le stewardship est l'utilisation des droits et de l'influence des investisseurs pour protéger et améliorer la valeur globale à long terme pour les clients et les bénéficiaires, y compris les actifs économiques, sociaux et environnementaux communs dont dépendent leurs intérêts.</p>
TCFD	<p>Le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD) a été créé en 2015 par le Conseil de stabilité financière (CSF) afin d'élaborer des normes de publication homogènes sur les risques financiers liés au climat à l'usage des entreprises, des banques et des investisseurs pour fournir des informations aux parties prenantes. L'augmentation de la quantité d'informations fiables sur l'exposition des institutions financières aux risques et opportunités liés au climat renforcera la stabilité du système financier, contribuera à une meilleure compréhension des risques climatiques et facilitera le financement de la transition vers une économie plus stable et plus durable.</p>
TNFD	<p>Le Conseil de stabilité financière a créé le groupe de travail sur les informations financières relatives à la nature (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures - TNFD) afin d'élaborer un cadre de gestion et de publication des risques permettant d'établir des rapports sur la nature utiles à la prise de décision. La TNFD s'appuiera sur la structure et les fondements de la TCFD. La TNFD a été annoncée en 2020 et ses exigences sont en cours d'élaboration.</p>
Pacte mondial des Nations Unies	<p>Initiative volontaire des Nations Unies visant à encourager les entreprises et les sociétés du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables, et à rendre compte de leur mise en œuvre. Le Pacte mondial des Nations Unies repose sur dix principes qui devraient définir le système de valeurs d'un émetteur et sa conduite des affaires.</p>
ODD de l'ONU	<p>Définis en septembre 2015, les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies constituent un appel universel à l'action pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que, d'ici 2030, tous les peuples jouissent de la paix et de la prospérité (<a href="https://www.undp.org/sustainable-development-goals">https://www.undp.org/sustainable-development-goals</a>). Au niveau le plus élevé, il comprend une série de 17 objectifs interdépendants. Chaque objectif est assorti d'une série d'indicateurs et de cibles spécifiques qui peuvent être utilisés pour mesurer les progrès accomplis. Ils servent de référence standard aux investisseurs d'impact - un sous-ensemble de l'investissement durable - dans le cadre de leur analyse d'investissements potentiels.</p>
WACI	<p>L'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) est une mesure des émissions de carbone normalisée par le chiffre d'affaires, ce qui permet une comparaison pertinente entre tous les émetteurs. Cette mesure peut être utile pour la décomposition des portefeuilles et les analyses d'attribution entre les secteurs et les classes d'actifs.</p>

# H. Initiatives liées au développement durable

En plus d'être signataire de divers codes de l'industrie de la gestion d'actifs, comme indiqué à la section D2, nous sommes (en date du mois de juin 2024) impliqués dans les adhésions et/ou initiatives suivantes :

Adhésion et initiatives	Année d'adhésion	Changement climatique	Erosion de la nature	Disparités sociales	Gouvernance
30% Club Investors Group	2020				X
30% Club Australia	2021				X
30% Club Hong Kong	2022				X
30% Club Japan	2019				X
40:40 Vision	2020				X
Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC)	2020	X			
Asia Re-Engage	2020	X	X	X	
Asia Securities Industry and Financial Markets Association (ASIFMA)	2015				X
Asian Corporate Governance Association (ACGA)	2004				X
Assogestioni	2007				X
CDP (anciennement Carbon Disclosure Project)	2019	X	X		X
Climate Action 100+	2019	X			
Coalition for Climate Resilient Investment (CCRI)	2020	X			
Corporate Governance Forum (CGF)	2009				X
Council for Sustainable Business (CSB)	-				X
Farm Animal Investment Risk and Return (FAIRR)	2020		X		
Finance for Biodiversity Pledge	2021		X		
Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ)	2021	X			
Global Standard on Responsible Corporate Climate Lobbying	2022	X			
Green Finance Industry Taskforce Singapore	2020	X			
Hong Kong Principles of Responsible Ownership (Stewardship code)	2017				X
Hong Kong Green Finance Association (HKGFA)	2020				X

Institutional Investors Group on Climate Change (IGCC)	2020	X			
International Regulatory Strategy Group	-				X
Investment Association (IA)	2010				X
International Corporate Governance Network (ICGN)	2005				X
Investor Agenda (IA)	2021				X
Investor Forum	2014				X
Investor Group on Climate Change (IGCC)	2021	X			
Japanese Stewardship Code	2014				X
Natural Capital Investment Alliance (NCIA - fait partie de la Sustainable Markets Initiative)	2021		X		
Nature Action 100	2023		X		
Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI)	2020	X			
One Planet Asset Manager initiative (OPAM)	2021	X			
Investors Against Slavery and Trafficking Asia-Pacific (IAST APAC)	2020			X	
Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)	2022	X			
Point Zero Carbon Programme	2022	X			
Powering Past Coal Alliance	2021	X			
Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)	2012				X
Taiwan Stock Exchange's Stewardship Principles for Institutional Investors	2016				X
Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) - Membre du TNFD Forum	2021		X		
Transition Pathway Initiative (TPI)	2021	X			
UK Stewardship Code	2010				X
Responsible Investment Association Australasia (RIAA)	2020				X
Finance Sector Deforestation Action (FSDA)	2021		X		
World Benchmarking Alliance	2020	X	X	X	X
UK Sustainable Investment and Finance Association (UKSIF)	2010				X

# Annexe I. Les pratiques d'investissement durable au sein de notre pôle Global Platform Solutions (GPS)

Notre pôle Global Platform Solutions (GPS) partage l'objectif de Fidelity qui est de « travailler ensemble pour concevoir un horizon financier pérenne pour nos clients » en offrant aux gens le pouvoir d'être et de rester en excellente santé financière à chaque étape de leur vie jusqu'à la retraite.

Il est important de noter qu'il s'agit de la seule section du document sur les Principes ID qui couvre le pôle GPS. Notre pôle GPS a établi des pratiques distinctes en matière de gouvernance et d'investissement durable qui sont résumées ci-dessous. Nous ne voulons pas laisser entendre que tous les principes décrits ailleurs dans le présent document s'appliquent à notre pôle GPS. Nous avons l'intention de fournir une description plus complète des pratiques d'investissement durable au sein de notre pôle GPS à l'occasion des mises à jour ultérieures de ce rapport.

Le pôle GPS a été créé en 2023 à l'issue de la fusion de deux différentes activités existantes :

1. **Workplace Investing** : offre des services d'investissement et d'administration pour les régimes de retraite d'entreprises internationales, notamment en matière de soutien aux employeurs et d'engagement des employés.
2. **Personal Investing and Advisory** : permet aux investisseurs privés et à leurs conseillers financiers d'accéder aux produits et services d'investissement de Fidelity et de tiers (y compris à des services de conseil).

GPS sert les intérêts de nombreux groupes de clients différents, notamment des entreprises multinationales, des conseillers, des clients de gestionnaires de fortune et des personnes qui investissent directement avec nous. Depuis le lancement de la nouvelle structure en 2023, le pôle GPS a continué de développer sa structure de gouvernance, son modèle de prestation et ses solutions technologiques afin de veiller à préserver l'excellence de sa performance et à favoriser une meilleure expérience pour nos clients. Au nombre de ces améliorations figurent notamment l'élaboration de politiques et de principes d'investissement durable pour couvrir les différents domaines du pôle GPS. Ce faisant, GPS adopte les convictions de Fidelity en matière d'investissement durable et, le cas échéant, se réfère à l'approche globale de l'investissement durable tout en garantissant une gouvernance et une surveillance solides pour protéger les intérêts de ses clients.

## **Workplace Investing (FIL Life Insurance Limited)**

*Workplace Investing* (WI) propose à ses clients des solutions d'investissement et des choix de fonds, qui peuvent être gérés par Fidelity ou par des gestionnaires de fonds tiers. WI n'investit pas dans des titres individuels et n'est pas actionnaire. En règle générale, WI tient compte des risques ESG dans son évaluation des politiques et processus d'investissement durable des gestionnaires et fonds sélectionnés. WI examine et évalue également les politiques de vote et d'engagement des gestionnaires utilisés dans le cadre des solutions qu'elle propose, y compris Fidelity FutureWise, qui est la stratégie à horizon tout au long de la vie professionnelle proposée par WI aux régimes.

FIL Life a élaboré sa politique d'investissement durable afin de fournir des informations sur la manière dont elle prend en compte les facteurs ESG dans ses offres de fonds pour les régimes contractuels sur la plateforme Workplace Investing (c'est-à-dire à l'exclusion des régimes fiduciaires, car l'obligation fiduciaire pour tous les investissements incombe aux fiduciaires du régime). Cette politique est supervisée par le Conseil d'administration de FIL Life et sera revue chaque année.

## **Personal Investing and Advisory (Financial Administration Services Limited)**

Une politique d'investissement durable a également été élaborée pour notre plateforme Personal Investing, en particulier pour nos fonds « Investment Pathways » qui sont destinés à répondre aux besoins de nos clients dans la phase de décumulation à l'approche de la retraite. Nous demandons à FIL Investment Services (UK) Limited (FISL), le fournisseur de nos solutions « Investment Pathways », d'expliquer clairement comment il prend en considération les facteurs ESG au cours du processus d'investissement. Nous évaluerons et suivrons ses progrès par l'intermédiaire de l'Investment Pathways Sub-Forum (IPSF).

En tant que plateforme, l'exécution et la prise en compte des risques et des opportunités sont déléguées au gestionnaire du fonds, même si une analyse des processus de gestion du fonds est effectuée de façon à s'assurer que les risques sont gérés comme il se doit. Cela se fait via l'IPSF qui a la responsabilité de veiller à ce que les solutions demeurent adaptées aux clients en contrôlant la pertinence, les frais et la prise en compte de l'investissement durable. La performance et les opérations du fonds au sein de chaque filière d'investissement sont contrôlées via l'IPSF. L'intégration de l'investissement durable dans les processus est revue chaque année et au moment de la sélection des fonds par l'IPSF. L'IPSF procède également à un examen des notations de fonds de tiers lorsqu'elles sont disponibles.

L'investissement durable est une démarche appelée à évoluer pour GPS et le pôle va ainsi s'attacher à améliorer continuellement le niveau de durabilité de ses solutions, tout en atténuant les risques associés dans le cadre de sa stratégie de durabilité.

## Informations sur les risques

- Ce document à caractère promotionnel est exclusivement destiné aux professionnels de l'investissement et ne doit pas être diffusé à des investisseurs particuliers.
- La valeur des investissements et des revenus qui en découlent peut évoluer à la hausse comme à la baisse et le client est susceptible de ne pas récupérer l'intégralité du montant initialement investi.
- Veuillez consulter le Prospectus et le DIC du Compartiment avant de prendre une décision concernant un investissement. L'investissement promu concerne l'acquisition de parts ou d'actions d'un Compartiment et non d'un actif sous-jacent spécifique détenu par le Compartiment. Des informations complètes sur les risques sont disponibles dans le Prospectus.
- L'orientation du Gérant de Portefeuille sur les titres des émetteurs qui présentent des caractéristiques ESG favorables ou qui sont des investissements durables peut avoir une incidence défavorable sur la performance des investissements du fonds par rapport à des fonds similaires n'ayant pas cette orientation. La décision d'investir doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds promu, tels qu'ils sont détaillés dans le Prospectus, lorsque ce dernier fait référence aux aspects liés à la durabilité. Conformément au Règlement SFDR, des informations sur les aspects liés à la durabilité sont fournies sur <https://www.fidelity.fr/investissement-durable/investissement-durable-chez-fidelity>.
- Les investisseurs doivent prendre note du fait que les opinions énoncées peuvent ne plus être d'actualité et avoir déjà été mises à exécution.
- Les investissements à l'étranger peuvent être affectés par l'évolution des taux de change des devises.
- Les investissements sur les marchés émergents peuvent être plus volatils que ceux sur d'autres marchés plus développés.
- Le cours des obligations est influencé par l'évolution des taux d'intérêt, des notations de crédit des émetteurs et d'autres facteurs tels que l'inflation et les dynamiques de marché. En règle générale, le cours d'une obligation baisse en cas de hausse des taux d'intérêt. Le risque de défaut est fonction de la capacité de l'émetteur à payer les intérêts et à rembourser le prêt à l'échéance. En conséquence, le risque de défaut peut varier entre les États émetteurs et les entreprises émettrices.
- Un bien immobilier ou un terrain peut être difficile à vendre, raison pour laquelle les investisseurs peuvent ne pas être à même de liquider leur investissement au moment où ils le souhaitent. La valeur d'un bien immobilier repose généralement sur l'opinion d'un valorisateur plutôt que sur des faits.
- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## Informations importantes

Ce document ne peut être reproduit ou distribué sans autorisation préalable. Fidelity fournit uniquement des informations sur ses produits et n'émet pas de recommandations d'investissement fondées sur des circonstances spécifiques, ce document ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil personnalisé. Fidelity International fait référence au groupe de sociétés qui forme la structure globale de gestion de placements qui fournit l'information sur les produits et services dans les juridictions désignées à l'exception de l'Amérique du Nord. Cette information n'est pas destinée et ne peut être utilisée par des résidents au Royaume Uni ou aux Etats-Unis ; Ce document est destiné uniquement aux investisseurs résidant en France. Sauf cas contraire, toutes les informations communiquées sont celles de Fidelity International, et tous les points de vue exprimés sont ceux de Fidelity International. Fidelity, Fidelity International, le logo Fidelity International ainsi que le symbole F sont des marques déposées de FIL Limited. Actifs et ressources de FIL Limited au 30/06/2024 - Chiffres non audités. La marque, les droits de reproduction et les autres droits liés à la propriété intellectuelle sont et demeurent exclusivement détenus par leurs propriétaires respectifs. © MSCI ESG Research LLC 2024 pour certaines informations. Reproduit avec permission ; distribution ultérieure non autorisée. Bien que les fournisseurs d'informations de Fidelity International, notamment, mais sans s'y limiter, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (les « parties ESG »), obtiennent leurs données de sources qu'ils considèrent fiables, aucune des parties ESG ne se porte garante et ne garantit l'originalité, la précision et/ou l'exhaustivité de toute donnée utilisée dans ce document. Aucune des parties ESG n'offre une garantie quelconque, de manière expresse ou implicite, et les parties ESG réfutent expressément toute garantie de commercialisation ou d'adéquation pour un objectif précis concernant les données utilisées dans ce document. Aucune des parties ESG ne peut être tenue pour responsable de toute erreur ou omission en rapport avec les données comprises dans ce document. En outre, sans limitation de ce qui précède, les parties ESG ne seront tenues à aucun moment responsables de tout dommage direct, indirect, spécifique, punitif, important ou autre (y compris la perte de bénéfices) même si ces dernières ont été informées de la possibilité d'un tel dommage. Nous vous recommandons de vous informer soigneusement avant toute décision d'investissement. Tout investissement doit se faire sur la base du prospectus (en français) et du document d'informations clés (DIC) disponible en français pour l'investisseur et des rapports annuels ou périodiques actuellement en vigueur, disponibles sans frais sur simple demande sur le site <https://www.fidelityinternational.com> ou auprès de FIL Gestion. Les investisseurs/investisseurs potentiels peuvent obtenir des informations en français sur leurs droits respectifs en matière de réclamation et de contentieux sur : <https://www.fidelity.fr>. Le présent document a été établi par FIL Gestion, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP03-004, 21 Avenue Kléber, 75116 Paris. CL24071501 - **PM3546**